

Université du Québec en Outaouais

La reconnaissance affective, sociale et juridique :
la voix et les perceptions des femmes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais

Mémoire

Pascale Gaudet

Département de travail social

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en travail social

Mai 2022

© Gaudet, 2022

Université du Québec en Outaouais

Département de travail social

Ce mémoire intitulé

**La reconnaissance affective, sociale et juridique :
la voix et les perceptions des femmes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais**

Présenté par

Gaudet Pascale

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Sylvie Thibault (directrice de recherche)

Université du Québec en Outaouais

Nathalie St-Amour (évaluatrice interne)

Université du Québec en Outaouais

Manon Chamberland (évaluatrice externe)

Université Laval

Résumé

L'itinérance des femmes est un phénomène croissant et pourtant, les divers acteurs directement concernés par cette problématique dénoncent le manque de ressources sensibles et adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de cette population. La reconnaissance sociale et juridique des femmes en situation d'itinérance apparaît comme la pierre angulaire de cette problématique, encore trop peu reconnue, documentée ou connue (Bellot et Rivard, 2017). Peu de recherches abordent spécifiquement les réalités des femmes vivant l'itinérance, et encore moins dans la région de l'Outaouais, même si le phénomène est présent. S'appuyant sur la théorie critique de la reconnaissance d'Honneth (2000), enrichie par les contributions de Fraser (2003, 2005) et de Ferrarese (2009), ainsi que sur le concept d'intersectionnalité de Collins et Bilge (2016), cette recherche qualitative cherche à comprendre comment sept femmes, vivant ou ayant vécu l'itinérance en Outaouais depuis les cinq dernières années, perçoivent la manière selon laquelle elles ont été reconnues dans les sphères affective, sociale et juridique. Plus spécifiquement, ce mémoire veut examiner les perceptions de femmes sur le sens qu'elles donnent à leur expérience d'itinérance, la reconnaissance de leurs droits et de leurs prises de parole dans l'espace public, tout en cernant la façon dont chacune d'elles se définit en tant que sujet, actrice et citoyenne. Les résultats de cette recherche indiquent que les femmes préfèrent se distancier de la conceptualisation homogène et masculine de l'itinérance afin de se définir dans des représentations d'elles-mêmes qu'elles considèrent comme plus représentatives et valorisantes. Ce mémoire démontre comment l'omniprésence de la violence et les discriminations entrecroisées traversent et marquent le vécu des participantes de cette recherche, et le peu de réponses sociales adéquates mises en place dans la région de l'Outaouais pour répondre à la problématique complexe de l'itinérance au féminin. C'est dans ce contexte que ces femmes tentent maintes stratégies afin de faire reconnaître leurs droits, leur parole et leur expérience dans la recherche d'un logement adéquat et sécuritaire, à l'abri d'abus et de violence. Les résultats de ce mémoire mettent en évidence que les intervenant·e·s sont perçu·e·s comme des allié·e·s par les participantes, et que c'est à travers ces mêmes liens qu'elles se sont senties reconnues, en équilibre et en lien avec le monde. En outre,

les résultats indiquent que le soutien dans la lutte pour la reconnaissance s'avère un besoin crucial et que les femmes peinent à le recevoir. Cette recherche met en lumière la voix et les savoirs de ces femmes méritant d'être prises en compte, mais aussi à quel point elles sont habitées par le désir de se rallier au monde qui les entoure et de le transformer. En fait, ces femmes souhaitent être pleinement reconnues en leur qualité de sujet, d'actrice et de citoyenne et demandent à être entendues. Des recommandations sont finalement émises pour l'intervention, la recherche et le législateur afin de rendre possible cette reconnaissance.

Mots clés : abus, femme, droits, itinérance, intersectionnalité, intervention, logement, liens, lutte, prises de parole, reconnaissance, résistance, ressources, violence

Abstract

Women's homelessness is a growing phenomenon and yet the various actors directly concerned by this problem denounce the lack of sensitive and adapted resources to meet the specific needs of this population. The social and legal recognition of homeless women also appears to be the cornerstone of this problem, which is still too little recognized, documented or known (Bellot and Rivard, 2017). Few studies specifically address the realities of women experiencing homelessness, and even less in the Outaouais region, even if the phenomenon is present. Drawing on the critical theory of recognition by Honneth (2000), contributions by Fraser (2003, 2005) and Ferrarese (2009), as well as the concept of intersectionality by Collins & Bilge (2016) this qualitative research seeks to understand how seven women, living or having lived homelessness in the Outaouais for the past five years, perceive how they have been recognized, in the spheres of intimacy, solidarity and rights. More specifically, this thesis aims to document women's perceptions of the meaning they give to their experience of homelessness, the recognition of their rights and their voices in the public space, while identifying how each of them defines herself as a subject, an actor and a citizen. The results of this research indicate that women prefer to distance themselves from the homogeneous and masculine conceptualization of homelessness in order to define themselves in representations of themselves that they consider more representative and empowering. This dissertation demonstrates how the omnipresence of violence and intersecting discrimination crosses and marks the experiences of the participants in this research and that few adequate social responses are put in place in the Outaouais region to respond to the complex problem of women's homelessness. It is in this context that these women try many strategies to have their rights, their word and their person recognized, in the search for adequate and safe housing, free from abuse and violence. The results of the thesis highlight how the speakers are perceived as allies by the participants, and that it is through these same links that the latter felt recognized, in balance and in connection with the world. In addition, the results indicate that support in the fight for recognition is a crucial need and that women struggle to receive it. This research demonstrates how these women have a voice and knowledge that deserves to be taken into account, but also how much they are driven by

the desire to join the world around them and transform it. In fact, these women want to be fully recognized as subjects, actors and citizens and ask to be heard. Recommendations are finally issued for intervention, research and the legislator in order to make this recognition possible.

Keywords : abuse, woman, rights, homelessness, intersectionality, intervention, housing, connections, struggle, speaking out, recognition, resistance, resources, violence

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	v
Liste des tableaux	x
Liste des abréviations, sigles, acronymes	xi
Remerciements.....	xiii
Introduction	1
Chapitre 1 Problématique et recension des écrits	4
1.1 La problématique à l'étude	4
1.2 L'état des connaissances	6
1.2.1 L'itinérance des femmes : des définitions qui évoluent.....	6
1.2.2 Les apports théoriques et conceptuels à la définition de l'itinérance	7
1.2.3 Les spécificités de l'itinérance au féminin	14
1.2.4 La reconnaissance juridique des femmes en situation d'itinérance	19
1.2.5 La reconnaissance sociale des femmes en situation d'itinérance	23
1.2.6 La recherche <i>Rendre visible l'itinérance des femmes</i>	29
1.3 Le but, les objectifs et la question de recherche	30
Chapitre 2 Cadre théorique.....	31
2.1 La théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth	31
2.2 La contribution de Fraser.....	35
2.3 La contribution de Ferrarese.....	36
2.4 Le concept d'intersectionnalité.....	37
2.4.1 Une définition de l'intersectionnalité.....	37
2.5 La pertinence du choix théorique.....	38
Chapitre 3 Méthodologie	40
3.1 La perspective de recherche.....	40
3.2 L'échantillonnage.....	41
3.3 Les stratégies de recrutement	41
3.4 Les outils de collecte de données	43
3.5 Le déroulement des entrevues	44
3.6 Les stratégies d'analyse de données.....	45
3.7 Les considérations éthiques	47
3.8 Les limites méthodologiques.....	47

Chapitre 4 Présentation des résultats	49
4.1 La présentation des participantes	49
4.2 La représentation de l'itinérance et la définition de soi.....	50
4.3 Les facteurs qui précipitent et maintiennent les femmes en situation de survie	51
4.3.1 Les facteurs de la sphère privée	52
4.3.2 Les facteurs de la sphère publique	53
4.3.3 Les éléments de synthèse	54
4.4 Les sphères de l'amour et de la solidarité : les intervenant-e-s comme l'un des seuls liens significatifs.....	55
4.4.1 L'abus et la violence dans les relations affectives et sociales	55
4.4.2 Les relations avec les enfants.....	57
4.4.3 Les relations d'amitié et de solidarité	59
4.4.4 Les autres relations significatives	60
4.4.5 Les intervenant-e-s : les principaux·ales allié-e-s.....	60
4.4.6 Les éléments de synthèse	62
4.5 La sphère des droits : des réponses sociales insuffisantes, inadéquates et inadaptées	62
4.5.1 Le manque de ressources adaptées pour les femmes	63
4.5.2 Des interventions policières problématiques	65
4.5.3 Les éléments de synthèse	66
4.6 L'intersectionnalité des oppressions et des discriminations, une barrière significative dans la vie des femmes	66
4.7 La résistance des femmes dans leur lutte pour la reconnaissance	68
4.7.1 La dénonciation de la violence et des abus : un combat semé d'embûches.....	69
4.7.2 La lutte pour le droit au logement : un combat inéquitable	70
4.7.3 Au bout des démarches : peu de reconnaissance.....	71
4.7.4 Les éléments de synthèse	72
4.8 Les changements souhaités	73
Chapitre 5 Discussion	76
5.1 La représentation de soi	76
5.2 L'omniprésence de la violence et le processus de désaffiliation	78
5.3 La reconnaissance dans une perspective de justice sociale	80
5.4 Les liens de reconnaissance et le besoin d'accompagnement dans la lutte pour la reconnaissance	85
5.5 L'intersectionnalité et la lutte pour la reconnaissance	87
5.6 Des recommandations pour l'intervention sociale, pour la recherche et au législateur.....	91

5.6.1 Les recommandations pour l'intervention sociale.....	91
5.6.2 Les recommandations pour la recherche.....	92
5.6.3 Les recommandations au législateur.....	92
Conclusion.....	94
Liste des références.....	96
Annexe A Certificat d'approbation éthique.....	105
Annexe B Courriel expliquant le projet aux organismes et demandant une entente.....	106
Annexe C Affiche.....	107
Annexe D Dépliant.....	108
Annexe E Carte avec coordonnées.....	109
Annexe F Guide d'entrevue.....	110
Annexe G Formulaire de consentement.....	113
Annexe H Liste des ressources.....	117
Annexe I Grille d'analyse mixte.....	118

Liste des tableaux

Tableau 1 Théorie de la reconnaissance et itinérance des femmes.....34

Tableau 2 Présentation des participantes.....50

Liste des abréviations, sigles, acronymes

AGIR	Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales
CRIO	Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais
CSF	Conseil du statut de la femme
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
RCLALQ	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
SPLI	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

À Stella.

Remerciements

Mes premiers remerciements vont aux femmes ayant participé à cette recherche. Merci d'avoir pris la parole. Vous avez fait preuve d'une grande générosité et d'une grande ouverture lors de notre rencontre. Merci pour la confiance accordée.

J'ai aussi une pensée pour toutes ces femmes avec qui j'ai été en lien en tant qu'intervenante, à la Rue des Femmes de Montréal. Les échanges et les expériences vécues sont devenus le moteur de mon engagement social et le cœur de ma démarche intellectuelle. Merci à vous toutes.

Je remercie les équipes de direction, de coordination et d'intervention des organismes ayant participé au projet. Merci d'avoir cru à ce projet. Sans vous, ce mémoire n'aurait pas été possible.

Un immense merci à ma directrice de recherche Sylvie Thibault. Merci pour la confiance, l'ouverture et la richesse des réflexions qui m'ont amenée à de grands apprentissages à travers ce voyage.

Merci à Dominique L., Lidia G., Amélie C., Joanne L. pour le soutien et les discussions stimulantes qui ont alimenté la flamme de ma pensée. Vous êtes de précieuses alliées.

Merci à mes ami·e·s et mes collègues, notamment Daniel C. et Nicolas H., pour tous ces moments passés qui font en sorte que le cœur se remplit de courage devant l'adversité.

Merci à mon amoureux, Martin, qui a toujours été prêt à m'épauler et à faire des pieds et des mains afin que j'aie un espace et du temps à moi pour mettre au monde ce mémoire. Merci pour ton soutien indéfectible durant les hauts et les bas, la richesse et la profondeur de nos échanges et pour les éclats de rire.

Merci à Sam, mon fils. Je te souhaite de toujours garder ta curiosité et ton émerveillement devant le monde qui nous entoure. Merci d'être là.

Introduction

« Une femme en situation d'itinérance a perdu la vie dans la nuit de mercredi à jeudi à proximité du métro Berri-UQAM, en pleine vague de froid à Montréal. Âgée d'une soixantaine d'années, elle s'appelait Stella » (Gelper, 2022, parag. 1). Cette annonce apparaissait dans le *Journal Métro*, en janvier 2022. Un peu plus loin dans l'article, Louise Waridel, coordonnatrice à la Rue des femmes mentionne : « Beaucoup de ces femmes ont des besoins particuliers et elles ne s'adaptent pas à tout. Il faut des milieux qui puissent s'adapter à elles et qui aient la flexibilité. Ça manque grandement » (Gelper, 2022, parag. 7).

Cette nouvelle a été reçue au moment même de la rédaction du présent mémoire, qui visait implicitement à mettre en évidence le manque de ressources adéquates pour les femmes en situation d'itinérance. Stella était une femme que nous connaissions depuis une dizaine d'années et qui avait une place dans notre cœur. Si son départ nous a certes troublée, celui-ci nous a aussi rappelé pourquoi nous avons choisi d'écrire ce mémoire. C'est que pendant nos sept années d'expérience sur le terrain, en intervention auprès des femmes en situation d'itinérance à la Rue des Femmes de Montréal, nous avons constaté des situations extrêmes de violence, de détresse et de précarité, ainsi qu'un manque criant de ressources réservées aux femmes en situation d'itinérance. Essoufflée d'éteindre des feux et indignée par la situation, nous voulions prendre un recul et un espace pour réfléchir à la problématique de l'itinérance des femmes.

Réfléchir à l'itinérance des femmes, c'est d'abord réaliser que l'itinérance est un phénomène complexe qui traverse le temps et se transforme selon les époques, les pays et les contextes sociopolitiques (Aranguiz et Fecteau, 1998; Pichon, 2008). Si l'itinérance a généralement été associée à une réalité masculine, il est admis qu'elle revêt maintenant de multiples visages (Gélineau et al., 2015). Les femmes sont de plus en plus nombreuses à vivre l'itinérance (Gaetz et al., 2013; MSSS, 2014a; MSSS, 2019; Van Berkum et Ousdhoorn, 2015).

Vivre l'itinérance, c'est aussi vivre de nombreux dénis de reconnaissance dans les sphères affective, sociale et politique (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017). Trop peu de recherches abordent l'itinérance des femmes sous le prisme de la reconnaissance. Il importe donc de comprendre le vécu de ces femmes et de comprendre comment elles se sentent reconnues. Les recherches s'intéressent rarement aux perceptions de femmes en situation d'itinérance vivant en dehors des grandes villes. C'est pourquoi, dans notre recherche, nous avons décidé de cibler les femmes vivant ou ayant vécu l'itinérance en Outaouais.

Ce mémoire de recherche tente de saisir comment les femmes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais perçoivent les reconnaissances affective, sociale et juridique issues de leurs divers rapports sociaux, et comment celles-ci se positionnent par rapport à la défense de leurs droits. De façon plus spécifique, ce mémoire veut comprendre le sens que les femmes donnent à leur expérience d'itinérance, cerner leurs perceptions sur leur vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale, recueillir leurs expériences en lien avec la reconnaissance de leurs droits et de leurs prises de parole dans l'espace public et démontrer comment les femmes se perçoivent et se définissent en tant que sujet, actrice et citoyenne.

Ce mémoire se divise en six parties. Le premier chapitre présente la problématique et l'état des connaissances sur l'itinérance des femmes. La recension des écrits comporte six sections approfondissant les thèmes suivants : les définitions de l'itinérance, les apports théoriques et conceptuels à la définition de l'itinérance, les spécificités de l'itinérance au féminin, la reconnaissance juridique des femmes en situation d'itinérance, la reconnaissance sociale de celles-ci. Une dernière section porte spécifiquement sur la recherche *Rendre visible l'itinérance des femmes* de Bellot et Rivard (2017).

Le second chapitre aborde le cadre théorique sur lequel s'est appuyée l'analyse des données recueillies. La théorie de la reconnaissance d'Honneth (2000), enrichie par les contributions de Fraser (2005) et de Ferrarese (2009), y est exposée. Finalement, le concept d'intersectionnalité, tel que défini

par Collins et Bilge (2016), complète cette section théorique.

Le troisième chapitre fait état de la démarche méthodologique de notre recherche qualitative. Nous rendons compte de la perspective de recherche, de l'échantillonnage et des stratégies de recrutement, des outils de collecte des données, du déroulement des entrevues et du processus d'analyse de données qui ont soutenu notre démarche. La dimension éthique et les limites du projet de recherche sont aussi abordées pour clore le chapitre.

Le quatrième chapitre présente les résultats de l'étude regroupés par thématiques. Celles-ci nous permettront de mieux comprendre les perceptions et le vécu des femmes par rapport à l'itinérance, tout en saisissant comment elles perçoivent leur reconnaissance (affective, sociale et juridique) et comment elles se positionnent en tant que sujet, actrice et citoyenne.

Finalement, le cinquième chapitre discute des résultats obtenus, les mettant en perspective avec les connaissances disponibles. Nous terminons cette partie du mémoire avec quelques recommandations pour l'intervention, la recherche et le législateur.

Ultimement, la conclusion fera un retour sur les faits saillants de la recherche, tout en expliquant son apport scientifique et en rappelant brièvement les recommandations émises.

Chapitre 1 Problématique et recension des écrits

1.1 La problématique à l'étude

Les recherches disponibles estiment que les femmes composeraient entre 25 % et 40 % de la population en situation d'itinérance et que ce phénomène prendrait de plus en plus d'ampleur (Gaetz et al., 2013; MSSS, 2014a; MSSS, 2019; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Au Québec, le taux d'occupation des ressources d'hébergement d'urgence réservées uniquement aux femmes en situation d'itinérance s'est élevé à 103,9 % en 2013-2014, soit un taux plus élevé que dans les ressources pour hommes, qui lui se situe à 85,7 % (MSSS, 2014a). C'est que les ressources pour femmes ne disposent que de 130 lits d'urgence, comparativement à 967 lits disponibles pour les hommes dans l'ensemble du Québec (MSSS, 2014a). À ce sujet, le Conseil du Statut de la Femme (2012) affirme que le bassin de possibilités d'hébergement se restreint pour les femmes et spécifie que plusieurs maisons d'hébergement ont envoyé un cri d'alarme depuis fort longtemps.

Si la situation est préoccupante dans l'ensemble du Québec, elle l'est d'autant plus en Outaouais. Après Montréal, l'Outaouais est la région où l'itinérance chronique toucherait le plus de femmes (MSSS, 2014a). D'ailleurs, plusieurs intervenant·e·s communautaires décrivent un manque criant de ressources pour les femmes en situation d'itinérance (Ngué-No, 2018). Qui plus est, ce portrait de l'itinérance au féminin ne représenterait que la pointe de l'iceberg. C'est que l'itinérance des femmes est souvent cachée, et donc difficile à répertorier dans la sphère publique ainsi que dans les statistiques (Gaetz et al., 2013).

Ce qui est le plus remarquable dans le cas des femmes, c'est que, malgré leur présence de plus en plus marquée en situation d'itinérance et qu'un grand nombre de recherches démontrent que l'itinérance au féminin s'incarne dans des réalités plurielles fortement différentes de celles des hommes (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017; CSF, 2012; Gaetz et al., 2013; Gélinau et al., 2008; Grenier et al., 2020; Lewinson et al., 2014; Van Berkum et Oudshoorn, 2015), les femmes en situation d'itinérance bénéficient encore de peu de reconnaissance au niveau politique, tant aux niveaux fédéral, provincial

que territorial (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017; Bukowski et Buetow, 2011; Gélinau et al., 2008; Laberge, Morin et Roy, 2000). Ce manque de reconnaissance politique amène un contexte de vie particulièrement périlleux et propice à rendre plus vulnérables ces femmes, qui ont généralement des trajectoires déjà marquées par la précarité et diverses violences institutionnelles, structurelles et interrelationnelles (Bellot et al., 2018; Bourque et al., 2019; Cousineau et al., 2021; Grenier, Thibault, Bourque et al., 2019). À ce sujet, certaines recherches affirment que les droits (sécurité, dignité, intégrité, égalité) de ces femmes s'avèrent bafoués (Bellot et Rivard, 2017; Cousineau et al., 2021; Gélinau et al., 2008) et certaines auteures remettent ainsi en question les systèmes de pouvoir qui produisent l'injuste et l'inacceptable (Bellot et Rivard, 2017).

À ce déni de reconnaissance, tout un processus de rupture des liens sociaux, d'exclusion sociale et d'étiquetage vient souvent teinter les trajectoires de vie de ces femmes (Flynn et al., 2015; Grenier, Thibault, Bourque et al., 2019). Aussi, celles-ci seraient fortement stigmatisées et discriminées lorsqu'elles demandent des services (Bellot et al., 2018; Bourque et al., 2019; Cousineau et al., 2021; Grenier, Thibault, Bourque et al., 2019; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Certaines études démontrent d'ailleurs que la stigmatisation de ces femmes amènerait celles-ci à se sentir perçues comme des personnes « fautives », « mauvaises », « coupables » ou « à blâmer », et à se sentir incomprises lorsqu'elles fréquentent ces espaces (Bellot et al., 2018; Mayock et al., 2015). De plus, la honte et la perte identitaire sont des thèmes souvent relevés dans le discours des femmes lorsque sont étudiées les trajectoires de vie menant à des situations d'itinérance (Bellot et al., 2018; Mayock et al., 2015). En contrepartie, lorsque des espaces de reconnaissance sont disponibles, ces derniers sont perçus comme significatifs (Bellot et al., 2018; Colombo, 2010; Lapalme, 2017).

Lors de cette recension des écrits, nous avons constaté qu'encore trop peu de recherches se consacrent aux femmes en situation d'itinérance vivant en région, surtout en Outaouais, où il n'y a quasiment aucune ressource spécifique et adaptée qui leur est dédiée. Compte tenu de leur précarité et de l'absence de lieux de reconnaissance, il nous apparaît nécessaire de comprendre comment ces

femmes font entendre leur voix.

En somme, autant sur le plan juridique que sur le plan social, la reconnaissance de ces femmes nous apparaît comme la pierre angulaire de la problématique de l'itinérance des femmes. Plus précisément, inspirée par la recherche de Bellot et Rivard (2017), nous désirons comprendre comment les femmes en situation d'itinérance de la région de l'Outaouais se reconnaissent en tant que sujet, actrice et citoyenne dans le contexte actuel. C'est dans cette optique que nous avons procédé à la recension des écrits.

1.2 L'état des connaissances

1.2.1 L'itinérance des femmes : des définitions qui évoluent

Le phénomène de l'itinérance est présent depuis au moins l'Antiquité (Vexliard, 1997). « Du vagabondage à l'errance, de l'errance à l'itinérance, un fil rouge traverse l'histoire » (Aranguiz et Fecteau, 1998, p. 1). Les représentations sociales, et donc la façon de définir et de contrer le phénomène, se sont transformées au fil du temps, des époques, des pays et des différents contextes sociopolitiques dans lesquels elles évoluent (Aranguiz et Fecteau, 1998; Pichon, 2008). À titre d'exemples, le vagabond sera associé à une instabilité physique, le clochard ou le robineux à un problème d'alcoolisme et l'errant à un problème de santé mentale (Rossi, 1989, cité dans Roy, 1995). Le sans-abri sera associé à une absence de logement, le sans-domicile fixe à un logement instable ou insalubre, tandis que l'itinérant sera associé à un phénomène plus large (Rossi, 1989, cité dans Roy, 1995). Par ailleurs, selon Roy (2008), « au Québec, le terme itinérant est l'appellation consacrée pour parler globalement des "hommes de la rue" » (p. 25).

Chaque représentation met l'accent sur une dimension particulière du phénomène, privilégiant des explications et des réponses sociales différentes (Laberge et al., 2000; Pichon, 2008; Roy, 1995). Selon Aranguiz et Fecteau (1998), l'itinérance a été perçue comme un véritable problème social depuis le 19e siècle, où de grandes crises économiques ont eu lieu. Durant cette époque, au Québec, un grand nombre d'hommes en situation de dénuement extrême se sont retrouvés à Montréal, ce qui a nécessité

une prise en charge par l'autorité publique (Aranguiz et Fecteau, 1998). Plus tard, au 20e siècle, à la suite de l'établissement de l'État Providence, qui vise à assurer un minimum de confort et de sécurité à tous, l'itinérance n'est plus le signe d'un dénuement extrême, mais est perçue plutôt comme un comportement, un refus et un rejet conscient de la société (Aranguiz et Fecteau, 1998).

Parallèlement à ces changements sociaux et économiques, les recherches en psychologie ayant cours durant la période de 1940-1960 décriront surtout l'itinérance en termes de déficit de la personnalité, d'immaturation émotionnelle ou de déficience en matière de socialisation (Mercier, 1996). Si, dans les années 1930, le travail social avait déjà conceptualisé l'itinérance sur le plan des injustices sociales (Mercier, 1996), ce type d'analyses ne reviendra en force dans l'espace public qu'à partir des années 1970 (Pichon, 2008). Sur le plan politique, c'est au milieu des années 1980 qu'un consensus est atteint sur la proposition selon laquelle la problématique ne doit plus être seulement définie comme un problème de pauvreté en raison de l'écart croissant entre les riches et les pauvres, mais plutôt comme un problème d'exclusion sociale (Pichon, 2008).

Comme ce dernier concept (l'exclusion sociale) est étroitement lié aux définitions de l'itinérance et qu'il est souvent qualifié de polysémique (Debordeaux, 1994; Roy, 1995), nous prendrons ici le temps d'approfondir les différents angles d'analyse liés à ce concept.

1.2.2 Les apports théoriques et conceptuels à la définition de l'itinérance

En 2014, la nouvelle *Politique de lutte à l'itinérance* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2014b) présente l'itinérance comme un processus d'exclusion sociale comportant une combinaison de facteurs structurels, sociaux et individuels. Elle définit l'itinérance de la façon suivante :

L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. (p. 30)

Contrastant avec cette dernière définition du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS,

2014b), celle retenue par l'Observatoire canadien sur l'itinérance, et adoptée par le gouvernement canadien dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), se concentre davantage sur les aspects visibles de l'itinérance, soit les enjeux liés au logement :

L'itinérance décrit la situation d'un individu, d'une famille [...] qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent (*sic*) un individu ou une famille, et/ou de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans abri (*sic*) et l'expérience est généralement négative, [...] stressante et affligeante. (Gaetz et al., 2012, p. 1)

Si certaines définitions et représentations sociales de l'itinérance se limitent à décrire celle-ci au fait d'être sans abri, de plus en plus d'auteurs insistent sur le fait qu'être en situation d'itinérance, ce n'est pas seulement vivre dans la rue, c'est aussi être sans domicile fixe, habiter des lieux inadéquats ou dangereux (Cambrini, 2013; Gélinau et al., 2008; Novac, 2006). On parlera alors d'itinérance cachée ou invisible (Novac, 2006). Ce type d'itinérance sera davantage discuté dans la prochaine section, qui abordera aussi les spécificités de l'itinérance au féminin.

Chez les auteurs, Castel voit l'itinérance comme la figure exemplaire de la désaffiliation sociale (1994). Pour cet auteur, la désaffiliation sociale serait ce qui caractérise le processus de rupture sociale que vivent une grande partie des personnes démunies (Debordeaux, 1994). Selon lui, depuis la modernité, les structures de la société auraient fait en sorte que les frontières entre la zone d'intégration (l'individu a un travail permanent et un support émotionnel solide), la zone d'assistance (l'individu reçoit de l'aide et est minimalement intégré), la zone de vulnérabilité (l'individu est en situation de précarité et de fragilité relationnelle) et la zone de désaffiliation (l'individu est sans travail et vit de l'isolement social) sont de plus en plus poreuses et qu'il devient plus facile de basculer d'une zone à l'autre. La croissance économique et le manque de régulations fortes de la part de l'État accentueraient le phénomène qui menacerait maintenant des populations auparavant intégrées. Par conséquent, la zone d'intégration se fracturerait, la zone de vulnérabilité serait en expansion et alimenterait ainsi la zone de désaffiliation. Des indices de basculement dans la sphère du travail peuvent être, par exemple : le chômage, la

dégradation de la condition salariale et la présence d'emplois de plus en plus précaires. Dans la sphère relationnelle, ces indices peuvent être : la transformation des structures familiales (comme le divorce ou la monoparentalité), la dispersion spatiale des familles, les transformations culturelles dans la manière d'habiter un espace et de partager des valeurs communes et le dépérissement de la culture ouvrière. Ainsi, pour Castel (1994), c'est par un processus de ruptures économiques et sociales que de plus en plus de personnes en viendraient à être exclues, marginalisées et en situation d'itinérance.

Paugam (1991) s'intéresse quant à lui à la pauvreté, mais aussi à la logique de désignation, celle de l'étiquetage et de ses effets identitaires. Il propose le concept de disqualification sociale qui se résume comme étant le discrédit de ceux dont on peut dire qu'ils ne participent pas pleinement à la vie sociale. En étudiant la relation entre assistés sociaux et travailleurs sociaux, il démontre que « les individus discrédités parviennent à résister aux stigmates en essayant de retourner, au moins partiellement et symboliquement, le sens de leur infériorité sociale et de leurs échecs » (Debordeaux, 1994, p. 95). Selon cette analyse, les marges de manœuvre que disposent les personnes pour résister seraient influencées par leurs conditions de vie. Trois groupes de personnes sont identifiés dans ce modèle : les fragiles, les assistés et les marginaux.

D'abord, les fragiles, dont les problèmes identifiés ne sont que dans la sphère économique (statut précaire, chômage, revenus incertains et irréguliers) et ne nécessitant qu'une aide ponctuelle. Paugam (1991) est d'avis que ces personnes vivent une crise identitaire les amenant à se percevoir comme inférieurs. Pour ces derniers, Paugam (1991) identifie deux sous-groupes. Le premier dont la fragilité intériorisée renvoie à des sentiments d'humiliation et à un repli sur soi, où l'aide reçue n'est pas vue comme un soutien, mais est plutôt interprétée comme une incapacité chez la personne. En d'autres mots, la personne se perçoit comme inadéquate. Ensuite, dans la fragilité négociée, la personne accepte l'aide reçue, car celle-ci est perçue comme temporaire.

Dans le deuxième sous-groupe, les assistés sont les personnes qui ont un suivi social régulier et où il y a un apprentissage des rôles sociaux liés à leur statut. Cet apprentissage se fait en trois phases. Dans

la première, l'assistance différenciée, l'individu ressent toujours l'humiliation, tout en refusant le statut de l'identité d'assisté et en ressentant toujours le désir de réintégrer l'emploi. Dans la deuxième phase, l'assistance installée, c'est après quelques mois ou années d'assistance que l'individu prend alors conscience de son « incapacité » à trouver un emploi. L'individu justifie et rationalise alors l'assistance, tout en utilisant différentes stratégies de coopération et de séduction avec les services d'aide afin d'établir une relation contractuelle, où il pourra en retirer des avantages. Dans la troisième et dernière phase, l'assistance revendiquée, la dépendance envers les services est devenue très forte. Il y a alors une acceptation d'une nouvelle identité, une perte d'espoir face aux solutions possibles ainsi que peu d'efforts d'insertion.

En ce qui concerne les marginaux, Paugam les situe à l'extérieur des dispositifs officiels d'assistance. Ils n'ont pas de revenu et utilisent seulement une aide très ponctuelle. Ceux-ci parviennent à résister à la réprobation de deux manières. Premièrement, dans la marginalité conjurée, la situation s'est étalée dans le temps et est devenue intolérable. Conséquemment, l'individu modifie son comportement pour se réinsérer et avoir un statut reconnu. Deuxièmement, dans la marginalité organisée, la personne renonce au travail salarié et résiste au discrédit en se construisant ses propres normes, qui sont différentes du cadre normatif dominant. Succinctement, pour Paugam (1991), l'axe économique et l'axe social influencent l'expérience de disqualification, mais les individus ont aussi un rôle à jouer dans la façon dont ils perçoivent la situation et se définissent. Ces perceptions ont un impact sur les actions et les marges de manœuvre que les individus prennent à l'intérieur des possibilités qui leur sont offertes.

Cette réflexion alimentera l'analyse de De Gaulejac et Taboada (1994), qui ont conceptualisé le modèle de la désinsertion sociale, où les structures sociales, les stratégies adoptées par l'individu et les événements déclencheurs sont pris en compte dans leur ensemble. En fait, cette théorie se centre sur le caractère interactionnel du processus d'exclusion sociale, où chaque facteur a un effet différent selon le moment où il intervient, et selon la sphère à laquelle il est attaché. D'abord, les facteurs de la sphère économique concernent le marché de l'emploi. Ensuite, les facteurs de la sphère sociale sont rattachés

aux liens familiaux, le réseau social et l'État, représentant la protection sociale de la personne. En troisième lieu, les facteurs de la sphère symbolique réfèrent au système de valeurs de la société. Selon les auteurs, la sphère symbolique est prépondérante. C'est que l'individu y est vu comme étant influencé par les stigmates, mais aussi comme un acteur à part entière pouvant modifier son rapport à la norme, selon ce qu'il ressent.

De Gaulejac et Taboada (1994) identifient trois phases au cœur du processus de désinsertion sociale, soit la résistance, l'adaptation et l'installation. Dans la phase de résistance, la personne combat selon les ressources qu'elle a pour rester intégrée. Ensuite, dans la phase d'adaptation, l'individu a peu de possibilités, mais lutte encore pour se réinsérer. Il intégrerait alors une nouvelle identité, plus négative. En dernier lieu, dans la phase d'installation, la personne se résigne et n'a plus d'espoir face au système et perd confiance en ses propres capacités. À cette ultime étape, l'individu modifierait alors son propre rapport aux normes afin de justifier sa situation. En somme, tout en proposant que les individus doivent être soutenus économiquement et socialement, ce modèle met en lumière les violences et les humiliations que vivent les exclus (Debordeaux, 1994). En relatant la dimension symbolique, les auteurs démontrent le rôle du système normatif, le rôle des phénomènes identitaires et la subjectivation des acteurs dans le phénomène d'exclusion sociale.

De son côté, tout en s'inspirant de Castel et de De Gaulejac et Taboada, Roy (1995) définit l'itinérance comme l'étape ultime de l'exclusion sociale, comme l'aboutissement du phénomène de désinsertion. Ainsi, si l'itinérance est l'antithèse des valeurs et des modes de vie valorisés socialement, le concept d'exclusion devrait donc être réservé à ce groupe de personnes qui a basculé dans un espace qui se trouve en dehors des lieux de rattachement social et en marge des institutions (Roy, 1995). Plus précisément, et toujours selon Roy, le concept de l'exclusion sociale ne devrait pas être utilisé sur un continuum, mais bien circonscrit au phénomène de l'itinérance, qui représente une profonde rupture avec la société (Roy, 1995). Pour Roy (1995), l'itinérance serait la forme exemplaire de l'exclusion sociale, où sont aussi réunies les conditions maximales de vulnérabilité et de vulnérabilisation (Roy,

1995, 2008).

Bien que le concept d'exclusion sociale soit grandement mobilisé lorsqu'est abordé le phénomène de l'itinérance, précisons que certains auteurs préféreront utiliser le concept de marginalisation ou de marge sociale (Dorvil et Boucher-Guèvremont, 2013). À ce sujet, Parazelli (2002) explique qu'il privilégie ce dernier concept pour plusieurs raisons. Pour cet auteur, l'individu peut être à la fois en rupture et en lien avec la société, mais il n'est jamais à l'extérieur de celle-ci. Selon Parazelli, le concept de marge sociale permet davantage de comprendre que l'individu est constamment en périphérie et en lien avec le centre, et jamais exclu de celui-ci. Cette conception permettrait d'éviter de conférer un état de passivité aux acteurs désignés et mettrait en lumière les différentes interactions et les multiples rapports de position entre la personne et la société instituée. Par exemple, ces rapports sont qualifiés d'autonomes lorsqu'ils renvoient à une distinction, une démarcation, une opposition, ou hétéronomes, lorsqu'ils renvoient à une désaffiliation ou à une disqualification. Ces différents types de relations de pouvoir peuvent favoriser des espaces de socialisation ou encore contribuer à déstructurer l'identité du sujet. Ainsi, le concept de marge sociale ouvrirait une compréhension différente du phénomène, où les personnes en marge sont certes dans des situations où elles subissent des inégalités, mais dans lesquelles elles ont aussi la possibilité de résister aux discriminations et d'obtenir un statut de sujet ou d'acteur social. Conséquemment, pour ce chercheur, cette conceptualisation amènerait une meilleure reconnaissance des personnes en situation d'itinérance puisqu'elle met en lumière leur capacité à participer aux changements sociaux et politiques, sans invisibiliser les injustices sociales.

Ainsi, des regards différents se posent sur ce que peut être l'exclusion sociale (ou la marginalisation), concept qui est, rappelons-le, relié de près aux définitions de l'itinérance, qui elles aussi sont multiples.

En somme, les diverses définitions du phénomène et surtout leur évolution témoignent de sa complexité. S'il est impossible ici de faire état de toutes les définitions de l'itinérance, il s'avère important de souligner que plusieurs auteurs s'entendent sur le fait qu'il est nécessaire de rester critique à l'égard de celles-ci puisque les définitions sont porteuses d'enjeux politiques, sociaux et économiques (Laberge

et al., 2000) : « L'enjeu est politique dans la mesure où la position théorique adoptée pourrait déterminer les orientations sociales d'éventuelles propositions de mesures d'intervention qui auront un impact sur les décisions budgétaires des décideurs politiques » (Parazelli, 2002, p. 16).

Pour sa part, MacDonald (2013) conçoit qu'il importe de garder en tête que les définitions et les analyses de l'itinérance sont construites selon les conceptions des experts ayant chacun leurs propres positions sociales, conceptualisations, présomptions et postures morales. À ce sujet, plusieurs auteurs (Bellot, 2001; Bellot et Rivard, 2017; MacDonald, 2013; Parazelli, 2002) soulignent l'importance de collaborer avec les personnes en situation d'itinérance, afin de définir le phénomène de l'itinérance dans la reconnaissance des perceptions de celles-ci et de l'expérience vécue. Sans quoi, les analyses ne sont que partielles et manquent de nuances (MacDonald, 2013). De plus, Parazelli (2002, cité dans Gauvreau, 2014) avance que, puisque le gouvernement du Québec dit reconnaître la citoyenneté de personnes en situation d'itinérance dans sa nouvelle *Politique de lutte à l'itinérance* (MSSS, 2014b), il importe de faire preuve de cohérence en favorisant leur collaboration dans la définition des problématiques.

Si les définitions comportent des enjeux politiques et nécessitent d'être davantage construites dans la reconnaissance du vécu et des perceptions des personnes principalement concernées, certaines chercheuses sont aussi d'avis que l'expérience des femmes en situation d'itinérance doit davantage être prise en compte (Bellot et Rivard, 2017). En effet, les définitions et les représentations sociales de l'itinérance ont surtout porté sur une conceptualisation homogène, assez limitée, mais surtout masculine du phénomène (Bellot et Rivard, 2017 ; Cambrini, 2013 ; Gélinau et al., 2015 ; Mayock et al., 2015). Or, l'itinérance des femmes a toujours été présente dans l'histoire (Cambrini, 2013; Poutanen, 2015). Elle est croissante (CSF, 2012; Laberge et al., 2000) et marquée par des réalités spécifiques reliées aux conditions de vie des femmes (Laberge et al., 2000). Selon Bellot et Rivard (2017) : « leur invisibilisation scientifique et sociale, associée à une vision restrictive de l'itinérance – celle de la rue – bloque la priorisation du phénomène par les politiques, les actions et les ressources qui sont dédiées

aux femmes » (p. 100). À ce sujet, Mayock et al. (2015) évoquent même que le manque d'engagement critique et l'homogénéisation des définitions de l'itinérance ont pu mener à un manque de reconnaissance politique de ces femmes.

Par ailleurs, si la plupart des recherches ont porté sur une définition et une conceptualisation masculine de l'itinérance (Cambrini, 2013), de plus en plus de recherches s'intéressent à cerner les spécificités de l'itinérance au féminin et à faire connaître ses réalités afin de tendre vers une meilleure compréhension du phénomène.

1.2.3 Les spécificités de l'itinérance au féminin

Pour représenter l'itinérance des femmes, Gélinau et al. (2008) ainsi que Laberge et al. (2000) s'appuient sur l'image d'une spirale centrifuge, exposant ainsi un processus de fragilisation dans lequel une multitude de facteurs de risque et de vulnérabilité s'alimentent entre eux et s'interinfluencent dans les trajectoires de vie des femmes. Bien entendu, les femmes partagent des facteurs de risque et de vulnérabilité à l'itinérance avec les hommes, telles les difficultés d'accès à un logement abordable, la fragilité liée à l'absence de soutien à la sortie des institutions (hôpital, centre jeunesse, milieu carcéral), l'appartenance à un groupe d'origine ethnique et la situation d'immigration, la présence de problèmes de santé mentale et la toxicomanie (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017; Bowpitt et al., 2011; Gaetz et al., 2013; Gélinau et al., 2008; Mayock et al., 2015; Van Berkum et Oudshoorn, 2015; Zufferey, 2017). Cependant, l'itinérance au féminin découle aussi de facteurs distinctifs, reliés aux conditions de vie des femmes (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017; Gaetz et al., 2013; Gélinau et al., 2008; Mayock et al., 2015; Van Berkum et Oudshoorn, 2015; Zufferey, 2017).

Les analyses de l'itinérance des femmes ont d'ailleurs permis de mettre au jour les dimensions macrosociales d'un contexte qui leur est unique (Laberge et al., 2000). Ce contexte découlerait des effets de plusieurs transformations sociales, dont certaines sur le plan économique : adoption de politiques sociales malavisées, transformations des configurations familiales, nouvelles représentations sociales de la pauvreté; ces dernières affectant directement les réponses sociales qui responsabilisent

les pauvres et élargissent la catégorie des pauvres non « méritants » pour y inclure désormais les femmes (Laberge et al., 2000). Conjugués à la structure genrée et normative du marché du travail et de la sphère domestique, ces éléments ont préparé, surtout depuis les années 1990, un terrain propice à la dégradation des conditions de vie des femmes et, conséquemment, à un accroissement marqué de l'itinérance chez les femmes (Laberge et al., 2000).

Sur le plan structurel, bien que la pauvreté soit un problème endémique et qu'elle affecte les hommes et les femmes, il apparaît qu'elle touche particulièrement une certaine tranche de la population féminine (Bellot et Rivard, 2017; Bellot et al., 2018; CSF, 2012; Edgar et Doherty, 2001; Gélinau et al., 2008; Laberge et al., 2000; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Ainsi, les femmes arriveraient plus souvent en situation d'itinérance à cause de la pauvreté (Cameron et al., 2016). Celles-ci vivraient davantage de pauvreté, car le marché du travail les défavorise, elles font face à diverses discriminations ainsi qu'à de nombreuses barrières systémiques (Bellot et Rivard, 2017; Bellot et al., 2018; CSF, 2012; Edgar et Doherty, 2001; Gélinau et al., 2008; Laberge et al., 2000).

De plus, les différents rôles sociaux de genre et les nouvelles reconfigurations familiales précarisent et vulnérabilisent les femmes de différentes manières (Gélinau et al., 2015). Par exemple, les mères sont de plus en plus mises en situation de dénuement lorsqu'elles se retrouvent en situation de monoparentalité (Cosgrove et Flynn, 2005; Edgar et Doherty, 2001). Aussi, les femmes peuvent se retrouver à la rue, quand leur rôle de proche aidante arrive à terme, soit lors du décès de la personne aidée ou à partir du moment où elles refusent de continuer à endosser ce rôle (Gélinau et al., 2008). De plus, les femmes vont plus souvent mettre en veille leurs études ou quitter un emploi en raison de la maternité ou d'un rapport de force avec un conjoint (Gélinau et al., 2008). Comparativement aux hommes, les femmes vivent plus souvent des ruptures ou de la violence conjugale les amenant à perdre leur logement et leur sécurité économique (Mayock et al., 2015; Van Berkum et Oudshoorn, 2015).

Cette féminisation de la pauvreté entraîne des conséquences majeures sur les trajectoires des femmes. Notamment, les femmes habitent plus souvent des logements insalubres, inadéquats ou inabordables

(FRAPRU, cité dans Bellot et Rivard, 2017). En plus de priver les femmes de réponses à leurs besoins de base, la pauvreté peut affecter leur santé mentale, provoquer l'exclusion et ajouter à la souffrance vécue, et ainsi augmenter la probabilité qu'une femme se retrouve en situation d'itinérance (Van Berkum et Oudshoorn, 2015).

Si certaines recherches conçoivent la féminisation de la pauvreté comme la première cause structurelle à l'itinérance des femmes (Edgar et Doherty, 2001; Laberge et al., 2000), d'autres recherches conçoivent plutôt la violence familiale comme le facteur précipitant le plus souvent les femmes en situation d'itinérance (Gaetz et al., 2013 ; Novac, 2006). Quoi qu'il en soit, la plupart des auteurs s'entendent sur le fait que la violence est étroitement liée à l'itinérance au féminin (Gélineau et al., 2008, 2015).

C'est qu'un grand nombre de femmes en situation d'itinérance rapportent avoir une vie marquée par la violence, qu'elle soit physique, sexuelle ou verbale (Bourque et al., 2019; Cousineau et al., 2021; Flynn et al., 2017; Gélineau et al., 2008; Latimer et al., 2015; Lewinson et al., 2014; Mayock et al., 2015; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Par exemple, beaucoup de femmes en situation d'itinérance seraient en fuite d'une violence vécue dans le domicile familial (Lewinson et al., 2005; Mayock et al., 2015; Murray, 2011; Torchalla et al., 2011). En outre, il a été répertorié qu'un grand nombre d'entre elles ont vécu des abus sexuels ou de la violence, ou des abandons durant l'enfance, et que cette violence se perpétue à l'âge adulte (Cousineau et al., 2021; Echenberg et Jensen, 2012 ; Gélineau et al., 2008; Gilbert et al., 2017; Green et al., 2012; Lewinson et al., 2014; Novac, 2006; Torchalla et al., 2011). En fait, ces femmes sont beaucoup plus souvent victimes de violence sexuelle dans l'enfance, d'abus sexuel à l'âge adulte et d'abus par un conjoint ou un partenaire comparativement aux hommes (Rodriguez-Moreno et al., 2020).

Selon Gélineau et al. (2008), Lewinson et al. (2014) et Torchalla et al. (2011), la violence vécue et les traumatismes seraient les principaux liens causals entraînant les femmes vers la consommation de drogue, les problèmes de santé mentale et l'itinérance. D'ailleurs, il est à noter que le syndrome du

stress post-traumatique serait le problème de santé mentale le plus courant chez les femmes qui ont reçu un diagnostic et qui fréquentent les ressources pour femmes (Lewinson et al., 2014). En situation d'itinérance, le risque de vivre ou de revivre une agression en situation d'itinérance est aussi augmenté (Gélineau et al., 2008; Huey, 2016; Novac, 2006; Van Berkum et Oudshoorn, 2015).

Si la violence est en amont de l'itinérance des femmes, elle influence aussi les trajectoires et les stratégies de survie des femmes lorsqu'elles sont en situation d'itinérance. Par exemple, la peur et la fuite de la violence de la rue feraient partie des principales raisons expliquant le phénomène de l'itinérance cachée (CSF, 2012; Laberge et al., 2000; Novac, 2006; Van Berkum et Oudshoorn, 2015) la plupart du temps présent chez les femmes en situation d'itinérance (CSF, 2012; Gaetz et al., 2014; Laberge et al., 2000; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). C'est que la socialisation des femmes et les rapports inégalitaires rendraient les femmes plus à risque d'être en situation d'itinérance cachée (Gélineau et al., 2015).

D'ailleurs, la prise en compte de l'itinérance cachée et la mise en tension entre celle-ci et l'itinérance visible sont perçues comme centrales à la compréhension des trajectoires des femmes en situation d'itinérance (Gaetz et al., 2013; Gélineau et al., 2015). Contrairement à l'itinérance visible (ou absolue), où l'individu vit principalement dans des refuges d'urgence ou dans des endroits que l'on conçoit inadaptés à l'habitation humaine, comme des parcs et des fossés, des entrées de porte, des véhicules et des édifices désaffectés (Gélineau et al., 2008), l'itinérance cachée (ou invisible) en est une qui n'est pas perceptible depuis la sphère publique. C'est-à-dire que, par diverses manières, les femmes éviteraient le passage direct à la rue et elles camoufleraient aussi leur situation d'itinérance, même une fois à la rue (CSF, 2012; Laberge et al., 2000). Mise à part la violence, il est à préciser que le manque de ressources adaptées aux situations des femmes, la crainte de perdre la garde d'un enfant ainsi que la préservation des liens sociaux et de la dignité sont aussi identifiés comme causes sous-jacentes à ce phénomène (Bellot et al., 2018; Gélineau et al., 2008; Laberge et al., 2000).

Paradoxalement, si les femmes cherchent à se protéger en cachant leur situation d'itinérance, cette

stratégie les vulnérabilise grandement (Gélineau et al., 2008; Laberge et al., 2000). Notamment, cette invisibilité amène les femmes à se retrouver dans des situations de survie extrêmes (Bellot et Rivard, 2017; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Par exemple, elles peuvent rester dans une relation abusive et violente afin de rester en logement, vivre des agressions sexuelles lorsqu'elles se font héberger chez des hommes, vivre dans un logement insalubre ou non sécuritaire, se priver de nourriture pour payer un logement ou être en constant mouvement d'une place à l'autre (comme chez des amies, de la famille, une personne rencontrée, etc.) (Gélineau et al., 2008 ; Laberge, 2000 ; Novac, 2006).

Par ailleurs, en situation d'itinérance visible, les femmes utiliseraient aussi diverses stratégies pour survivre et se protéger de la violence. Par exemple, elles peuvent se procurer un chien (Jamouille, 2009, cité dans Côté et al., 2017), adopter une attitude repoussante et agressive (Huey et Berndt, 2008, cité dans Côté et al., 2017), établir des relations intimes non conformes à leur orientation sexuelle (Bellot, 2003, cité dans Bellot et Rivard, 2017), se résigner à vivre de la violence dans une relation intime afin d'obtenir une forme de protection dans la rue (Côté et al., 2017) ou d'avoir recours à un proxénète dans le cas de prostitution (O'Grady et Gaetz, 2004, cité dans Côté et al., 2017).

En outre, l'itinérance des femmes revêt de multiples visages (Bellot et Rivard, 2017; Gélineau et al., 2015). Effectivement, un grand nombre de recherches portant sur l'itinérance des femmes se déclinent différemment, selon des assignations identitaires (Bellot et Rivard, 2017) et des vécus différents (Zufferey, 2017). À titre d'exemple, selon la recension des écrits de Bellot et Rivard (2017), certaines recherches abordent plus spécifiquement la réalité des femmes autochtones (Berman et al., 2009 ; Levesque et al., 2011; Maes, 2012), des femmes issues de l'immigration ou des minorités ethniques (Meadows, Thruston et Melton, 2008 ; Thruston et al., 2013), des femmes mères (Barrow et Laborde, 2008 ; Cowal, Shinn, Weitzman, Page et Nooe, 2002; Shelton, 2013; Stojanovic et Labay, 2002; Tischler, Rademeyer et Vostanis, 2007) ou des femmes impliquées dans la prostitution (Miller et al., 2011; Watson, 2011). Si les différentes études présentées contribuent à enrichir les connaissances scientifiques sur l'itinérance au féminin, il apparaît aussi important de souligner que les différentes

populations de femmes en situation d'itinérance sont touchées par des enjeux communs (Bellot et Rivard, 2017; Gélinau et al., 2015; Zufferey, 2017).

C'est qu'au-delà des différentes réalités décrites, des dimensions de survie et de vulnérabilité vécues, il existe bel et bien des mécanismes politiques et sociaux ainsi que certains enjeux normatifs qui sous-tendent ces contextes, où il apparaît plus ardu pour ces femmes de se réaliser pleinement et d'exercer leur autonomie (Bellot et Rivard, 2017; Namian, 2012; Zufferey, 2017). Ainsi, on peut se demander quelle est la reconnaissance juridique des femmes en situation d'itinérance.

1.2.4 La reconnaissance juridique des femmes en situation d'itinérance

Sur le plan provincial, Côté (2012) rappelle qu'avant 1980, aucune politique spécifique n'existait en matière d'itinérance. Les personnes en situation d'itinérance se confondaient avec les populations défavorisées et invalides, et l'aide était surtout caritative. Ensuite, entre 1980 et 1990, il y a eu une certaine reconnaissance politique de la problématique d'itinérance (dont celle des femmes) et un réseau de services, assurés essentiellement par le secteur communautaire, s'est mis en place. Côté (2012) soutient qu'en s'inscrivant dans une logique de services (clients), et non de droits (citoyen), les politiques en itinérance s'éloignent du concept de citoyenneté. Bien qu'au Québec une Politique en itinérance ait été établie selon une logique de droits par le Parti Québécois en 2014, le plan d'action mis en place par le gouvernement subséquent n'a pas suivi cette logique (Bellot et Rivard, 2017). C'est-à-dire qu'il s'inscrit plutôt dans une logique de services, où les personnes sont définies comme des clients, et non comme des citoyens ayant des droits. En omettant de s'inscrire dans une logique de droits, l'intervention de l'État participe à une logique de double citoyenneté, où existe une scission de plus en plus grande entre les citoyens méritants et non méritants (Castel, 2009). D'ailleurs, la segmentation des services et le manque de ressources adaptées à l'itinérance sont souvent décrits comme un désengagement de plus en plus marqué de l'État québécois face à un certain groupe de personnes (Bellot et Rivard, 2017; Côté, 2014; Namian, 2012).

À ce sujet, par une recherche portant sur de l'observation participante et sur la perception des

intervenants du milieu communautaire, Namian (2012) explique judicieusement comment différents dispositifs de décharge (ou le phénomène de « *dumping* ») se mettent en place et maintiennent une certaine portion de la population en position d'extrême vulnérabilité. Plus précisément, Namian (2012, 2014) avance que, sous divers prétextes, diverses instances sanitaires et sociales se déchargent ultimement de leur responsabilité de prise en charge envers certains individus, comme les personnes en situation d'itinérance vivant avec de multiples problématiques. Effectivement, celles-ci seraient souvent considérées comme des cas « trop lourds » et seraient massivement refoulées au secteur communautaire. Par conséquent, ces personnes n'obtiendraient pas la même considération politique que les autres citoyens et subiraient de graves inégalités sociales et de santé. Dans le même continuum, Bellot et Rivard (2017) décrivent la présence de ces mêmes dispositifs de décharge chez les femmes en situation d'itinérance. Cela a des conséquences lourdes pour cette population, soit un « contexte de vie moindre », c'est-à-dire une situation limite de vulnérabilité empêchant la pleine autonomie et le pouvoir d'agir chez les femmes en situation d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017 ; Namian, 2012, 2014). Dans ce contexte de vie moindre, le simple fait de pouvoir se sortir la tête de l'eau et d'avoir une place reconnue est un défi immense.

À titre d'indicateur, un grand nombre de femmes seraient souvent devant des interventions s'inscrivant dans des modalités d'urgence telles que des séjours d'hébergement de trop courte durée (Bellot et al., 2018; Cousineau et al., 2021). Le manque de places dans les centres d'hébergement engendre de la détresse (Mondou-Labbé, 2019). De plus, le surpeuplement des ressources, où les femmes doivent souvent vivre une grande promiscuité et un manque flagrant d'intimité, peut amener le développement de certains comportements et stratégies de survie chez celles-ci (Mondou-Labbé, 2019).

De plus, les services actuels sont rarement conçus pour répondre aux besoins spécifiques des femmes (Cameron et al. 2016; Cousineau et al., 2021; Mayock et al., 2015). La violence vécue en amont et en aval de la situation d'itinérance ainsi que la crainte de la violence amèneraient les femmes à vouloir des dispositifs d'aide leur étant spécifiquement dédiés (Cameron et al., 2016; Maurin, 2015; Mayock et al.,

2015; Posade-Abadia et al., 2020). Aussi, la violence vécue et la peur de revivre de la violence dans la rue, ainsi que les responsabilités familiales et la prévalence de plus de problèmes de santé mentale engendrent un besoin accru de sécurité chez les femmes (Gabet et al., 2020; La rue des femmes, 2010). Ainsi, la présence d'un environnement sécuritaire est vue comme un besoin primordial. Parmi les autres besoins essentiels répertoriés, il y a aussi la qualité de l'alliance thérapeutique avec les intervenantes, la présence d'une communauté de femmes ayant des expériences similaires, l'intimité, le confort et un hébergement sur le long terme (Gabet et al., 2020). Précisons qu'après la réponse aux besoins de base (comme se nourrir et se loger), la prévalence élevée d'abus physique, sexuel ou psychologique hisserait le besoin de soutien émotionnel au rang d'élément prioritaire chez celles-ci (Gabet et al., 2020).

Comme les ressources sont peu nombreuses et offrent rarement une réponse sociale adéquate, cela exacerbe l'instabilité et la vulnérabilité des femmes, ce qui accroît l'adoption de stratégies de survie et les situations d'itinérance chronique, et complexifie les trajectoires (Mayock et al., 2015). Par manque de ressources adéquates, beaucoup de femmes feront de multiples allers-retours entre une situation d'itinérance visible et invisible (Mayock et al., 2015). Par exemple, pendant des années, elles pourraient épisodiquement se retrouver dans des lieux ou des institutions publiques (refuges, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, hôpitaux, prison, la rue), mais aussi vivre, à d'autres moments, dans une auto, des hôtels, chez un homme, chez des amies ou chez des membres de la famille. Qui plus est, dans ces situations, où les femmes sentent qu'elles tournent en rond et témoignent souvent d'une perte de confiance envers les capacités du « système » à pouvoir les aider (Mayock et al., 2015).

Ainsi, dans le contexte présent, certaines auteures (Bellot et Rivard, 2017; Bourque et al., 2019; Cousineau et al., 2021) estiment que les droits (sécurité, dignité, intégrité, égalité) des femmes sont bafoués ou peu reconnus. D'ailleurs, c'est en se référant à la Charte des droits et libertés du Québec et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que Cousineau et al. (2021)

proposent une série de recommandations à l'endroit du gouvernement afin de faire respecter les droits fondamentaux de ces femmes victimes de divers dénis de droits et de différentes formes de violences, dont la violence institutionnelle. De leur côté, Bourque et al. (2019) expliquent comment les femmes en situation précaire sont délaissées par le régime de citoyenneté actuel, qui mise surtout sur l'employabilité et où cohabitent de grandes inégalités structurelles de genre.

Même si l'on admet l'existence de l'itinérance des femmes, c'est une lecture masculine de l'itinérance qui persiste dans les politiques, qu'elles soient fédérales, provinciales ou territoriales (Bellot et al., 2018). Par exemple, au palier fédéral, bien que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) offre, certes, diverses subventions sur l'ensemble des territoires pour les logements sociaux, les maisons de chambres, l'accroissement des capacités d'accueil des refuges et du soutien à l'intervention (suivi, accompagnement, défense de droits) (Gouvernement du Canada, 2018), une grande portion du budget disponible est maintenant attirée au programme « Logement d'abord » qui focalise la majorité de ses interventions sur l'itinérance visible, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour contrer l'itinérance des femmes (Bellot et Rivard, 2017). Au niveau provincial, les femmes ont aussi été peu prises en considération dans le plan d'action interministériel québécois de 2015-2020 (Bellot et Rivard, 2017). Pour ce qui est du plan d'action interministériel québécois de 2021-2026, bien que certaines sommes soient affectées aux besoins des femmes en situation d'itinérance, celles-ci demeurent insuffisantes. Bellot et al. (2018) observent à la fois « une absence de connaissances, mais aussi une absence de volonté de s'intéresser directement à l'itinérance des femmes sur différents territoires » (p. 6), et un silence éloquent quant aux actions politiques envisagées pour faire face aux enjeux liés à l'itinérance cachée. Ainsi, certaines auteures estiment que les femmes en situation d'itinérance sont exclues des politiques, non seulement parce qu'elles sont en situation d'itinérance, mais aussi parce qu'elles sont des femmes (Bellot et Rivard, 2017; Edgar et Doherty, 2001; Mayock et al., 2015). Conséquemment, Bellot et Rivard (2017), Bourque et al. (2019) et Cousineau et al. (2021) insistent sur l'importance de repositionner la problématique de l'itinérance dans une logique de droits, où des solutions plus adaptées à la réalité de celles-ci pourraient être adoptées en amont et en aval de

l'itinérance.

En somme, le contexte politique actuel contribue à fragiliser les conditions de vie des femmes. Ce manque de reconnaissance juridique nuit au pouvoir d'agir et à l'autonomie de celles-ci. Tel un engrenage, il devient de plus en plus difficile pour elles d'avoir une place reconnue. Maintenant, quelle est la reconnaissance de ces femmes sur le plan social ?

1.2.5 La reconnaissance sociale des femmes en situation d'itinérance

Edgar et Doherty (2001) considèrent l'itinérance des femmes comme une forme extrême d'exclusion sociale. Plusieurs auteurs soutiennent qu'un processus de rupture de liens sociaux, d'exclusion sociale et d'étiquetage s'installe dans la vie des femmes en situation d'itinérance (Bellot et al., 2018; Cameron et al., 2016; Flynn et al., 2015; Grenier et al., 2019; Mayock et al., 2015). L'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance à un groupe d'origine ethnique et les problèmes de consommation exacerberaient aussi les phénomènes d'exclusion et de stigmatisation de ces femmes (Cousineau et al., 2021; Weisz et Quinn, 2018). Elles peuvent aussi être davantage stigmatisées lorsqu'elles reçoivent un diagnostic de problème de santé mentale (Cousineau et al., 2021; Grenier et al., 2019; Vinet-Saint-Pierre, 2018).

De prime abord, être en situation d'itinérance, c'est aussi être à l'écart des normes de domiciliation et de travail instituées depuis le Moyen-Âge, dans les sociétés occidentales (Margier et al., 2014). Dans une société néolibérale, où l'individualisme prime, les valeurs privilégiées sont généralement liées à la performance, l'autonomie, la responsabilité et la capacité de payer (Colombo, 2010; Di Tiro, 2015; Poliquin, 2017). Dans le cas particulier des femmes en situation d'itinérance, celles-ci font aussi face à des pressions normatives liées à leur genre. Puisque les femmes en situation d'itinérance ne correspondraient pas aux attentes sociales liées aux différents rôles de genre traditionnels d'épouse, de mère, de nourricière et de ménagère, elles seraient plus facilement discréditées et marginalisées (Mayock et al., 2015).

Qui plus est, les femmes en situation d'itinérance se sentent souvent responsables du mépris et des violences vécues, et intégreraient aussi plus facilement le discours social dominant préconisant une injonction à la responsabilisation, ce qui vient alimenter une culpabilité et une dévalorisation chez celles-ci en regard de leur situation d'itinérance (Plante, 2012). De plus, un grand nombre de femmes en situation d'itinérance préfèrent cacher leur situation plutôt que d'aller vers les ressources et de vivre de la stigmatisation (Mayock et al., 2015). Effectivement, pour les femmes en situation d'itinérance, les dynamiques de jugement et de stigmatisation dans les différents services qu'elles fréquentent sont hautement dommageables (Bellot et al., 2018; Cameron et al., 2016; Mayock et al., 2015; Van Berkum et Oushorn, 2015). En fait, celles-ci se sentent souvent perçues comme de « mauvaises personnes » et « coupables » de vivre en situation d'itinérance (Bellot et al., 2018). Les différents processus de stigmatisation que vivent les femmes sont un frein à la réalisation de leurs aspirations et à leur propre insertion (Grenier et al., 2019). C'est qu'un grand nombre de ces femmes souhaitent vivement retrouver une autonomie et surtout un « chez-soi ».

Si différents enjeux normatifs et différentes pressions sociales peuvent amener une intériorisation importante d'un sentiment de défaillance et une perte de confiance en leur capacité d'agir sur le monde ainsi que des stratégies de retrait social (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017; Lapalme, 2017; Mayock et al., 2015), les femmes en situation d'itinérance sont aussi en mesure de développer différentes stratégies de résistance. Vinet-Saint-Pierre (2018) illustre d'ailleurs comment les femmes en situation d'itinérance prennent des actions à l'intérieur des marges de manœuvre qu'elles ont afin de survivre, mais aussi afin de préserver leur identité ou pour redéfinir positivement leur identité. De diverses manières, elles arrivent donc à résister aux normes établies à l'intérieur des structures actuelles afin de préserver leur dignité. Les femmes en situation d'itinérance sont aussi capables d'action sociale. Par exemple, Flynn et al. (2015) ont décrit comment sept jeunes femmes sont parvenues à déployer des stratégies afin de prévenir, surmonter ou encore résister à la violence structurelle. Dans cette recherche, les participantes ont réussi à mener des actions auprès de certains propriétaires de logements. Plus précisément, elles ont créé des affiches dénonçant le processus

d'étiquetage dont elles faisaient l'objet. Ensuite, une deuxième recherche-action (Flynn et al., 2017) a été effectuée avec sept autres jeunes femmes en situation d'itinérance. Dans cette recherche, c'est par différentes prises de photos évocatrices et l'inscription de messages réflexifs que ces femmes ont interpellé les différentes instances. Elles ont voulu conscientiser ces dernières sur les conséquences liées au contrôle présent dans les Centres jeunesse et sur le manque de soutien vécu dans la transition vers l'âge adulte.

Enfin, la recherche de Casey et al. (2008) illustre comment les femmes en situation d'itinérance réussissent à occuper des espaces où elles ne sont pas légitimées, et ce, dans une société où les mécanismes de contrôle sont de plus en plus forts. En fait, les auteurs conceptualisent leur présence dans l'espace public comme un acte de résistance. Pour ce faire, elles peuvent se mélanger à la population en cachant l'état d'itinérance, exécuter des actions confrontant les règles non écrites et adopter des comportements à la limite de l'acceptabilité. Par exemple, certaines peuvent dormir dans certains espaces selon un temps particulier (selon les heures de surveillance), laver leurs dents et leurs vêtements dans une toilette publique ou utiliser des espaces, tels les bibliothèques et les aéroports, pour dormir assises ou charger un cellulaire. Dans un deuxième temps, les femmes résisteraient à l'étiquetage de différentes manières. Par exemple, elles utilisent des stratégies pour conserver les représentations qu'elles avaient d'elles-mêmes avant l'itinérance, présenter une image respectable d'elles-mêmes aux autres et se distancier des autres femmes en situation de stigmatisation. Contrastant avec un grand nombre d'études (CSF, 2012; Gélinau et al., 2008; MSSS, 2014; Sikich, 2008; Van Berkum et Oudshoorn, 2015), Casey et al. (2008) remarquent que la présence des femmes en situation d'itinérance ne serait pas limitée à la sphère privée ou institutionnelle. Ici, spécifions que la sphère institutionnelle fait référence aux institutions, soit des lieux (pièces, appartements, immeuble, ateliers) où des activités définies se déroulent régulièrement et créent un univers spécifique (Goffman, 1968). Précisons que les institutions peuvent être définies comme partielles, lorsque les individus utilisent ces espaces pour y effectuer une partie de leurs activités quotidiennes (par exemple, la garderie ou l'école), mais peuvent aussi être définies comme totales, lorsque les personnes sont coupées du monde

extérieur sur une longue période et « mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées ». (Goffman, 1968, p. 41). Donc, selon le cas, chacune de ces institutions présente des degrés de contraintes et d'intensité différents. Lorsque Casey et al. (2008) abordent les espaces institutionnels, ils se réfèrent surtout aux différents refuges et centres de jour fréquentés par les personnes en situation d'itinérance et sont d'avis que ces espaces ne seraient pas nécessairement un espace où les femmes se sentent en sécurité et à l'abri des jugements. Par exemple, une femme pourrait craindre de rencontrer un ancien agresseur, d'être revictimisée ou de se sentir jugée par les intervenant·e·s ou par les autres personnes fréquentant les différents refuges.

À ce sujet, Bellot et al. (2018), Lapalme (2017), Mayock et al. (2015) et Maurin (2015) conviennent aussi que tous les dispositifs d'aide ne sont pas synonymes de sécurité affective où une représentation de soi positive peut s'établir. De plus, Lapalme (2017) et Cousineau et al. (2021) constatent que certaines ressources plus restrictives menaceraient plus facilement les femmes d'éviction, si elles ne correspondent pas aux attentes. Tout comme Mayock et al. (2015) et Bellot et al. (2008) le précisent, les femmes seraient devant des exigences élevées d'admission et d'activation dans certaines maisons d'hébergement. Ces interventions offrent peu de réel support pour ces femmes et sont certainement susceptibles d'influencer les représentations qu'elles ont d'elles-mêmes. De plus, un grand nombre d'interventions seraient empreintes d'importants stéréotypes et de stigmatisation (Lapalme, 2017). Ainsi, il semble que les femmes trouvent difficilement une place où elles sont pleinement acceptées et reconnues pour qui elles sont. Elles doivent souvent s'inscrire dans des logiques de contrepartie, c'est-à-dire qu'elles doivent adopter certains comportements, accepter d'effectuer certaines actions ou adhérer à des normes sévères en échange d'un toit ou d'une aide. Cependant, tous les espaces ne sont pas teintés de la même manière. Par exemple, Lapalme (2017) décrit comment le sentiment de se sentir reconnue dans le cadre d'interventions menées dans certaines maisons d'hébergement a largement contribué à la construction d'une meilleure estime de soi et de liens significatifs chez certaines femmes.

Comme les maisons d'hébergement sensibles aux réalités des femmes en situation d'itinérance et destinées précisément à celles-ci sont peu nombreuses au Québec, et que ce sujet est en émergence dans les recherches, peu d'auteurs ont théorisé ou étudié les interventions innovantes se dédiant spécifiquement aux femmes en situation d'itinérance. Récemment, les pratiques d'interventions de La rue des Femmes et de la Maison de Sophia ont été examinées. Puisque ces espaces de reconnaissance disponibles pour ces femmes sont rares, il nous paraît important de souligner ces recherches.

Maurin (2019) et Gilbert et al. (2019) ont étudié les pratiques d'intervention à La rue des Femmes de Montréal. Maurin (2019) propose une analyse sociologique dans laquelle elle expose comment, en considérant les femmes en situation d'itinérance comme des « victimes » de rapport de genre, les intervenantes de La rue des Femmes de Montréal arrivent à offrir de l'écoute, des soins et des interventions qui croisent l'intervention féministe et psychologique. De leur côté, Gilbert et al. (2019) ont théorisé plus en détail l'approche de La rue des Femmes. Plus précisément, les auteures y décrivent l'approche de la santé relationnelle, où les liens sont le fondement même de l'approche. Gilbert et al. (2019) expliquent comment cette approche arrive à prendre en compte à la fois l'historique de la femme, sa relation à elle-même et à l'autre, et que toutes les occasions du travail sur le lien sont saisies dans la quotidienneté de la vie communautaire. Ce lien devient extrêmement significatif dans le processus vécu par les femmes. « C'est ainsi que le travail dans l'ici et le maintenant permet qu'éventuellement puissent se dessiner les contours d'un travail à long terme, dans un lien affectif investi, toujours en progression » (p. 314).

Pour leur part, Grenier et al. (2019) ont mené une recherche participative évaluative à propos des pratiques d'intervention à la Maison de Sophia. Tout comme à La rue des Femmes de Montréal, la Maison de Sophia ne se limite pas à répondre aux besoins physiques immédiats de la femme, mais intervient avec une sensibilité particulière à l'égard de chaque femme. Plus précisément, les chercheuses expliquent que les interventions de la Maison de Sophia sont menées selon trois grands

principes phares : 1) l'unicité des femmes, 2) tisser des liens égalitaires, dans la confiance et l'authenticité, 3) favoriser l'autonomie et la liberté. Concrètement, ces principes se manifestent par le respect du rythme des femmes, l'entraide dans le milieu de vie et une importance accordée à l'authenticité et à la force des liens durant et après l'hébergement. En outre, les auteures identifient que la consolidation d'une meilleure estime de soi est l'une des retombées significatives chez les femmes ayant vécu ce mode d'intervention. Grenier et al. (2020) ont aussi démontré que l'approche de cette maison s'adapte aux besoins des femmes, qui ont surtout besoin d'un ancrage, d'une sécurité physique et affective, et non d'interventions les activant vers l'emploi. C'est à partir de cet ancrage et par une intervention qui se situe en équilibre entre la prise en charge et la capacité des femmes que les participantes de la recherche arrivent à tisser des liens avec les autres, à s'intégrer socialement et à se positionner davantage comme des actrices.

À ce sujet, Bellot et al. (2018) soulignent aussi toute l'importance de la compréhension et de la bienveillance, en priorisant des interventions s'appuyant sur la dignité. Face aux mépris et à la violence subie, les femmes ont besoin d'un espace pour se déposer, se rétablir, se sentir en sécurité et se réconcilier avec elle-même et les autres (Bellot et al., 2015; Grenier et al., 2020; Mayock et al., 2015). À ce propos, Bellot et al. (2018) mentionnent d'ailleurs que « leurs aspirations à participer à la chose sociale, en tant que citoyennes, à part entière, constituent la clé de voûte de ce chemin vers le mieux-être » (p. 25).

En somme, les recherches nous informent que devant les diverses formes de non-reconnaissance, les femmes peuvent intérioriser une perte de confiance en leur capacité ou alors résister. Quand elles sont reconnues, cela leur est extrêmement bénéfique. La recherche *Rendre visible l'itinérance des femmes* (Bellot et Rivard, 2017) a justement voulu créer un espace de reconnaissance pour ces femmes. Il nous apparaît primordial de s'attarder à cette recherche puisqu'elle permet de concevoir la reconnaissance sociale et juridique dans un tout, ce qui est particulièrement intéressant dans le cadre de notre projet.

1.2.6 La recherche *Rendre visible l'itinérance des femmes*

S'inscrivant dans une épistémologie de la marge, des théories de la reconnaissance et d'autres théories féministes critiques et intersectionnelles, Bellot et Rivard (2017) ont mené une recherche participative, proche de la recherche-action, avec des femmes en situation d'itinérance venant de différents horizons. Les auteures mettent de l'avant qu'en devenant itinérantes, les femmes se retrouvent devant trois grands déficits : la perte de statut, la perte de dignité et la perte de sécurité. Pour ces chercheuses, la reconnaissance des identités fragilisées et la reconnaissance des rapports de domination et d'oppression institués sont centrales afin de mettre au jour des enjeux de responsabilisation individuelle ou de survictimisation des femmes. Pour ces raisons, chaque participante de la recherche avait un statut de co-chercheuse et participait activement au processus de recherche, selon leurs forces respectives. C'est aussi par l'établissement d'un Comité de Reconnaissance (20 femmes en situation d'itinérance se sont réunies 1 fois aux 2 semaines durant 2 ans) que la parole des femmes a été maximisée dans un cadre sécurisant. Ces rencontres ont généré des savoirs, mais aussi certaines actions. Par exemple, en réponse aux besoins identifiés, les co-chercheuses ont collaboré à une collecte de produits hygiéniques, à la création d'une vidéo présentée dans le cadre d'un colloque permettant ainsi aux participants de visualiser l'inadéquation entre les services, les droits et les besoins des femmes en situation d'itinérance. Ultiment, la recherche a voulu contribuer à la collectivisation de la problématique de l'itinérance au féminin, tout en reconnaissant les participantes de la recherche en qualité de sujets et de citoyennes.

Cette dernière recherche démontre comment des femmes peuvent se mobiliser et travailler à leur propre reconnaissance sociale et juridique lorsqu'elles sont soutenues et reconnues. Par leurs témoignages et leurs actions, ces femmes ont effectivement participé à rendre visible l'itinérance des femmes. Cependant, puisque le processus de recherche, comme celui mis en place par Bellot et Rivard (2017), implique la participation de chercheuses et un certain type d'encadrement, les résultats indiquent peu comment les femmes composent avec la reconnaissance sociale et juridique dans leur « milieu naturel ». En outre, même si, indubitablement, la recherche de Bellot et Rivard (2017) et un bon nombre

de recherches mettent en lumière différents phénomènes complexes, elles se limitent majoritairement à un groupe très restreint de femmes en situation d'itinérance vivant dans les grandes villes. Comme mentionné précédemment, il nous apparaît donc important de recueillir le vécu de femmes hors de ces grands centres et de comprendre comment elles perçoivent leur reconnaissance.

1.3 Le but, les objectifs et la question de recherche

Par conséquent, ce mémoire de recherche vise à donner la parole aux femmes de la région de l'Outaouais sur la reconnaissance. Elles ont bel et bien un vécu, des savoirs et des perceptions méritant d'être reconnus par la recherche sociale et les milieux de pratique. Dans ce contexte, et à la lumière des connaissances disponibles, nous avons formulé la question de recherche suivante : « Comment les femmes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais perçoivent-elles la reconnaissance affective, sociale et juridique issue de leurs divers rapports sociaux et se positionnent-elles par rapport à la défense de leurs droits ? » Plus précisément, l'objectif principal de ce mémoire était de cerner les points de vue des femmes et d'avoir accès à leurs expériences en lien avec leur reconnaissance affective, sociale et juridique. De façon plus spécifique, cette recherche visait à :

1. comprendre le sens que les femmes donnent à leur expérience d'itinérance;
2. cerner leurs perceptions sur leur vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale ;
3. recueillir leurs expériences en lien avec la reconnaissance de leurs droits et de leurs prises de parole dans l'espace public;
4. comprendre comment les femmes se perçoivent et se définissent en tant que sujet, actrice et citoyenne.

Chapitre 2 Cadre théorique

Pour procéder à l'analyse des données recueillies pour ce projet de recherche, la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth (2000) a été retenue. À celle-ci s'ajoutent certains éléments afin de répondre aux critiques qui lui sont adressées, notamment de la part de Fraser (2005) et de Ferrarese (2009). En complément du cadre théorique privilégié, nous exposerons le concept d'intersectionnalité, aussi mobilisé lors de notre analyse. Nous justifierons finalement la pertinence de nos choix théoriques.

2.1 La théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth

Pour Honneth (2000), la contestation et la motivation de la critique sociale ne devraient pas être pensées dans le but de maximiser une situation personnelle et des ressources pour des visées utilitaires, mais plutôt être réfléchies en termes de reconnaissance. Conséquemment, pour ce philosophe et sociologue allemand, successeur d'Habermas à l'école de Francfort, les inégalités vécues prennent d'abord racine dans différents dénis de reconnaissance. Il devient alors impossible de penser la justice sociale sans penser à la reconnaissance et aux conditions qui la soutiennent, ou la favorisent.

Selon Honneth (2006), les principes normatifs qui mesurent la légitimité morale de l'ordre social ne doivent pas être conçus selon les structures institutionnelles déjà présentes, mais plutôt indépendamment d'elles. C'est donc la dimension morale des luttes sociales qui est au cœur de cette théorie (Seymour, 2009). Depuis le virage néolibéral, certains idéaux sociaux, comme la réalisation personnelle et la liberté, serviraient à légitimer des mécanismes d'accroissement économique (Honneth, 2006). Paradoxalement, au lieu de libérer les personnes, cette idéologie amènerait de fortes pressions normatives. Devant ces principes puissants, une portion croissante de la population se voit exclue des formes de reconnaissance établies tant sur le plan juridique que sur le plan social. C'est ce qui amène d'ailleurs Honneth (2006) à définir la société d'aujourd'hui comme une société du mépris. De ces groupes qui vivent le mépris et sont invisibilisés, comme nous l'avons démontré précédemment, celui des femmes en situation d'itinérance est certainement du nombre.

C'est en s'inspirant des premières théories d'Hegel, qu'Honneth (2001) a développé une théorie critique de la reconnaissance. Celle-ci expose trois sphères spécifiques de reconnaissance, soit affective (l'amour ou de l'intimité), sociale (de solidarité) et juridique (de droits), qui se définissent selon les types de relations et de rapports à soi-même.

La reconnaissance affective ou la sphère de l'amour ou de l'intimité s'inscrit dans le besoin de relations affectives. Inspirée par la pensée de Winnicott, Honneth (2000) conçoit cette reconnaissance dans la prise en compte de l'autre, tant sur le plan affectif que dans le respect de son autonomie et de son indépendance. Ainsi, la sphère de l'amour ou de l'intimité porte sur la confiance de soi et devrait être gouvernée par le souci et l'attention aux besoins particuliers des individus (Seymour, 2009). À son opposé ultime, la violence physique, « représente un type de mépris qui blesse durablement la confiance en soi que le sujet a acquise, grâce à l'expérience de l'amour » (Honneth, 2000, p. 225).

La reconnaissance sociale, ou sphère de solidarité, a lieu dans les relations de solidarité au sein de la communauté. Inspirée des théories de Mead, Honneth (2000) affirme qu'on ne peut développer une conscience de soi sans une reconnaissance mutuelle. C'est donc dans le miroir de l'autre que chaque personne peut se reconnaître et développer son estime de soi, selon ses qualités et ses capacités. En ce sens, l'individu a besoin d'avoir la conviction de la valeur de sa contribution à la collectivité, tout en se différenciant des autres par son unicité et sa spécificité. Ce type de reconnaissance est gouverné par un principe de reconnaissance des réalisations accomplies par l'individu qui le distinguent des autres (Seymour, 2009). Si, au contraire, une personne est méprisée socialement, celle-ci peut facilement la mener à établir un rapport négatif avec elle-même (Honneth, 2000).

Enfin, la reconnaissance juridique, ou la sphère des droits, porte sur la reconnaissance des droits de chaque individu, en toute égalité. C'est la reconnaissance de l'humain, selon des qualités universelles. Ici, il n'y a ni privilège ni exception. Ainsi, chaque personne est reconnue dans sa qualité de citoyen, peu importe son statut ou ses qualités. Cette reconnaissance juridique permet d'assurer la reconnaissance de la valeur de chacun et le développement d'un sentiment d'appartenance à la société.

En fait, la reconnaissance des droits permet à l'individu de prendre conscience qu'il mérite le respect des autres, qu'il peut se respecter lui-même et que les autres méritent son respect. De surcroît, par la reconnaissance de ses droits, la personne peut se sentir incluse et capable de jugements autonomes. Dans cette sphère, c'est donc un principe de respect à l'égard de l'autonomie des personnes qui est préalable au respect de soi et à la dignité (Seymour, 2009). Il est aussi à spécifier qu'Honneth (2000, 2001) conçoit qu'il est essentiel de soutenir les conditions (comme la redistribution des ressources, par exemple) permettant aux individus de participer librement, c'est-à-dire sans contrainte, sans peur et sans douleur, à la formation politique d'une société.

Comme démontré dans le tableau suivant, la théorie de la reconnaissance permet une compréhension sur différents plans (affectif, social et juridique) du vécu des femmes. Il est à préciser que même si ce tableau illustre plusieurs dénis de reconnaissance, les femmes disposent aussi de certains espaces de reconnaissance.

Tableau 1. Théorie de la reconnaissance et itinérance des femmes

Types de reconnaissance	Reconnaissance affective	Reconnaissance sociale	Reconnaissance juridique
	<p>Concerne les besoins affectifs, en ce qui concerne l'amour et l'intimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> › La prise en compte de l'autre sur le plan affectif et dans le respect de son autonomie et de son indépendance. 	<p>Concerne les capacités et les qualités :</p> <ul style="list-style-type: none"> › L'individu a besoin d'avoir la conviction de la valeur de sa contribution, tout en se différenciant des autres. 	<p>Concerne la responsabilité morale, l'égalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> › L'individu est reconnu dans sa qualité de citoyen, peu importe le statut ou les qualités.
Types relations	Relations primaires (amour, amitié)	Communauté de valeurs (solidarité)	Relations juridiques (droits)
Relation à soi (si positif)	Confiance en soi	Estime de soi	Respect de soi
Forme de mépris	Séances et violence	Humiliations et offenses	Privation de droits et exclusion
Forme d'identité menacée	Intégrité physique et affective	Intégrité sociale	« Honneur », dignité
Exemples de dénis de reconnaissance répertoriés dans la problématique et la recension des écrits	<ul style="list-style-type: none"> › La violence conjugale › La violence dans les relations avec les autres › La violence et les abus sexuels vécus durant l'enfance › La violence et les abus sexuels vécus durant l'itinérance. › Rupture des liens 	<ul style="list-style-type: none"> › Peu de reconnaissance des savoirs › Pressions normatives sociales et de genres › Stigmatisation 	<ul style="list-style-type: none"> › Peu de lieux de prises de parole › Segmentation des services et désengagement de l'état › Logique de services, et non de droits › Pauvreté, dénuement extrême, contexte de vie moindre › Phénomène de « <i>dumping</i> » › Politiques non spécifiques à l'itinérance au féminin › Manque de ressources adaptées

Précisons que devant l'exclusion et les différentes formes de dénis de reconnaissance ou de mépris, la vie sociale des individus n'est pas détruite, puisque celle-ci serait animée par une lutte pour la reconnaissance (Courtel, 2008). Ajoutons aussi que, comme le précise Seymour (2009), Honneth a conceptualisé une philosophie de la reconnaissance « en ratissant large pour englober toutes les réclamations minoritaires, sans se restreindre aux réclamations dites "culturelles" » (p. 4). Dans son analyse, Seymour explique donc qu'Honneth conçoit les groupes socioéconomiques comme les

femmes, les travailleurs, les personnes des minorités sexuelles et les personnes appartenant à des groupes culturels comme des personnes aspirant à la reconnaissance et au soutien.

Comme toutes les théories sont imparfaites et sont amenées à évoluer et à être remises en question, la théorie de la reconnaissance d'Honneth a été vivement critiquée par les philosophes et politologues Fraser (2003, 2005) et Ferrarese (2009).

2.2 La contribution de Fraser

Fraser (2005) a critiqué la théorie d'Honneth, principalement parce qu'elle considère sa conception de la reconnaissance comme étant plus individuelle que collective. En fait, Fraser (2005) avance qu'il y a un danger de glissement vers une psychologisation des problèmes sociaux en priorisant la reconnaissance sous un angle identitaire et en omettant de mettre en avant-plan la question de la redistribution des ressources. Bien qu'Honneth (2000, 2001) conceptualise la redistribution des ressources sous la sphère du droit ou de la reconnaissance juridique, celle-ci n'est pas prioritaire.

Selon la théorie de la justice sociale, Fraser (2005) propose davantage un questionnement sur les mécanismes politiques empêchant certains membres de la communauté d'avoir un statut reconnu par les autres. Conséquemment, sans nier l'importance de l'identité, cette philosophe voit principalement la reconnaissance à travers la revendication d'un statut et la redistribution des ressources. La proposition de Fraser (2005) est certes intéressante en ce qui nous concerne, puisqu'effectivement, les femmes en situation d'itinérance vivent différentes oppressions qui minent la reconnaissance de leur statut et qui les amènent dans un contexte de vie moindre où la parité de participation est difficilement réalisable (Bellot et Rivard, 2017). Ainsi, il paraît judicieux de tenir compte de cet élément lors de notre analyse. Il est certain que les femmes en situation d'itinérance vivent les conséquences d'une redistribution des ressources inéquitable et qu'elles sont aussi victimes de rapport de classes inégalitaire.

Ajoutons que, tout comme Honneth, Fraser (2005) énonce que la seule redistribution des ressources n'est pas suffisante pour atteindre la justice sociale. La reconnaissance des différentes identités

opprimées est aussi nécessaire. Précisons que les deux composantes (la redistribution des ressources et la reconnaissance des identités) ne sont pas isolées l'une de l'autre et sont en interaction. À cet égard, précisons que lorsque Seymour (2009) aborde la question de la reconnaissance, il soutient aussi que les problématiques peuvent simultanément être décrites comme des problèmes de redistribution et de reconnaissance.

2.3 La contribution de Ferrarese

Si Ferrarese (2009) admet qu'Honneth est celui qui a conceptualisé le plus complètement la lutte pour la reconnaissance, elle énonce aussi que celui-ci n'a jamais véritablement défini ce concept, mais a plutôt expliqué sa motivation et sa justification liées à des attentes normatives déçues. Il serait ici superflu d'expliquer de manière exhaustive comment Ferrarese (2009) définit la lutte pour la reconnaissance. En revanche, une dimension de sa réflexion nous intéresse particulièrement, soit celle de concevoir la lutte pour la reconnaissance comme un phénomène pourvu d'un double sens et comprenant deux aspects indissociables.

Pour Ferrarese (2009), la lutte pour la reconnaissance porte certes sur l'objet nommé, soit des revendications précises et circonscrites (par exemple, l'identité, le mode de vie, la contribution au projet commun, le statut), mais aussi sur un pouvoir (défini comme une capacité de changer le monde). En fait, c'est en s'appuyant sur les réflexions d'Anthony Simon Laden (2007) que Ferrarese (2009) explique la différence entre reconnaître l'autre comme un membre de la communauté ayant des droits et le reconnaître à titre d'égal dans la construction mutuelle de la relation. Dans le second cas, comparativement au premier cas, l'instance doit abandonner quelque chose pour satisfaire la demande de l'autre. Pour arriver à ce résultat, une résistance est nécessaire. C'est ce que Ferrarese (2009) définit comme étant : « arracher la capacité à modifier l'état du monde ». Cette dernière dimension réflexive nous intéresse, car elle permet de mettre en lumière le pouvoir et la résistance des femmes dans leur lutte pour la reconnaissance.

2.4 Le concept d'intersectionnalité

Afin de pouvoir prendre en compte la diversité des rapports de pouvoir, l'enchevêtrement des différents types d'oppressions (liées, par exemple, à la classe sociale, au sexe, à l'ethnicité et à d'autres dimensions) présentes dans le vécu des femmes ayant participé à notre recherche, l'ajout du concept d'intersectionnalité se veut complémentaire au cadre théorique. Celui-ci nous permet aussi de mieux comprendre les stratégies de résistance et de défense de droits utilisées par les femmes.

Si la pensée féministe noire a mis en lumière l'enchevêtrement des oppressions vécues par les femmes noires, et a donc fondamentalement contribué à l'émergence du concept de l'intersectionnalité, ce dernier a été défini par la juriste Kimberlé W. Crenshaw dans un texte fondateur en 1991 (Corbeil et Marchand, 2010 ; Collins, 2016). Elle suggère ce concept afin d'expliquer le fait que la violence, dont sont victimes les femmes racisées, provient d'une intersection entre le racisme et le sexisme, et non uniquement du sexisme. L'intersectionnalité suscite alors l'intérêt de théoriciennes, scientifiques et féministes dans des contextes fort diversifiés qui ont à cœur la diversité des rapports de pouvoir qui traversent le groupe des femmes (Corbeil et Marchand, 2006; Fougeyrollas-Schewbel, Lépinard et Varikas, 2005).

2.4.1 Une définition de l'intersectionnalité

L'intersectionnalité implique de penser les effets conjoints des systèmes d'oppressions, comme le patriarcat, la classe sociale, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la religion, les handicaps et les autres discriminations. Elle permet de prendre en compte l'intersection entre les différents facteurs de discrimination (Corbeil et Marchand, 2006). Autrement dit, les différents types d'oppressions interagissent et ne peuvent être pris isolément. Le concept d'intersectionnalité devient alors un outil d'analyse pertinent « pour comprendre et répondre aux multiples façons dont les rapports de sexe entrent en interrelation avec d'autres aspects de l'identité sociale et, d'autre part, pour voir comment ces intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège » (Corbeil et Marchand, 2006, p. 46). Les femmes y sont vues comme des agentes de résistance, autant

en tant qu'individu que collectivement (Collins, 2016).

Pour cette recherche, nous nous référons plus précisément à la définition de Collins et Bilge (2016), qui définissent l'intersectionnalité comme suit :

L'intersectionnalité étudie comment les relations de pouvoir entrecroisées influencent les relations sociales dans diverses sociétés ainsi que les expériences individuelles dans la vie quotidienne. En tant qu'outil analytique, l'intersectionnalité considère les catégories de race, de classe, de sexe, de sexualité, de nation, de capacité, d'ethnicité et d'âge — en outre — comme interdépendantes et se façonnant mutuellement. L'intersectionnalité est une façon de comprendre et d'expliquer la complexité du monde, des personnes et des expériences humaines. (Collins et Bilge, 2016, p. 2, traduction libre)

Ajoutons que l'intersectionnalité n'est pas seulement un outil théorique, mais est aussi une praxis, et est donc utilisée pour agir plus largement afin de créer plus de justice sociale pour les groupes minorisés (Collins et Bilge, 2016). Ainsi, il est possible de saisir « de manière dialogique les tensions entre les cadres d'oppressions vécues et les capacités d'actrice des femmes à les contester » (Bilge, 2016, p. 105, traduction libre).

2.5 La pertinence du choix théorique

Nous croyons que le cadre théorique choisi permettra de comprendre les perceptions et les expériences des femmes en lien avec leurs relations affectives, la solidarité et la reconnaissance de leurs droits. Tout en rendant visibles les différentes dynamiques d'oppressions et les contextes de vulnérabilité vécus par les femmes, il permet de les considérer comme des sujets, des actrices et des citoyennes dans une perspective de justice sociale. Nos choix théoriques permettent ainsi de mettre de l'avant les prises de pouvoir des femmes participant à notre recherche, tout en cherchant à comprendre comment celles-ci se définissent respectivement en tant que sujet, actrice et citoyenne.

L'ajout de l'intersectionnalité comme concept complémentaire permet aussi de prendre en compte l'interaction des discriminations que les participantes nous ont rapportées vivre. C'est aussi en nous référant à Corbeil et Marchand (2010) que nous pouvons souligner que notre manière d'appréhender la recherche ainsi que l'objet de recherche s'arriment également avec l'intersectionnalité. La mise en place de rapports les plus égalitaires possibles et la valorisation de la voix et du savoir des femmes avec qui

nous nous sommes entretenue ont été au centre de notre processus. Nous voyons aussi notre recherche comme une praxis, c'est-à-dire un moyen d'agir plus largement afin de créer plus de justice sociale pour ces femmes, à qui nous croyons qu'il est accordé une valeur moindre dans notre société (Collins et Bilge, 2016).

Chapitre 3 Méthodologie

Dans cette section, la méthodologie de la recherche mise de l'avant pour la réalisation de ce mémoire sera décrite. Dans un premier temps, la perspective de recherche, l'échantillonnage et les stratégies de recrutement seront abordés. Ensuite, les outils de collecte, le déroulement des entrevues et le processus d'analyse de données qui ont conduit aux résultats de recherche seront spécifiés. Finalement, la dimension éthique et les limites du projet de recherche seront exposées.

3.1 La perspective de recherche

Comme le décrit Deslauriers (1991), la recherche qualitative, ayant comme intention de comprendre un phénomène social, se penche plus spécifiquement « sur l'analyse des processus sociaux, sur le sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action, sur la vie quotidienne, sur la construction de la réalité sociale » (p. 6). Puisque nous voulons inscrire notre recherche dans la reconnaissance de la parole des femmes marginalisées et dans la compréhension de leurs perceptions, une recherche qualitative et interprétative est un choix approprié (Anadón, 2006).

Si la recherche qualitative permet une analyse fine et sensible des réalités vécues, elle permet aussi la création de savoirs qui ne visent pas l'universalité, mais bien un savoir localisé, situé et contextualisé (Gaudet et Robert, 2018). Comme nous désirons comprendre des phénomènes complexes propres aux réalités des femmes en situation d'itinérance de l'Outaouais, la recherche qualitative a soutenu notre démarche. À l'instar de Paillé et Mucchielli (2013), nous croyons aussi que la recherche qualitative amène un travail intellectuel permettant de mieux saisir les significations d'un ensemble de phénomènes. C'est que dans les méthodes qualitatives, les rapprochements, les confrontations et les mises en relation de données, les mises en perspective et les cadrages, la saisie des récurrences et des analogies, les généralisations et les synthèses font surgir ces significations (Paillé et Mucchielli, 2013, p. 16).

Qui plus est, la recherche qualitative apparaissait fort pertinente à notre recherche, car elle permet

d'amener de nouvelles compréhensions du monde, de nouvelles solutions et de façonner des réalités sociales, et par le fait même de les nommer, de les décrire et de les interpréter (Gaudet et Robert, 2018). Ajoutons qu'elle peut même contribuer à faire tomber certains tabous et à donner plus de pouvoir aux individus (Gaudet et Robert, 2018).

3.2 L'échantillonnage

Étant donné que la recherche qualitative ne vise pas la généralisation des résultats, l'échantillon choisi est de type non probabiliste. De plus, puisque la recherche s'inscrit dans la compréhension d'un phénomène à partir des perceptions existantes, l'échantillon n'a nul besoin d'être exhaustif (Mongeau, 2011). Selon Pirès (1997), il est inutile de continuer de faire des entrevues lorsqu'il y a saturation empirique. La saturation empirique peut être établie lorsque les entrevues n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier d'en faire davantage. Par conséquent, puisqu'il est impossible de déterminer préalablement le contenu des entrevues, il est difficile de définir au préalable un nombre exact de participants. Pour cette recherche, c'est après sept entrevues que le recrutement s'est terminé. Les sept entrevues effectuées ont été suffisantes pour répondre aux finalités d'une recherche rigoureuse, tout en respectant certaines limites techniques (Pirès, 1997).

Pour notre recherche, les critères de recrutement établis visaient des femmes de plus de 18 ans, en situation d'itinérance ou qui avaient vécu l'itinérance sur le territoire de l'Outaouais durant les cinq dernières années. Comme l'indiquent Campenhoudt et Quivy (2011), un échantillonnage le plus diversifié possible est préférable lorsque celui-ci est limité. À ce propos, nous avons aussi eu la chance de rencontrer des femmes ayant des expériences fort différentes et venant d'horizons divers.

3.3 Les stratégies de recrutement

Selon Liampuutong (2007), il est bénéfique d'allier plusieurs techniques afin de faciliter le recrutement et le contact avec des femmes marginalisées ayant des parcours diversifiés. Dans un premier temps, nous nous sommes fait connaître à différents organismes susceptibles d'être en lien avec les femmes

en situation d'itinérance. La Maison Libère-Elles, le Gîte Ami, la Soupe populaire et le Centre Mechtilde ont accepté de contribuer au recrutement de participantes à la recherche. Précisons que la Maison Libère-Elles s'est particulièrement impliquée dans ce processus. Après l'obtention de notre certificat éthique (annexe A), un premier contact a été établi avec les responsables des organismes pour leur présenter la recherche et leur demander leur collaboration. Des ententes ont aussi été prises au préalable pour l'utilisation de locaux pour la réalisation des entrevues.

Ensuite, le résumé du projet et de ses objectifs ainsi que les attentes envers l'organisme pour faciliter le recrutement leur ont été transmis par courriel (annexe B). Des affiches (annexe C) ont aussi été acheminées et exposées dans les différents organismes.

Au préalable, les participantes potentielles ont été recrutées par les intervenant·e·s des organismes et par bouche-à-oreille dans la communauté. Afin que les femmes puissent entrer en contact avec nous, nous avons confectionné des dépliants explicatifs (annexe D), et des cartes (annexe E), où étaient inscrits nos coordonnées téléphoniques et notre courriel. Les différents organismes collaborateurs et les femmes participant à la recherche pouvaient les distribuer, à leur guise.

Dans un deuxième temps, et tout au long du recrutement, nous avons demandé aux femmes rencontrées si elles voulaient nous recommander des participantes potentielles, en leur offrant des cartes avec nos coordonnées dans le but de créer un « effet boule de neige ». Selon Liamputtong (2007), la « méthode de références en chaîne », où les pairs se recommandent entre eux, est une technique qui facilite grandement le contact des personnes marginalisées ou plus difficilement joignables, ou moins enclines à participer à une recherche.

Les femmes manifestant un intérêt à participer à la recherche ont communiqué avec nous, par téléphone. Elles pouvaient laisser un message sur la boîte vocale, ou communiquer avec nous par courriel. Spécifions ici que nous étions la seule à avoir accès à notre boîte vocale et à notre messagerie de courriels, par l'utilisation d'un mot de passe confidentiel.

Les femmes intéressées étaient ainsi recontactées. Nous avons alors eu un échange avec chacune afin de discuter du but de la recherche, de son déroulement, de leurs droits et des aspects éthiques. Tout comme Campenhoudt et Quivy (2011) le recommandent, nous avons répondu à toutes les interrogations des participantes. Les choix du lieu et de l'heure du rendez-vous étaient laissés aux femmes. Cette souplesse de la part de l'étudiante-chercheuse favorise la création d'un lien de confiance, et donc la libération de la parole (Liamputtong, 2007). Des lieux calmes assurant la confidentialité ont été proposés afin de favoriser l'aisance des échanges (Campenhoudt et Quivy, 2011).

3.4 Les outils de collecte de données

Pour Miller et Tewsburry (2001, cités dans Liamputtong, 2007), la construction d'un lien de confiance est essentielle à une recherche sensible. Afin que le chercheur puisse vraiment comprendre le monde selon les perceptions de la personne, celle-ci doit se sentir à l'aise de parler, de prendre son temps et de partager sur sa vie. Cet aspect est d'autant plus essentiel dans le cas présent, puisque les femmes participant à notre recherche peuvent avoir vécu de la stigmatisation et qu'elles s'approprient à parler de certains aspects intimes de leur vie. Ainsi, afin de faciliter le lien de confiance et une certaine flexibilité, l'entrevue semi-dirigée a été choisie comme outil de collecte de données.

Le schéma d'entrevue mixte (annexe F) a été retenu, permettant à la fois d'aborder le vécu expérientiel des personnes, tout en approfondissant certains thèmes repérés dans la recension des écrits et le modèle théorique privilégié (Savoie-Zajc, 2009). Les thèmes abordés étaient les suivants : le sens donné à l'expérience d'itinérance, les liens avec les différents réseaux informels et formels, la reconnaissance des droits et la prise de parole. Ainsi, les questions posées étaient ouvertes et liées aux objectifs de la recherche, mais ont aussi permis l'enracinement dans le cadre théorique choisi (Campenhoudt et Quivy, 2011).

Les personnes interrogées ont pu aborder d'autres aspects que les sujets amenés et répondre aux questions selon un ordre qui leur convenait. Cela nous a permis de rester ouverte aux éléments imprévus suscités par la recherche (Mongeau, 2011). De plus, des notes dans un journal de bord ont

été prises à la fin des entrevues afin d'enrichir notre processus réflexif. « En recherche qualitative, le journal de bord permet aux chercheurs de se rappeler leurs observations, de réfléchir à leurs pratiques et de catalyser leurs analyses via l'écriture » (Lejeune, 2016, p. 402).

3.5 Le déroulement des entrevues

Nous avons d'abord accueilli les participantes et les avons remerciées pour leur présence. Un formulaire de consentement (annexe G) a ensuite été présenté. Dans ce formulaire, les objectifs de la recherche sont détaillés et il y est spécifié que les participantes peuvent se retirer du processus de recherche à tout moment, ou mettre fin à leur participation, et ce, sans craindre aucun préjudice. Via ce même formulaire, il a été rappelé que l'entrevue était enregistrée. Nos coordonnées, celles de la directrice de mémoire, ainsi que celles du président du comité éthique y ont été inscrites. De plus, il y a été précisé que les données sont conservées sur une clé USB et protégées par un mot de passe que seules la directrice de mémoire et moi-même connaissions. Après la lecture du document, une juste compréhension du formulaire a été validée. Nous avons aussi pris le temps de demander aux femmes si elles avaient des questions sur la recherche ou le déroulement de l'entrevue. Ensuite, les participantes ont pu donner un consentement libre et éclairé en signant le formulaire ou en le verbalisant clairement sur l'enregistrement. Nous avons ensuite procédé à l'entrevue.

Lors des entretiens, l'attention a été dirigée sur quatre points : placer la personne en « position haute » en lui montrant qu'on vient apprendre auprès d'elle, accepter inconditionnellement les propos de l'autre, adopter une neutralité bienveillante et intervenir le moins possible, tout en veillant à poursuivre les objectifs de l'entretien (Campenhoudt et Quivy, 2011).

Lorsque les entrevues suscitaient certaines émotions, nous avons pris le temps d'arrêter l'enregistrement et d'écouter les femmes. Chaque fois qu'une participante avait besoin d'une pause, nous lui demandions si elle désirait continuer l'entrevue, remettre celle-ci ou l'annuler. Toutes les participantes ayant eu besoin d'une pause ont tenu à poursuivre l'entrevue, car il était important pour elles de libérer leur parole et de parler de ce qu'elles ont vécu, malgré l'émotion. À la suite de l'entrevue,

nous avons aussi été sensible à l'état émotionnel de la femme . Nous nous sommes assurée que la personne bénéficiait d'un soutien et obtiendrait un suivi adéquat si elle en éprouvait le besoin. Bien que cela ne soit pas arrivé, nous étions prêtes à faire appel à un·e intervenant·e si le besoin s'en faisait sentir.

Nous avons fourni une liste de ressources pertinentes à contacter, en cas de besoin (annexe H). En fait, nous voulions tout mettre en œuvre afin d'offrir le soutien nécessaire aux femmes. Tout au long du processus, notre humanité a eu préséance sur la recherche.

Puisque les participantes de la recherche sont en grande précarité et marginalisées, offrir un dédommagement à ces personnes nous a semblé un aspect éthique important afin de limiter les rapports de pouvoir et inscrire notre recherche dans la reconnaissance. À ce sujet, Liamputtong (2007) considère que l'aspect de compensation est primordial afin de faire valoir la contribution et les savoirs des personnes, particulièrement si elles sont vulnérables et ont peu d'argent. Le paiement devient donc un signe de respect envers les personnes qui ont investi du temps et qui ont, à la fois, du mal à subvenir à leurs propres besoins quotidiens. Ainsi, à la lumière de cette réflexion, la somme de 20 \$ a été proposée aux participantes en échange de leur contribution. Spécifions que l'argent distribué provient d'une bourse octroyée par la directrice de recherche.

3.6 Les stratégies d'analyse de données

Tout comme Campenhoudt et Quivy (2011) ainsi que Mongeau (2011) le suggèrent, la première étape de notre analyse a été de transcrire intégralement tout le contenu des entrevues sous forme de verbatim afin de pouvoir en faire une analyse fine. Nous faisons la transcription peu de temps après l'entrevue afin de pouvoir avoir un certain recul sur nous-mêmes et le processus d'entrevue. Cela nous a donné l'occasion de parfaire notre sens de l'écoute, nos attitudes et notre conduite lors des entrevues. Nous sommes d'avis que ce continuel regard introspectif a été une grande force dans le processus de recherche.

La transcription permet aussi de ne pas exclure certaines parties qui pourraient s'avérer importantes plus tard dans le processus (Campenhoudt et Quivy, 2011). De surcroît, cette étape a donné l'occasion de réécouter les entretiens et d'en faire une lecture flottante afin d'avoir une vision globale.

Ensuite, nous avons fait une analyse de contenu thématique. Celle-ci oblige le chercheur à prendre un recul par rapport à ses propres interprétations spontanées et l'amène à aller en profondeur, tout en suivant une méthode rigoureuse (Campenhoudt et Quivy, 2011). Comme conceptualisée par L'Écuyer (1987), nous avons développé une grille d'analyse mixte (annexe I). En relisant les entrevues, nous avons pris des notes en marge du texte et écrit nos premières idées de thèmes émergeant du contenu des entrevues. C'est-à-dire que nous avons noté, à chaque paragraphe ou partie de texte, un mot ou une courte phrase qui venait décrire l'essence de ce qui était évoqué par les participantes (Skjott et al., 2019). Autant que possible, nous avons essayé de reprendre les mots utilisés par les participantes (Skjott et al., 2019). Devant le grand nombre de thèmes émergents, nous avons tenté de trouver des thèmes qui en rassemblaient plusieurs et qui rejoignaient notre question de recherche. Nous avons ensuite tenté d'organiser ces thèmes sous forme de grille. Pour ce faire, nous avons consulté notre guide d'entrevue et notre recension afin de structurer davantage notre pensée et de clarifier certains thèmes et sous-thèmes.

Une série d'allers-retours avec notre directrice de recherche et le groupe du séminaire de recherche a supporté un processus réflexif et itératif, ce qui a permis de raffiner notre grille de codification. Nous avons validé certains thèmes, tout en partageant nos réflexions et nos doutes sur d'autres. Les échanges d'idées et les propositions ont mené à une modification des thèmes choisis et ont amélioré leur organisation. De plus, ce processus nous a aidée à choisir des thèmes et des sous-thèmes encore plus évocateurs, précis et rassembleurs. Des sections ont été éliminées et d'autres ont été ajoutées afin de créer une grille de codification finale synthétique.

Les thèmes choisis ont été répertoriés sous forme de nœuds dans le logiciel NVivo afin de créer des arborescences. Tout le contenu des entrevues en lien avec les thèmes de notre recherche a été codifié

et relié aux différents nœuds (thèmes). Ce processus a permis une analyse éclairante, englobante et subtile.

3.7 Les considérations éthiques

Une attention particulière a été portée au respect de la confidentialité et à la préservation de l'anonymat des participantes. Selon l'*Énoncé de politique des trois Conseils* (ECTC, 2010), la confidentialité des données peut représenter un défi lors d'une démarche qualitative, vu la profondeur, le niveau de précision et le caractère unique des discours. Dans le cas des personnes vulnérables, l'anonymisation et la confidentialité doivent être davantage prises au sérieux, vu la confiance acquise et les conséquences d'une possible trahison (Marcillat, 2016). Ainsi, nous avons veillé au respect de ces objectifs dans la transcription des verbatim, où nous avons aussi retiré les noms et autres détails permettant d'identifier une personne.

Il est aussi essentiel de partager les résultats de la recherche avec les personnes et les organismes qui se sont déclarés intéressés à être recontactés afin de contribuer à l'émancipation des personnes et aux changements collectifs (Marcillat, 2016). Partager les connaissances générées par notre recherche avec le milieu universitaire est aussi envisagé afin de soutenir l'évolution des pratiques d'intervention et de sensibiliser les futurs travailleurs sociaux aux réalités des femmes en situation d'itinérance de la région. Pour terminer, tout comme le conçoit l'Éthique des trois Conseils (ECTC, 2010), nous avons un profond respect pour l'autonomie des personnes, une préoccupation pour leur bien-être et la justice. Notre recherche a été empreinte de ces valeurs.

3.8 Les limites méthodologiques

En général, vu la mouvance et le côté caché de l'itinérance des femmes, les recherches n'arrivent jamais à saisir la globalité et la complexité du phénomène. Nous avons aussi été confrontée à cette limite. Aussi, même si nous avons tout mis en place pour minimiser la relation de pouvoir, le statut d'étudiante-chercheuse a tout de même pu influencer la relation et les réponses données (Gauthier, 2009). Plusieurs éléments, comme nos perceptions, la désirabilité sociale, le cadre de l'entretien et la

relation spécifique développée durant la rencontre, ont pu influencer la recherche (Campenhoudt et Quivy, 2011; Gauthier, 2009). De plus, comme notre recherche s'est faite avec un groupe de femmes volontaires, celles-ci avaient probablement certaines caractéristiques ou dispositions spécifiques (Gauthier, 2009). Il va aussi de soi que ce ne sont pas toutes les femmes en situation d'itinérance qui ont répondu à notre appel ou sont suffisamment à l'aise de nous parler.

Manifestement, le contexte de pandémie a constitué une limite technique importante, puisque cela a complexifié notre recrutement. Nous avons commencé le recrutement le 11 mars 2020, mais nous avons ensuite dû l'interrompre afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. C'est que nous tenions alors à rencontrer les participantes en personne pour faciliter le lien de confiance, que beaucoup d'organismes ont dû fermer leurs portes et que la population ciblée n'avait pas nécessairement accès à un téléphone ou à un ordinateur pour faire les entrevues. En septembre 2020, nous avons pu relancer notre recrutement, en suivant les mesures sanitaires prescrites par la santé publique et en respectant les recommandations de chaque organisme. Dans un premier temps, nous avons réussi à rencontrer quatre participantes en personne. Dans les mois suivants, les mesures sanitaires se sont resserrées et nous nous sommes résignée à faire une entrevue par vidéoconférence, avec le logiciel Zoom, et deux entretiens par téléphone, avec l'accord préalable du comité d'éthique. Après ces sept entrevues, nous avons à nouveau sollicité les organismes, mais nous n'avons reçu aucun appel de participantes intéressées.

Précisons également que le contenu de certaines entrevues réalisées était parfois complexe et chargé. Cela a amené certains défis lors de la codification de nos entrevues. Ajoutons aussi que nous avons travaillé durant sept ans comme intervenante auprès des femmes en situation d'itinérance. Cette expérience a amené un préjugé favorable à l'égard de celles-ci. Ce vécu influence donc nos perceptions, et donc notre recherche. En revanche, nous croyons qu'une prise de conscience aiguisée face aux différentes limites rencontrées a soutenu une démarche sensible et constructive dans le cadre de cette recherche.

Chapitre 4 Présentation des résultats

Ce chapitre présente les résultats de notre recherche. Nous commençons par présenter les participantes, pour ensuite exposer leurs points de vue, leurs représentations de l'itinérance et la façon dont elles désirent être définies. Après cet éclairage, nous nous attarderons aux facteurs relatifs à l'itinérance et aux réponses sociales apportées. Il s'agira ensuite de broser un portrait des divers liens qu'elles entretiennent avec leurs réseaux. Par la suite, nous mettrons en lumière la perception des participantes sur les oppressions et les discriminations vécues. Cela nous amènera à aborder la résistance des femmes dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits et de leur voix. Finalement, nous décrirons les changements sociaux et politiques souhaités par les participantes.

4.1 La présentation des participantes

Nous avons rencontré sept femmes, vivant ou ayant vécu l'itinérance dans les cinq dernières années. Quatre d'entre elles sont caucasiennes, tandis que les trois autres sont des femmes racisées. Une est d'origine caribéenne, une autre est d'origine africaine, et une autre est Autochtone. Elles étaient âgées entre 40 ans et 58 ans au moment de l'entrevue. En ce qui concerne la scolarité, trois participantes ont quitté l'école entre la sixième année du primaire et la première année du secondaire, deux ont obtenu un diplôme d'études secondaires, et deux ont obtenu un diplôme universitaire de premier cycle. Au moment de l'entrevue, six participantes étaient sans emploi et recevaient des prestations d'aide sociale, tandis qu'une autre participante avait un emploi, ce qui lui assurait un revenu. Les six participantes sans emploi ont déjà été actives sur le marché du travail, soit quatre dans le domaine de la restauration, une dans l'entretien ménager et une autre en horticulture. En ce qui concerne l'état civil des répondantes, cinq d'entre elles sont célibataires et deux sont divorcées. Cinq des participantes ont des enfants, et deux d'entre elles sont grand-mères. Une seule participante est en logement depuis plus d'un an, deux ont un domicile depuis six mois ou moins, et quatre sont sans domicile fixe. Pour ce qui est de la période d'itinérance vécue, les durées varient. Deux femmes ont été sans domicile fixe respectivement durant 30 et 34 ans, deux l'ont été respectivement durant 10 et 11 ans, tandis que deux autres l'ont été

respectivement pendant 1 an et 2 ans, et finalement une autre durant 2 mois. Le tableau suivant résume ces données.

Tableau 2 Présentation des participantes

Participante	Âge	Origine	État civil	Scolarité	Situation actuelle	Période d'itinérance	Occupation actuelle et passée	Enfant(s)
Ève	40	Caucasienne	Célibataire	Sec.1	Sans domicile fixe	11 ans	Sans emploi/ Restauration	0
Josée	55	Caucasienne	Divorcée	Sec. 5	Domiciliée depuis quelques semaines	1 an	Sans emploi/ Cuisine	2
Tara	46	Africaine	Divorcée	Bac	Sans domicile fixe	2 ans	Sans emploi/ Restauration	1
Léonie	52	Caucasienne	Célibataire	Sec. 5	Sans domicile fixe	10 ans	Sans emploi/ Horticulture	2
Louisa	43	Autochtone	Célibataire	Bac	Domiciliée depuis 6 mois	2 mois	En emploi	1
Anna	58	Caucasienne	Célibataire	6 ^e année	Domiciliée depuis quelques années	30 ans	Sans emploi/ Entretien ménager	2
Lydia	50	Caribéenne	Célibataire	Sec 1	Sans domicile fixe	34 ans	Sans emploi/ Restauration	0

4.2 La représentation de l'itinérance et la définition de soi

La majorité des femmes rencontrées ont exprimé qu'elles ne se définissent pas comme des femmes en situation d'itinérance, car leur vécu est différent de leurs représentations de l'itinérance. En fait, pour ces femmes, l'itinérance consiste à vivre et à dormir dehors ou dans les refuges, ce qui correspond davantage pour elles à une définition de l'itinérance masculine. « Pour moi, une itinérante, c'est quelqu'un qui se promène dans les rues pis qui vit dehors [...] donc pour moi une itinérante, c'est plus ça. Euh... comme une voyou, une robineuse, genre, je ne me vois pas ça comme ça » (Ève).

Une participante qui a vécu de l'itinérance cachée durant deux mois a d'ailleurs mentionné qu'elle n'avait

pas réalisé qu'elle avait vécu en situation d'itinérance, justement à cause des représentations sociales de l'itinérance auxquelles elle ne s'identifiait pas.

C'est un ami dans le fond qui est travailleur social, qui m'a un peu fait réaliser que c'était vraiment une situation, heu, d'itinérance que j'avais vécue. Je l'avais juste, comme, pas réalisé que c'était ça. Tu comprends. Moi, j'avais vu ça comme plus, tsé, un *bump* dans ma vie [...]. Je ne voyais pas vraiment ma situation comme de l'itinérance. Malgré que ce l'était, probablement plus rose que d'autres l'ont vécu. Mais le fait que justement que des situations comme ça, ça l'arrive puis de faire réaliser aux gens que même si c'est temporaire ta situation, même si tu ne vis pas comme de problèmes de santé mentale, d'abus, de consommation pis tout ça, tu peux aussi te retrouver dans une situation d'itinérance. (Louisa)

Lorsqu'elles sont interrogées sur la façon dont elles aimeraient être définies, cinq participantes proposent d'utiliser des termes qui les valorisent plus socialement et par lesquels elles arrivent à se reconnaître. Elles préfèrent l'appellation « femme sans domicile fixe » plutôt que « femme en situation d'itinérance ». Elles sont d'avis que ce terme est plus gratifiant et décrit bien la façon dont elles bougent constamment d'un endroit à l'autre. Deux participantes ajoutent que même si elles trouvent parfois un endroit où habiter, elles ne s'y sentent pas nécessairement chez elles et savent que c'est temporaire. Elles ont aussi évoqué d'autres termes tels que : « guerrière », « survivante » et « femme en difficulté » pour se décrire. Pour deux des femmes rencontrées, la question leur a paru futile. En fait, elles ont toutes les deux souligné que les termes utilisés pour les définir leur importaient peu. Par exemple, une participante raconte : « Moi, ça me dérange pas. Il n'y a plus grand-chose qui me dérange, après tout ce que j'ai vécu. C'est pas quelque chose qui me dérange [rires] » (Lydia).

Ainsi, même si certaines ne se soucient pas des mots utilisés pour les définir, les femmes ne se reconnaissent généralement pas dans les représentations sociales liées à l'itinérance et préfèrent se définir autrement. En amont de cette situation d'itinérance, différents facteurs ont été identifiés par les participantes comme les précipitant et les maintenant en situation de survie.

4.3 Les facteurs qui précipitent et maintiennent les femmes en situation de survie

Bien que les participantes aient différents vécus, certains facteurs communs relevant de la sphère

privée et de la sphère publique amènent les femmes à vivre une situation d'itinérance et ont des impacts significatifs dans la vie des femmes.

4.3.1 Les facteurs de la sphère privée

4.3.1.1 *La violence et les agressions à caractère sexuel*

Toutes les femmes ont vécu de la violence ou des agressions à caractère sexuel à de multiples reprises, de l'enfance à la vie adulte. Cinq des participantes ont clairement exprimé que, selon elles, leur situation d'instabilité résidentielle est directement liée à la violence ou aux abus subis.

Ultimement, moi, ça découle tout de l'abus parce qu'il a fallu que je quitte puis ça m'a ramassée dans cette situation-là, si tu veux. Parce que je n'aurais pas eu à louer un logis, si j'avais pas vécu d'abus pis tout ça. Donc, je pense aussi qu'il y a beaucoup de femmes qui doivent se ramasser en situation d'itinérance parce qu'elles ont, ou qu'elles vivent de l'abus. (Louisa)

Nous développerons davantage les dimensions de la violence et des agressions à caractère sexuel à la section 4.4, lorsque nous aborderons plus précisément la sphère de l'intimité et des relations affectives.

4.3.1.2 *Les problématiques de santé mentale et de consommation*

Quatre participantes ont expliqué avoir vécu des problèmes de santé mentale et quatre ont également mentionné avoir vécu un problème de consommation. Seulement une de ces femmes fait référence aux deux problématiques. Ces problématiques affectent la vie de différentes manières. Certaines rapportent avoir perdu leur logement à cause de ce qu'elles appellent leur « instabilité », qu'elles n'arrivent pas à se sentir bien dans les lieux où elles habitent, qu'elles se sentent seules devant la détresse. Par exemple, une participante a expliqué qu'elle faisait souvent des crises suicidaires.

L'ambulance est arrivée parce que je voulais mourir. Je voulais mourir à fond. J'étais mêlée, là. Je me suis ramassée à l'hôpital, attachée. C'était le pire moment de ma vie [pleurs]. Il y en a eu beaucoup des moments, mais celui-là, c'était pas battable [voix en sanglots] [...] « J'ai le goût de mourir, câlisse ». C'est ça mon problème. Pourquoi j'ai le goût de mourir de même ? [silence] L'accumulation de tout, je sais pas. (Josée)

Précisons que les quatre participantes rencontrées ayant déjà eu une dépendance aux drogues expliquent que celle-ci a débuté vers la fin de l'adolescence et que c'était devenu un moyen de survivre

à des contextes de vie difficiles et à une détresse insoutenable. Elles ont d'ailleurs toutes identifié que leur consommation de stupéfiants était directement reliée à la violence ou aux abus vécus durant l'enfance.

Il y a les viols qui embarquent là-dedans. J'étais déjà dans une famille dysfonctionnelle, mais très dysfonctionnelle. Mon père adoptif, lui, il a abusé de moi. Fait que ça, ç'a embarqué. C'est ça, c'est ça qui m'a amenée à la consommation. Puis, c'était pas juste un joint ou whatever, c'était de la grosse consommation. J'étais rendue que je me piquais. Je faisais à peu près, je faisais au moins une once par jour de cocaïne. (Lydia)

4.3.2 Les facteurs de la sphère publique

4.3.2.1 *Le manque d'accessibilité à un logement*

Toutes les femmes ont parlé d'un manque d'accessibilité à un logement, malgré leurs recherches persistantes. Cela s'est avéré pour Louisa, qui a pourtant un emploi lui faisant bénéficier d'un revenu stable.

Hum, là, on est en janvier 2020. Le marché, il est saturé. J'avais de la misère à trouver quelque chose en septembre. Oublie ça, en janvier. Puis moi, fallait que je parte par le 31 janvier. J'ai tout mis mes choses en entrepôt parce que j'étais pas capable de trouver un logis. [...] Fait que, en tous cas, j'ai cherché, j'ai cherché pis écoute, je fais de l'argent, j'ai les moyens de payer quelque chose, mais quand tu dis que, comme un deux chambres en bas de 1200\$, c'est *tough* à trouver, tsé. (Louisa)

Plus de la moitié des participantes ont dû vivre dans des appartements inadéquats. Par exemple, elles ont pu vivre dans des logements ayant des problèmes de salubrité, d'infestation ou sans chauffage. « On restait, nous autres, dans un chalet. C'était des roulottes, chalets d'été. Hé! Puis, il faisait fret. Quasiment 2 ans de temps. Pas de chaleur, pas rien, fuck all. On s'abriait avec des grosses couvertes ».

Le manque d'accès à un logement a entraîné des conséquences significatives sur la santé mentale de ces femmes, leur causant du stress, mais a aussi eu des impacts directs sur la présence et le soutien que certaines femmes ont pu offrir à leurs enfants. Deux participantes ont mentionné que le fait de ne pas avoir de logement a été l'unique raison les empêchant de pouvoir prendre soin de leurs enfants, ce qui a amené beaucoup de détresse chez ces femmes.

Lorsque j'ai perdu le logement, j'ai perdu sa garde en même temps parce que, oui, je peux être itinérante, mais pas ma fille, une adolescente. Elle avait 14 ans, je pense, à l'époque. Donc, ils ont dû me la retirer [pleurs]. Pas pour maltraitance, mais parce qu'on n'a pas de

domicile. Actuellement, j'ai demandé à l'intervenante, je lui ai posé la question à savoir : « si j'ai un domicile aujourd'hui, quand est ce que ma fille va vivre avec moi ? » Elle me dit : « aujourd'hui, aujourd'hui ». Ce qui me manque en fait, pour vivre ma vie de famille, c'est d'avoir un logement, ce que je n'arrive pas à trouver pour l'instant. C'est triste parce que je ne vis pas avec ma fille. Ça, c'est quelque chose qui me fait très mal. En, en. Je suis un peu émotive là, ne fais pas attention [pleurs]. Dès qu'on touche à ma fille. (Tara)

4.3.2.2 Des conditions de vie précaires

L'itinérance va aussi certainement de pair avec la précarité et la pauvreté. Soulignons d'abord que la presque totalité des participantes ont occupé des emplois précaires avant de se retrouver en situation d'itinérance. Les participantes ont parlé de revenus insuffisants et de la précarité qui en découle, ce qui les amène à être quotidiennement en survie. Elles racontent « ne plus avoir une cent », « ne plus avoir rien » et « être toute nue dans la rue ». Elles peuvent avoir du mal à payer les dépenses liées à leurs besoins de base, comme le loyer, une chambre, l'électricité, des commodités telles qu'un frigidaire ou même de la nourriture. « Ça faisait 7 jours que je n'avais pas mangé. Je mange, mais comme, une granola, un morceau de banane parce que je n'avais pas de revenu à ce moment-là » (Léonie).

Quelques participantes ont d'ailleurs précisé que le montant d'aide sociale qu'elles reçoivent est insuffisant pour qu'elles puissent vivre dignement et décemment. La précarité amène aussi ces femmes à adopter différentes stratégies pour survivre. Par exemple, certaines racontent se prostituer ou devoir cumuler les dettes pour arriver.

Je te dirais combien je reçois aujourd'hui, je pense que tu tomberais en bas de ta chaise. Je reçois 690 \$ par mois, puis je paye 650 \$. Puis, c'est pas inclus l'électricité, le chauffage. Parce qu'encore là, je suis obligée d'emprunter de l'argent. (Lydia)

4.3.3 Les éléments de synthèse

En résumé, les femmes rencontrées ont évoqué un ensemble de facteurs ayant précipité et maintenu l'état d'itinérance. En outre, ces facteurs contraignent et limitent les femmes dans leurs possibilités et leurs actions. Devant ce contexte de vulnérabilité extrême, ce que Namian (2012, 2014) définit comme un « contexte de vie moindre », il est pertinent de se demander comment ces femmes perçoivent leur reconnaissance dans les sphères de l'amour et de la solidarité.

4.4 Les sphères de l'amour et de la solidarité : les intervenant-e-s comme l'un des seuls liens significatifs

Rappelons que, selon Honneth (2000), la reconnaissance affective se situe dans les sphères de l'amour et de l'intimité. Il y a la prise en compte de l'autre, tant sur le plan affectif que dans le respect de son autonomie et de son indépendance. Pour ce qui est de la reconnaissance sociale, elle couvre la sphère de solidarité. Elle se retrouve au sein de la communauté, où l'individu peut sentir sa contribution à la collectivité, tout en se différenciant des autres par son unicité et sa spécificité. Nous avons regroupé les résultats liés à la reconnaissance affective et à la reconnaissance sociale pour en faciliter la présentation.

4.4.1 L'abus et la violence dans les relations affectives et sociales

Ce qui est le plus marquant dans les témoignages des femmes, c'est qu'elles ont toutes confié avoir vécu, à de multiples reprises, de la violence et des abus. Nous avons présenté cette dimension dans un même bloc afin d'illustrer comment celle-ci imprègne à la fois la sphère affective et la sphère sociale des femmes. D'abord, la violence et les abus évoqués par les participantes prennent souvent racine dès l'enfance, dans la famille d'origine, et se perpétuent sur le long terme dans les autres relations.

[Pleurs] [silence]. Pour commencer, il faudrait que je commence par le début [pleurs]. J'ai été battue par ma mère. Mais battue, là. Elle a essayé de me noyer dans le bain. Au moins, 2-3 fois pis je m'en souviens. C'est comme un traumatisme, tu peux pas oublier ça. C'est impossible. Surtout à l'âge de 4 ans [silence] [soupir]. (Josée)

Plusieurs des femmes rencontrées ont été victimes de violence dans leurs relations intimes ou amoureuses. Trois d'entre elles disent avoir vécu de la violence psychologique de la part d'un partenaire et l'une d'entre elles a vécu de la violence physique. Cette dernière participante a d'ailleurs raconté plusieurs événements marquants, où elle a été victime de violence sévère de la part de différents conjoints. Parmi ces événements, elle raconte comment un ex-conjoint a attenté à sa vie en la poignardant, alors qu'elle était enceinte et qu'elle tentait de fuir la relation.

Là, j'étais partie de là, je voulais m'en aller. Moi, je savais que j'étais loin, mais je voulais m'en aller. J'aurais fait du pouce, j'aurais fait n'importe quoi pour revenir. C'est là qu'il est parti après moi avec un couteau long de même. Il me l'a rentré creux de même dans le dos. Une chance, il n'a pas touché à l'enfant. Il a touché à moi. Il m'a fait mal. Au moins, il n'a

pas touché à mon enfant. J'avais peur. Là, je pars à courir. Il m'attrape puis il me plante ça, dans le dos. « Voyons donc ! T'es un hostie de fou. » Pis, tsé, j'étais enceinte de ma fille. (Anna)

Les participantes rapportent aussi avoir vécu de la violence et des abus dans d'autres contextes. À titre d'exemple, certaines font référence à des attaques verbales de la part d'hommes fréquentant les mêmes lieux d'hébergement qu'elles. Certaines évoquent des agressions à caractère sexuel de la part de connaissances, du harcèlement sexuel ou encore de la violence en contexte de prostitution. Une participante a également raconté avoir vécu de la violence de la part d'inconnu, alors qu'elle dormait dans la rue.

Le soir, je courrais [nom d'une rue] parce qu'il y avait des jeunes qui me tiraient dessus, les balles de peintures qui mettent. Hé ! J'étais là sur [nom d'une rue]. Le monde aurait dit : « c'est une folle, ça ». En dedans de moi, je me suis dit : « le monde vont penser que je suis folle ». Je courrais avec ma couverte, men, mon gros pyjama, les jeunes courraient après moi, dans le milieu de la rue. (Anna)

Les conséquences découlant de la violence perdurent à travers les années et affectent les femmes dans plusieurs autres dimensions de leur vie. Ce qui est le plus prégnant dans les témoignages des participantes, c'est la perte d'estime et le sentiment de peur qui découlent de la violence et des abus.

Je devais rapporter tout ce que je dépensais même si c'était mon propre compte. Il critiquait chacun de mes achats, me culpabilisait beaucoup là-dessus. Je ne pouvais jamais. À chaque fois que j'exprimais mon opinion, j'avais droit à une série d'insultes pis de bêtises. Il me rabaissait dans comme, tout ce que je disais. Hum, tout, fait que tu te rends pas compte, pas que c'est de l'abus. À un moment donné, tu viens que tu étouffes en dedans. Parce que je disais plus rien. Écoute, je suis super extravertie pis j'ai beaucoup de joie de vivre, je suis beaucoup de bonne humeur pis tout ça. Mais là, j'étais, tsé, pris en dedans pis j'osai pu rien dire. Parce qu'à chaque fois que je disais quelque chose, je me faisais rabaïsser pis dénigrer pis tout ça. Tu viens, là, je vivais dans la peur de me faire crier après, si tu veux. (Louisa)

La peur est présente dans diverses dimensions de la vie des participantes. En fait, la majorité des femmes rencontrées disent être toujours traumatisées par leur vécu de violence et d'abus. Les femmes ont mentionné ressentir de l'hypervigilance et du stress permanent qu'elles associent à la violence et aux menaces vécues. Certaines disent avoir de la difficulté à effectuer certains gestes du quotidien, et la plupart ont affirmé avoir une peur constante envers les hommes, à cause de leurs expériences passées. Même une fois en maison d'hébergement ou en logement, la peur subsiste toujours chez

quelques-unes des participantes, qui soulignent toujours ressentir de l'insécurité et la crainte de leur agresseur.

Même encore, des fois, chez nous, parce mon ex, le dernier que j'ai eu, il était vraiment violent. Les autres ont été violents, mais lui, il a été violent parce que quand il venait chez nous, il défonçait la porte, man, puis il me pognait à la gorge, man. Puis, il me rentrait dans le mur. J'ai été obligée de faire venir la police combien de fois où que je suis ? C'est épouvantable. C'est pour ça que je veux déménager et tout parce que ça se peut que j'aie mon transfert. C'est la peur, tu comprends. Je suis tannée de vivre avec ça. Ça fait des années que je vis avec la peur. Hé ! C'est moins pire que c'était, mais j'aimerais ça un jour être dans mes affaires puis être tranquille, sans m'inquiéter que quelqu'un va venir cogner à la porte. (Anna)

La violence et les abus vécus restreignent le réseau de soutien des femmes. Par exemple, en lien avec la violence et les abus vécus, les participantes relatent des relations généralement négatives ou rompues avec leurs familles d'origine respectives. Pour ce qui est des relations intimes, un bon nombre spécifient qu'elles se méfient des hommes et certaines précisent qu'elles préfèrent être célibataires afin de ne pas revivre la violence. En parlant de ses relations avec les hommes, une femme raconte :

Comme je dis, je ne les mets pas tous dans le même bateau, mais pour moi, c'est fini. J'ai trop vécu de violence. Mes relations duraient pas parce que je tombais toujours sur des hommes violents. [...] Ben, non, ça fait longtemps que je suis toute seule puis je reste toute seule. Je suis bien. (Anna)

Mais la violence n'est pas non plus la seule raison qui amène les participantes à avoir un réseau social restreint. Elles ont aussi d'autres types de relations à travers lesquelles elles construisent leurs rapports à elles-mêmes et aux autres.

4.4.2 Les relations avec les enfants

Ce qui a aussi été marquant dans le témoignage des participantes, c'est l'amour qu'elles portent à leurs enfants. Les cinq participantes ayant des enfants ont parlé de ces derniers comme des personnes extrêmement importantes dans leur vie. Parmi ces cinq mères, deux n'ont plus aucun lien avec leurs enfants, deux disent avoir des liens positifs et une qualifie ses liens de mixtes, soit un lien positif avec un de ses enfants, mais aucun lien avec l'autre. Les participantes dont les enfants ne souhaitent pas maintenir de relations avec elles ont expliqué que les propos de leur(s) enfant(s) auraient engendré beaucoup de tristesse chez elles. Malgré tout, ces femmes ont exprimé tout leur amour pour leurs

enfants et elles arrivent à surpasser leur propre souffrance pour accepter et comprendre leurs enfants.

Tout était beau pour moi. Sauf qu'avec le temps, ben, mon fils ne me parle pas plus, ma fille ne me parle pas plus. Je suis le mouton noir. Pis la dernière fois qu'on s'est parlé, il m'a dit : «maman, tu me rends malade » «OK, je te rends malade ? » «Ouais! Je vois un psychologue maintenant » «Ok » «À cause de toi, pis toutes ces histoires-là, je ne sais plus pour qui prendre, pis blablabla » «Ben ok ». J'étais calme. J'étais très calme pis même que je peux dire, j'étais dans une maison d'hébergement quand on m'a appelée, à [nom d'une ville]. Pis, euh, ils m'ont écoutée, ils ont été avec moi tout le long. J'ai été d'un calme olympien [silence]. Là, quand il m'a dit que je le rendais malade, je lui ai dit : «ben écoute, [prénom du fils], c'est pas mon but de te rendre malade. En tout cas, je vais te rappeler. Ok. Pour l'instant, je suis en maison d'hébergement. Pis, là, j'ai besoin d'assimiler ce que tu viens de me dire. On va raccrocher pis je vais te rappeler ». Sauf qu'après mûre réflexion, je me suis dit : «Non, si mon fils, je le rends malade, c'est mon cœur [pleurs], mon fils, ma fille, c'est ma vie. Si je suis pour rendre mes enfants malades [gros sanglots], je préfère pu, je veux pu me battre contre eux autres » [pleurs intenses]. Je veux qu'ils soient calmes. (Josée)

Malgré le contexte d'itinérance et les difficultés vécues, trois participantes soulignent avoir réussi à garder des relations réciproques de confiance et de complicité qui perdurent avec leurs enfants respectifs, et qui les rendent heureuses. Elles en parlent comme de «leur raison de vivre », «leur joie de vivre ». Anna ajoute comment il a été précieux de ne pas se sentir jugée par une de ses filles, et ses petits-enfants, lorsqu'elle était en situation d'itinérance.

Je couchais en avant le [nom d'un restaurant], sur [nom d'une rue]. En avant, il y avait une vieille édifice. Je couchais en arrière de ça. Là, ben, ma fille, elle n'en entend parler. Ben là, ben moi, je parlais le matin puis j'allais prendre ma douche chez ma fille, me laver. Elle dit : «Pourquoi tu vas prendre ta douche ? Tu viens pas manger avec moi, le matin ? » Elle a commencé à se poser des questions. Là, il y a quelqu'un qui lui a dit. Puis là, mon petit-fils, il était jeune. Là, un matin, je rentre, mon petit-fils, il dit ça, je suis partie à pleurer. Mon petit-fils, il dit : «mamie, mamie, tu fais dodo dehors, hein ? » Là, je le regarde. Ma fille, elle sort de ma chambre. Hé ! Je suis partie à pleurer. Je voulais pas que personne le sache. Ben que ç'a venu du cœur de mon petit-fils, ben là, là, wow, toi. Ben, ma fille, c'est une bonne maman puis c'est une bonne... on s'arrange bien. Elle ne m'a pas jugée. (Anna)

C'est aussi avec beaucoup d'émotion que deux participantes ont confié à quel point il fut ou il est toujours éprouvant d'être séparées de leurs enfants avec qui elles sont proches, à cause de leur situation d'instabilité résidentielle.

C'était *tough* aussi parce que j'avais pas de place où est ce que je pouvais la voir [pleurs] [long silence] [pleurs]. Je pensais pas que ça me rendrait aussi émotive. Je m'excuse [pleurs][...]. T'es *tough*, t'es censée être *tough*. T'es censée être là pour tes enfants. T'es censée te tenir debout. Un, tu peux pas lâcher, tu as tes enfants. Tu peux pas, là. Tu, tu leur dois ça. Tu dois t'occuper d'eux. Pis de savoir qu'elle est chez son père pis que je peux rien faire [pleurs], mais que c'était quand même mieux ça pour elle que, qu'elle soit, comme avec

moi. Fait que je me culpabilisais beaucoup par rapport à ça. Puis, je me disais que c'était de ma faute si on était dans cette situation-là pis c'était de ma faute si ma fille, elle se sentait si mal que ça parce que je savais que si elle avait été avec moi, elle n'aurait pas descendu autant que ça, si tu veux. (Louisa)

4.4.3 Les relations d'amitié et de solidarité

Lorsque sont abordées les relations d'amitié, les femmes rencontrées disent avoir un réseau social restreint ou inexistant. Elles expliquent souvent qu'elles se méfient des autres :

Ouais, j'ai des amis. Ami, ami ? Comme vraiment ami ? Pas vraiment. Pourquoi ? Parce [que] je laisse pas personne dans ma vie. Je laisse pas personne dans ma vie. Oui, je vais te laisser rentrer, mais pour y rester, je suis pas sûre de personne, là. J'ai tellement pas confiance à personne que, regarde, j'ai toujours été méfiante là-dessus. (Lydia)

Certaines participantes expliquent aussi qu'il peut être difficile d'entretenir et de créer des amitiés, vu les difficultés vécues :

Ces gens-là ne peuvent pas trop avoir de gens à problèmes parce que moi, je suis considérée comme en difficulté. Donc, la vie est déjà pas facile pour personne. Je leur en veux pas non plus. Ce n'est pas à eux de me venir en aide. Pis là, se refaire des amis, écoute, on ne fait plus les mêmes choses. Tu comprends que le monde qui ont de l'argent, qui ont une maison, ils ont une vie sociale. Quand tu es en itinérance, ta vie sociale est quand même, on va pas au restaurant, on va pas au cinéma, on va pas se faire de nouveaux amis. C'est pas une période où on se fait de nouveaux amis en étant itinérante. (Léonie)

Seulement une des participantes dit avoir plusieurs amitiés significatives et précieuses. Louisa parle d'un réseau de femmes très fort, où il y a de l'entraide mutuelle et du soutien qu'elle qualifie d'indéfectible devant les défis et lors des épreuves. C'est d'ailleurs auprès de ce réseau qu'elle est allée chercher de l'aide lorsqu'elle s'est retrouvée sans logis. Cependant, malgré ces liens forts avec les membres de ce réseau de soutien, à diverses reprises, Louisa raconte que sa situation d'itinérance a tout de même eu un impact sur ses relations.

Fait que, tu te sens mal de demander la charité. Écoute, là, tsé. [...] Tes amis ont beau te dire : « tu aurais fait la même affaire pour moi, tsé ». C'est vrai que j'aurais fait la même affaire pour eux autres, mais tu te sens pareil comme : pas chez vous. Fait que tu t'essayes de t'en aller tout le temps, le plus possible, de pas être là. Fait que j'ai vécu beaucoup de culpabilité. Je me sentais profiteuse de rester chez mes amis. » (Louisa)

Les femmes rencontrées disent avoir peu de relations positives avec les autres personnes en situation d'itinérance. Même si elles n'ont pas développé d'amitiés, elles ont toutefois parlé de l'importance de redonner au suivant et d'aider comme elles le peuvent, selon leurs forces et leurs ressources. Elles

sont particulièrement fières des actions posées et heureuses de se sentir reconnues dans la contribution unique qu'elles apportent. À titre d'exemple, ces femmes ont pu cuisiner, donner de la nourriture et de l'argent, offrir une place pour se réchauffer, offrir leur écoute, offrir des conseils dans certaines démarches de défense de droit au logement.

Elle m'a écrit début septembre pour me dire qu'elle venait d'emménager dans un logis et qu'il était infesté de coquerelles. Elle ne savait pas quoi faire. Elle ne savait pas comment résilier son bail. Elle ne savait pas quoi faire avec le propriétaire pis tout ça. Ben écoute, j'ai dit : « appelle-moi ». Puis, j'ai pris une heure au téléphone avec elle puis je lui ai fait comme un peu ce que j'aurai aimé que la Régie du Logement fasse avec moi. Je lui ai fait tout un walk through pour lui dire c'était quoi ses options, quelles étapes faire, comment parler à son propriétaire, je lui ai offert de revoir ses courriels. Moi, je suis pas un organisme. Je suis un individu. Je peux le faire avec les gens autour de moi pis tout ça, mais, je suis limitée un peu dans ce que je peux faire. Mais, je me dis, elle, elle s'est revirée vers moi ». (Louisa)

4.4.4 Les autres relations significatives

Certaines participantes ont parlé d'autres types de relations significatives dans leur vie. Tout d'abord, une participante a confié avoir un lien très proche avec sa « famille spirituelle ». La participante nous a expliqué que lorsqu'elle parle de sa famille spirituelle, elle fait allusion aux voix qu'elle entend. Ces voix qui la dérangent beaucoup auparavant sont maintenant des alliées. Une autre participante a abondamment parlé de sa relation avec ses trois chiens, qui sont sa thérapie, sa priorité et sa famille.

J'ai 3 chiens. C'est ma thérapie. Ah ouais, comme, il y a des jours si ça ne serait pas d'eux autres, mes chiens, je pense que je partirais sur la grosse consommation mongole pis je me pèterais. Ben, mes chiens, c'est ma vie. Moi, le matériel, c'est minime pour moi. Mais ces trois petites bêtes-là, c'est ma vie. C'est vraiment. Ma famille, c'est mes chiens qui m'entourent comme c'est là. Ça, c'est ma famille. Ma famille, c'est mes trois filles, les petites à côté de moi. Euh, puis moi, mes chiens passent en avant de moi. Après ça, je vais leur donner toute la bouffe pour qu'ils soient la bedaine pleine. Ça, c'est la priorité, mes chiens parce qu'eux autres, ils ne peuvent pas aller au dépanneur, aller chercher de la bouffe ou whatever, fait que je pense à eux autres, en premier. Avant, j'étais, tu me faisais une critique ou quoi que ce soit, je te crissais ça dans face. Carré de même. J'en avais rien à foutre. [silence] Asteure, j'ai trois chiens avec moi. Je suis plus consciente. Faut que je fasse attention parce que si je fais pas attention, je vais les perdre. Si j'les perds, mais je me perds. (Lydia)

4.4.5 Les intervenant·e·s : les principaux·ales allié·e·s

Les femmes rencontrées ont parlé de leurs liens avec des intervenant·e·s œuvrant surtout en milieu communautaire (maison d'hébergement, refuges, centres de crise et intervenant·e·s qui sont des travailleur·euse·s de rue) et qui occupent une place centrale dans leur vie. Elles soulignent qu'avec ces

intervenant·e·s, elles se sentent considérées, aimées, écoutées, en confiance et acceptées comme elles sont. « Vraiment. Ce sont des gens qui prennent à cœur leur travail. Je me suis sentie, je me suis sentie aidée, assistée et mise en valeur. Ça, c'est très important » (Tara).

Une des femmes rencontrées va même jusqu'à considérer une intervenante qu'elle connaît depuis plus de 25 ans comme sa mère, tant son lien est fort. Elle l'appelle d'ailleurs « Mom ».

Les femmes ont aussi mentionné que les liens avec les intervenant·e·s les rassurent, les sortent de l'isolement. Elles précisent que ces liens leur procurent « une présence dans leur vie », les « sécurisent » et leur « permettent de trouver un équilibre ».

Je me sens importante avec elle parce que dès que j'envoie un message, j'ai ma réponse tout de suite. Je n'ai même pas à un numéro de bureau là. J'ai son numéro de cellulaire travail. Donc, tic au tac, besoin, réponse, tout de suite. Ça, c'est quelque chose qui me rassure dans ma vie, ici parce que je n'ai pas. Comment dire ça ? C'est comme si j'étais sur un coussin. Je n'ai pas de piédestal. Donc, je suis, je ne suis pas en équilibre là où je suis. Donc, j'ai besoin d'autre chose, d'une main pour me tirer si jamais il y a une chute et j'ai cette main-là, oui. Je n'ai pas mon équilibre, tout mon équilibre mental, social, économique ici. Mais je sais qu'il y a des personnes sur qui je peux compter, si jamais ça ne marche pas [rires]. (Tara)

Les femmes rencontrées parlent de leur solitude et de leur isolement. Les intervenant·e·s représentent souvent les seules personnes avec qui elles ont des liens significatifs, qui les acceptent pour qui elles sont, surtout lorsqu'elles sont en grande difficulté. Ces liens sont donc extrêmement précieux pour les participantes. Ces femmes racontent d'ailleurs à quel point recevoir cet amour constant et inconditionnel a été marquant pour elles sur le long terme et a un impact important dans leur vie.

Ils m'ont aidée dans tout, eux autres. Support, j'ai reçu beaucoup d'amour, tsé, d'amour. Beaucoup d'amour, beaucoup de support. Oh ! *My God!* Ils ont été très gentils. J'en parle souvent, c'est parce qu'ils m'ont vraiment dirigée dans la bonne direction. (Anna)

Quatre des femmes rencontrées nous ont aussi spécifiquement parlé de liens forts et souteneurs avec les travailleur·euse·s de rue des différents organismes de la région, qui s'adaptent à leur personnalité et leur réalité.

Ils sont là pour moi, à 110 milles à l'heure. Quand je feel pas ou whatever, j'ai besoin de parler. Moi, je suis un petit peu dure d'approche. Fait que faut que tu me laisses essayer de

rentrer, en tous cas, pour essayer de m'appivoiser parce que je suis un petit peu sauvage, sur les bords. (Lydia)

Lorsqu'elles abordent leurs liens avec les services institutionnels, les deux participantes qui ont bénéficié d'un suivi sur le long terme pour leur santé mentale ont développé des liens positifs avec les intervenant-e-s, ce qui a eu un grand impact dans leur vie. Notons aussi qu'une seule des femmes rencontrées n'a jamais eu de lien avec les intervenant-e-s des ressources. La fierté, mais aussi le sentiment de culpabilité ont fait en sorte qu'elle a préféré ne pas se tourner vers les services d'aide.

Je dois t'avouer que je pense que je suis peut-être un peu trop fière. Je me sentais mal d'aller demander ça, quand je suis très consciente qu'il y a des gens qui ont beaucoup plus besoin que moi. Fait que c'est un peu ça, ma réticence, de me retourner vers des organismes. Je voulais m'arranger moi-même. Si ça avait duré plus longtemps, par exemple, je le sais pas si j'aurais pas été obligée d'aller vers un organisme. Même là, comme, je te parlais tantôt, un peu de fierté et de culpabilité. Il n'y a personne qui veut aller demander de l'aide, de même. (Louisa)

4.4.6 Les éléments de synthèse

En résumé, les relations intimes, familiales ou sociales et leur maintien sont souvent difficiles pour les femmes rencontrées. Les expériences de violence sont très nombreuses et ont affecté les participantes dans leur confiance en elles-mêmes et envers leur entourage. Quand les relations sont positives, elles s'avèrent extrêmement précieuses pour les femmes. Le type de relation qui semble le plus marquant, parce que les femmes rencontrées y trouvent le soutien dont elles ont besoin, est celui offert par les intervenant-e-s travaillant dans les ressources. Elles sont perçues comme leurs principaux·ales allié·e-s. Si les femmes arrivent à être reconnues par les intervenant-e-s et dans certaines de leurs relations avec les autres, elles soutiennent cependant recevoir peu de reconnaissance dans la sphère des droits.

4.5 La sphère des droits : des réponses sociales insuffisantes, inadéquates et inadaptées

D'abord, rappelons que dans la sphère des droits, chaque personne est reconnue dans sa qualité de citoyen, peu importe son statut ou ses qualités (Honneth, 2000, 2001). Il devient alors primordial de soutenir les conditions permettant aux individus de participer librement, c'est-à-dire sans contraintes, sans peur et sans douleur, à la formation politique d'une société. Ici, nous présenterons les résultats

concernant le point de vue des participantes sur les ressources mises en place par l'État pour les femmes et l'intervention policière.

4.5.1 Le manque de ressources adaptées pour les femmes

4.5.1.1 Dans le réseau communautaire

Lorsque nous abordons les questions autour des ressources pour les femmes, les participantes ont surtout critiqué le manque de places dans les ressources d'hébergement, le fait de devoir constamment bouger d'un endroit à l'autre et les démarches fastidieuses qu'elles doivent faire pour avoir un endroit où dormir et recevoir du soutien. D'ailleurs, mentionnons que lors de l'entrevue, Léonie était sans ressources, malgré ses nombreux appels et ses recherches persistantes auprès de ressources sur tout le territoire de l'Outaouais.

Je ne sais pas où ce que je vais aller d'ici 4 h. C'est pour ça que dans le fond, j'avais fait les places, pour pouvoir me trouver un hébergement. Pis à date, j'en ai fait une dizaine, une douzaine pis il n'y a pas une place qui a de la disponibilité. J'ai même fait Maniwaki, Hawkesbury et puis, il n'y a personne qui a de la disponibilité pour héberger en ce moment. (Léonie)

Ce qui limite aussi les possibilités d'hébergement et de soutien pour bon nombre de femmes, c'est qu'il y a très peu de ressources adaptées à leurs besoins spécifiques. La majorité des femmes rencontrées ont dit qu'elles ne se sentaient pas à l'aise dans les refuges. Pour cette raison, elles préfèrent les éviter complètement ou s'y rendre que pour une très courte période. Que ce soit à cause de la mixité, à cause de la présence de personnes consommant des drogues ou ayant de graves problèmes de santé mentale, ou encore en raison d'une règle qui oblige à passer la journée en dehors de la ressource, il est difficile pour elles de voir les refuges comme des espaces de vie où elles peuvent se déposer, soit un « *safe space* », où elles peuvent se sentir entièrement en sécurité. Quand elles abordent leurs expériences dans les milieux tels que les centres de crise ou les maisons de chambres, quatre participantes mentionnent y avoir principalement rencontré des enjeux liés à la mixité. « Donc, j'ai toujours peur que quelqu'un, un homme rentre. Euh, pour habiter les lieux de [nom d'un organisme] pis que je sois une victime d'abus. C'est tout. Parce que cet endroit-là, tout est

parfait » (Léonie).

En ce qui concerne les maisons d'hébergement, les femmes rencontrées ont surtout souligné le peu de places disponibles et la difficulté à recevoir de l'aide sur le long terme ou en post-hébergement. Tara ajoute qu'essuyer des refus parce qu'elle n'était pas spécifiquement une victime de violence conjugale a été éprouvant pour elle.

Mais à chaque fois que je décrivais la situation, qu'est-ce qu'on me disait ? « Euh, non, nous ne prenons que des femmes en situation de violence conjugale ». La question qui revenait tout le temps : « est-ce que c'est votre chum ? ». Rien que ça, ça donnait la nausée, un dégoût. Et après la réponse : « Ah non, Madame, désolée, nous ne pouvons vous prendre parce que nous prenons seulement des femmes en situation de violence conjugale ». C'est ça. (Tara)

Si les participantes sont confrontées à des ressources communautaires très limitées et qu'elles peinent à trouver des milieux adaptés où être hébergées et recevoir de l'aide, l'accessibilité aux ressources institutionnelles est aussi difficile.

4.5.1.2 Dans le réseau institutionnel

En fait, le peu d'accessibilité aux ressources institutionnelles a été identifié comme un obstacle majeur pour quatre des participantes. Ces femmes disent avoir fait des demandes d'aide répétées, liées à des besoins considérables. Malgré le fait qu'elles disent avoir insisté et s'être obstinées pour recevoir de l'aide, elles n'obtiennent que très difficilement celle-ci, soit peu ou pas du tout. Ce que Namian (2012) nomme comme le phénomène du « *dumping* » est relevé par les participantes. C'est-à-dire que des femmes qui sont dans des états d'extrême vulnérabilité et qui vivent des problématiques complexes se voient souvent reléguées aux ressources communautaires, qui elles sont surchargées.

Le 30 et le 31 juillet jusqu'au 4 août, j'ai fait les 4 hôpitaux. Donc, j'ai couché dans les hôpitaux. J'ai couché sur les bancs à l'urgence. Durant 4 jours, je me suis promenée dans 4 hôpitaux à [nomme quatre hôpitaux différents] afin de dire : « faites quelque chose pour moi ». Il n'y a pas d'hébergement libre. Il n'y a pas de place. Je suis dans la rue. J'ai pas de voiture. J'ai pas d'argent. Quelqu'un, aidez-moi parce que moi, je veux pas me retrouver sur le bord d'un trottoir, hostie, en train de faire de la quête. Ils n'ont pas rien fait. Ils m'ont donné des feuilles pour communiquer avec des centres d'hébergement. Les centres d'hébergement n'avaient pas de disponibilité. Donc, je me suis retrouvée chez un ami, à coucher dans les marches de son entreprise. (Léonie)

Lorsque les participantes abordent leurs relations avec les services d'urgence, celles-ci sont décrites comme très négatives. Plusieurs femmes ont raconté que les attitudes de certains membres du personnel de l'urgence ont fait en sorte qu'elles se sont souvent senties de trop, incomprises, jugées, ou même méprisées, malgré des besoins qu'elles estimaient criants.

Je suis allée à l'hôpital. Je feelais pas, mais pas pantoute. Tout ce que je pensais, c'était de mourir. Encore là, je me bats, là, ok. Après, je sais pas combien de temps d'attente, le médecin me reçoit. Il s'assit à côté de moi, avec sa chaise. Il se croise les jambes. Il dit : « bon, qu'est-ce que je peux faire pour vous, Madame Perreault? » Moi, je pense qu'il est sérieux dans sa question, là. Ben là, j'ai dit : « écoute, je feel pas, j'ai juste le goût de mourir. Là, je me comprends plus. Je sais pas. J'ai besoin d'aide ». Là, il dit : « ça suffit. Là, vous êtes juste une menteuse et une manipulatrice. Tout ce vous voulez, c'est une place à coucher ». Han ! Hé ! C'est-tu assez insultant de se faire dire de même par un médecin. J'essaye d'avoir de l'aide le plus que je peux, pis tu me dis que je suis une menteuse compulsive. Hé ! Hé! (Josée)

Ces femmes ont d'ailleurs décidé de ne plus se présenter aux services d'urgence pour ces mêmes raisons.

C'est impossible. Parce qu'on est maltraité, maltraité comme ça se peut pas. C'est pas de même qu'on traite les gens. Je veux mourir ! « Je veux mourir pis tu me donnes pas d'outils. Tout ce que tu fais c'est que tu m'enfermes. Là, je suis partie pis j'ai dit : « moi, pu jamais, je vais revenir ». J'ai été maltraité là-bas, incroyable. Incroyable. Vraiment là. (Josée)

4.5.2 Des interventions policières problématiques

Si nous n'avons posé aucune question aux participantes au sujet des interventions policières, plus de la moitié des femmes rencontrées ont abordé spontanément le sujet. Plusieurs mentionnent que celles-ci n'étaient pas adéquates ou que les membres des corps policiers ne savaient pas quoi faire lors des situations de crises, surtout celles liées à des problèmes de santé mentale. Les femmes expliquent que « la relation police-citoyen est rompue », elles parlent de « droits bafoués » et d'intervention policières où elles ne sont pas senties respectées. Trois participantes ont raconté avoir vécu ce qu'elles estiment être de la brutalité policière et du profilage. Tara a d'ailleurs expliqué qu'elle ne veut plus faire appel aux policiers, même en cas de besoin. En fait, elle confie craindre de revivre de la brutalité policière et même d'être tuée, en raison de l'effet combiné d'être une femme racisée et de vivre des crises liées à son état de santé mentale.

Il faut faire attention, car ils peuvent faire du mal aux noires. Parce que j'imagine que si je venais à appeler, ils ont tout mon passé, mes antécédents avec la violence. Ils vont venir, c'est ce que je pense, ils vont venir en se disant : « oui, elle est violente, il faut qu'on ait tout ce qu'il faut. On a le taser, on a l'ambulance, on a notre arme, si jamais il faut qu'on la maîtrise ». Donc c'est pour ça, je suis soupçonneuse. Je suis méfiante, distante, méfiante plutôt. Je ne les appellerai plus. Je ne les appellerai simplement plus [silence]. C'est tout. Mais parce que je sais que j'ai mon tempérament, j'ai ma maladie. Je ne sais pas, si tu veux, si je peux me maîtriser, tout le temps, tout le temps. Euh, donc, il se pourrait que je fasse appel à eux et qu'ils me tirent dessus pour me tuer. C'est ça que je pense. C'est pour cela que je ne veux plus les appeler. (Tara)

Certaines femmes ont aussi identifié certains obstacles vécus en lien avec des dénonciations d'agressions à caractère sexuel et d'un manque de considération ou de sensibilité à leur égard. Cette réponse sociale parle aussi des différentes oppressions que peuvent vivre les femmes. Nous reviendrons plus en détail sur ce dernier aspect dans la section 4.6, portant sur l'intersectionnalité des oppressions vécues.

4.5.3 Les éléments de synthèse

Ainsi, les femmes se voient généralement peu reconnues dans leur qualité de citoyenne, car elles ne perçoivent pas pouvoir recevoir d'aide pour surmonter les difficultés. Cela fait en sorte qu'elles arrivent difficilement à améliorer leur sort et participer librement à la société. Elles sont même maintenues dans des contextes de survie, de peur et de contraintes qui peuvent exacerber leurs difficultés. Elles ajoutent aussi que plusieurs pans de leur vie sont souvent empreints de discriminations et de rapports de pouvoir inégalitaires.

4.6 L'intersectionnalité des oppressions et des discriminations, une barrière significative dans la vie des femmes

Toutes les participantes ont fait référence à une panoplie de situations où elles ont la perception d'avoir vécu diverses oppressions. Les motifs de discrimination identifiés étaient généralement liés au fait d'avoir un statut précaire. « [Soupir] Ben oui, moi, je dis que j'ai les mêmes droits que tous. C'est comme, sinon, c'est du racisme. Je suis considérée que, vu que je suis sur l'aide sociale présentement, j'aurais pas les mêmes droits que les autres » (Léonie).

Ou à celui d'être une femme.

Par contre, je te mentirai pas, surtout au niveau de l'agence de location qui s'occupe du *building* qu'ils ont essayé à plusieurs reprises de un peu me « gaslighter ». Tu connais l'expression? De changer la réalité, de me dire qu'il m'avait dit certaines choses. Je ne sais pas si c'est parce que je suis une femme, mais j'aurais tendance à dire que oui, parce que c'était des hommes avec qui je dealais dans cette situation-là. Même au niveau des inspecteurs de la ville qui essayaient de me dire que j'exagérais, qu'il n'y avait pas vraiment de problématique. C'est quelque chose que tu vis tous les jours, de te faire dire que tu exagères parce que tu es une femme, puis que tu es trop émotive puis que c'est pas ça qu'ils t'ont dit, puis que c'est pas ça qui voulait dire. [soupir] Hum, fait qu'à cette heure, j'ai comme des *red flags*, qui se lèvent quand ça, ça l'arrive. Quand tu te fais dire : « ben là, Madame, nous autres, on voit rien. Puis, vous êtes sûre que vous en avez vu une ? » ou ben l'agence de location qui te dit : « Non, non, c'était pas si pire que ça, l'infestation qui avait avant ». Pis que tu as beau leur mettre des preuves dans face. Pis, ils continuent de te dire que t'exagères. Moi, je crois un peu que c'est un peu, un peu dû parce que t'es une femme, plus que. Je ne suis pas sûre qu'il y aurait eu les mêmes interactions si ça avait été un homme qui aurait dénoncé, si tu veux. Je te dirais que c'est beaucoup, au niveau relationnel avec des hommes en situation de pouvoir, si tu veux. (Louisa)

Selon des géométries variables, d'autres motifs de discrimination ont aussi été identifiés par les participantes et les discriminations ont été décrites comme en interaction les unes avec les autres. Parmi ces motifs de discriminations, les femmes ont nommé : l'ethnicité, la corpulence, l'apparence, les problèmes de santé mentale, le fait d'être associée au monde de la consommation et la présomption de prostitution. Notamment, elles ont parlé de rapports opprimants avec des partenaires intimes, d'autres personnes en situation d'itinérance, certain·e·s intervenant·e·s ou médecins au sein du personnel de la santé, des juges, des propriétaires de logement, des connaissances et de personnes en situation de pouvoir ou d'autorité telles que les policiers. À titre d'exemple, une participante raconte ne pas avoir eu l'impression d'être crue et entendue par la police lorsqu'elle a voulu dénoncer un homme qui avait été violent avec elle et ses pairs, à cause de discriminations liées à sa condition. « Nous, on a essayé de dénoncer Monsieur Joseph. Ils n'ont jamais cru à notre histoire parce que. Pourquoi ? On était des itinérantes, des prostituées, etcétera, etcétera » (Lydia).

La majorité des femmes rencontrées maintiennent que l'intersection de diverses discriminations a entravé la reconnaissance de leur voix et leur inclusion dans certains services et cercles sociaux, et certaines ressources communautaires. Pour certaines femmes, cela peut vouloir dire ne pas avoir accès à un lieu sécuritaire où se réfugier.

Là-bas, il n'y avait que des gars. C'étaient pas les mêmes choses. Moi aussi, j'avais mes blessures en tant que femme venant des hommes. Évidemment, ça ne s'est pas bien passé. Après cela, je suis allée à [nom d'un organisme]. À [nom d'un organisme], c'était intense. On parlerait de racisme. Quand j'y suis allée, du jour au lendemain, ils ont commencé à ne plus vouloir de moi, à m'insulter, à me dire des choses. Parler derrière mon dos ou me parler franchement en pleine face, dire des méchancetés alors qu'ils ne le faisaient avec personne d'autre. C'est parce qu'il faut savoir se faire accepter dans ces milieux avant de pouvoir y vivre. Je ne me suis pas faite accepter. J'ai préféré quitter. Mais, c'est encore des blessures dans le cœur [pleurs]. (Tara)

Vives et animées, toutes les participantes ont parlé des rapports de pouvoir inégaux. Au-delà des situations concrètes rencontrées, un bon nombre de femmes ont réfléchi plus largement et plus longuement aux oppressions présentes dans les rouages du système juridique. Une participante a notamment parlé du racisme et du sexisme systémique dont elle a été victime en tant que femme autochtone.

Beaucoup d'abus. Pas juste de la violence physique, psychologique, mais beaucoup d'abus en général. Les meurtres des Autochtones dans l'Ouest canadien, c'est horrible. Les stérilisations non volontaires qu'il y a eu en Alberta, ça, c'est horrible. On regarde les États-Unis puis les Noirs et les Latinos puis tout ça. On se donne une petite tape sur l'épaule comme Canadien. Je m'excuse, mais non. Dans toute l'histoire, les pensionnats et tout ça. Juste moi, j'ai toujours dit que j'étais autochtone, mais je n'avais pas de carte de statut jusqu'à 30 ans. Dans le temps, la façon que la Loi était faite. Quand tu étais un homme, tu passais le droit à tes enfants. Mais si t'étais une femme, tu ne pouvais pas passer le droit à tes enfants. Il y a un cas qui est allé devant la Cour suprême qui ont jugé la Loi sur les Indiens comme étant sexiste et là, ça a été modifié. J'ai finalement eu mes droits, puis tout ça. Tu vois, là, même dans le système de lois, il y a des volets qui sont sexistes et racistes envers les Autochtones. (Louisa)

Bref, que ce soit sur le plan des expériences individuelles ou sur le plan macrosocial, les femmes relatent des discriminations qui représentent des barrières dans plusieurs dimensions de leur vie. Malgré cela, celles-ci arrivent tout de même à résister et à prendre des actions pour se faire reconnaître.

4.7 La résistance des femmes dans leur lutte pour la reconnaissance

Comme nous l'avons vu précédemment, les participantes ont évoqué des situations de vulnérabilité réduisant leur pleine autonomie et leur pouvoir d'agir. Elles soulignent disposer de peu de ressources et subir des oppressions multiples. Malgré ce contexte, les femmes arrivent tout de même à rester insoumises et à résister devant ce qu'elles considèrent comme de l'injustice et des abus de pouvoir. Vifs et animés, leurs propos sont empreints d'indignation et de révolte. Ce sont d'ailleurs ces sentiments

qui les poussent à prendre la parole et à poser des actions pour « ouvrir les yeux des gens », et pour « faire évoluer le système », parce que c'est « inadmissible ce qui s'est passé » ou encore pour « aider les autres femmes ». Par exemple, certaines d'entre elles ont porté plainte pour maltraitance subie à l'urgence d'un hôpital, d'autres ont défendu une proche ou une connaissance qui allait se faire agresser par un homme et d'autres encore ont dénoncé le racisme au sein d'une ressource. Parmi les multiples situations relatées, ce sont celles liées à la violence, aux abus ainsi qu'au logement qui émergent du discours des femmes comme étant les plus marquantes.

4.7.1 La dénonciation de la violence et des abus : un combat semé d'embûches

Toutes les participantes qui disent avoir vécu de la violence ou des abus durant l'enfance racontent avoir dénoncé ceux-ci auprès des membres de leur famille ou de leur entourage. Certaines ont même affronté directement leurs agresseurs, ce qui leur a valu des menaces violentes en retour. Autant lorsqu'elles étaient enfants qu'à l'âge adulte, quand ces participantes ont pris la parole pour dénoncer la violence et les abus, elles ont le sentiment de ne pas avoir été entendues, validées et certaines mentionnent même avoir été réprimandées. Plusieurs participantes ont expliqué que le fait de vouloir dénoncer des agressions a aussi généré beaucoup de conflits familiaux, ce qui, pour certaines, a fait en sorte qu'elles ont abandonné leurs démarches et les procédures judiciaires.

[soupir] ah ! Fait que j'ai commencé les procédures au criminel. Mais, à l'époque, mon fils a 16 ans. Il ne veut pas, mais il ne veut fortement pas. « Maman, si tu fais ça, je te parle pu », « Maman, si tu fais ça, Loulou, elle ne mérite pas ça » [...]. Mon fils, il m'a fait tellement de crises. « Maman, je te parlerai plus, je te parlerai plus, je te parlerai plus ». Je l'ai pas fait. Mais il ne me parle plus pareil. (Josée)

Parmi les quatre participantes qui ont fait appel aux policiers dans le but de dénoncer des agressions vécues à l'âge adulte, la moitié d'entre elles ont confié qu'elles auraient eu besoin de plus de soutien, de considération et de sensibilité de la part du service de police. La peur de ne pas être crues et entendues amène même certaines femmes à ne pas vouloir faire appel à la police lorsqu'elles sont victimes d'abus.

C'est parce qu'il fallait que je passe en cour pis fallait que j'aïlle avec la police pis tout ça, faire une déclaration de... d'agression sexuelle pis ça ne me tentait pas. Fait que j'ai juste

passé par-dessus ça. Pis, ça aurait été ma parole contre la sienne. Fait que, parce que j'avais pas de témoins, rien. Fait que c'était plus « touché » à ce niveau-là. (Ève)

Lorsqu'elles abordent le soutien obtenu auprès d'autres ressources, si les femmes rencontrées disent s'être senties écoutées, aimées et validées lorsqu'elles ont dévoilé leur vécu de violence et d'abus sexuels, elles disent avoir reçu généralement peu de soutien lorsqu'elles ont tenté de faire valoir leurs droits. En fait, une seule des femmes rencontrées a souligné avoir reçu de l'aide d'une intervenante lorsqu'elle a entrepris des démarches judiciaires, ce qu'elle a qualifié de soutien extrêmement précieux.

Je sais qu'il y a une intervenante, parce que moi, j'ai été maganée. Elle est venue parler et tout. Elle est venue parler pour moi. Parce que quand je suis arrivée à la maison, mon Dieu, dans l'état que j'étais. (Josée)

4.7.2 La lutte pour le droit au logement : un combat inéquitable

Quatre participantes ont dit avoir essayé de faire reconnaître leur droit au logement. Elles racontent leurs difficultés à se faire entendre par des propriétaires qui nient ou banalisent les situations problématiques, quand elles expriment leur mécontentement. Elles parlent en général d'un « système » qui est peu soutenant. Par exemple, lorsque certaines femmes se tournent vers le Tribunal administratif du logement (TAL), elles mentionnent avoir été mises devant de longs délais d'attente, ne pas avoir senti que leurs voix étaient entendues par les juges et expriment avoir été mises devant un système juridique où peu de solutions concrètes leur étaient offertes pour faire reconnaître leur droit au logement.

Ils m'ont dit : « tu ne peux pas faire grand-chose. Tu peux quitter le logis. Si le propriétaire décide de te poursuivre, c'est son droit ou tu peux lui envoyer une mise en demeure, lui disant que tu veux résilier ton bail ». Mais, le logis est insalubre, tsé. Mais, la personne, là, ils te disent rien. C'était essentiellement : « quitte si tu veux quitter, mais le propriétaire peut te poursuivre ». C'était comme : « ok, wow ! Tu m'aides pas ben ben, là, tsé. Tu me dis que c'est mon choix pis que je peux me faire poursuivre » ouf ! Tsé ! [...] L'idéal, ça aurait été un peu un *walk through*. « Ben voici, madame, vos options. Si vous quittez le logement, c'est votre droit. Voici les recours que vous, vous avez, les étapes que vous devez suivre ». (Louisa)

Comme le démontre le dernier extrait, les participantes auraient aimé être mieux guidées pour naviguer à travers le système juridique. En plus d'avoir besoin d'être mieux informées, elles auraient aimé une aide concrète pour les aider à se faire entendre par les propriétaires et autres acteurs du système juridique.

Lorsqu'elles perçoivent que leur droit au logement est bafoué et qu'elles constatent l'inaction des propriétaires, les participantes utilisent différentes stratégies, selon les marges de manœuvre dont elles disposent. Deux d'entre elles ont envoyé une mise en demeure à leur propriétaire, une autre s'est rendue au Tribunal administratif du logement pour dénoncer une situation qu'elle jugeait inacceptable, et une dernière a déposé une plainte à la ville. À la suite de cette dernière démarche (par rapport à une agence de location qui lui a loué un logement infesté et qui ne prenait aucune action pour régler la situation) qui est restée infructueuse, la participante concernée a effectué des publications dénonciatrices. Elle s'est adressée aux médias sociaux, en ciblant certain·e·s politicien·ne·s, elle a donné une entrevue à la radio afin de dénoncer ce qu'elle a vécu, tout en exigeant des actions concrètes afin d'assurer que soient mis en place des mécanismes assurant le droit au logement.

Ayant peu de connaissances, de moyens ou de solutions, les participantes racontent avoir utilisé différentes stratégies qui se sont avérées parfois inadaptées. Par exemple, la violence physique et les menaces verbales sont apparues comme une solution pour deux participantes qui étaient confrontées à des propriétaires qui niaient l'insalubrité des logements. Ce qui semble avoir envenimé la situation. Une des participantes a aussi facturé à son propriétaire les heures de ménage qu'elle a elle-même effectuées dans son logement infesté de coquerelles. Deux participantes disent avoir tenté d'exercer une pression économique sur leur propriétaire pour régler des situations liées avec leur logement. Toutes les deux croyaient que le fait de ne pas payer leur loyer était un moyen adéquat pour faire avancer leurs démarches. Cette stratégie a mené à leur expulsion respective de leur logement.

C'est sûr que j'ai mis de la pression, en ne payant pas mon loyer. Pis que vu que je ne suis pas capable de faire valoir mes droits, ben, quand on va passer à la cour, on va être tous là, on va pouvoir s'expliquer. (Léonie)

4.7.3 Au bout des démarches : peu de reconnaissance

Plusieurs participantes ont donc eu la volonté de dénoncer ou de faire reconnaître ce qu'elles avaient vécu comme étant inacceptable, que ce soit en ce qui concerne la violence subie ou leurs difficultés à se loger convenablement. Parmi toutes les participantes ayant entrepris des démarches de dénonciation en lien avec la violence et les abus, seulement deux d'entre elles se sont rendues en cour.

De celles-ci, une seule rapporte un résultat positif, qui a mené à une peine d'emprisonnement pour son ancien conjoint.

J'ai gagné ma cause. Il avait pogné 7 ans, dans le temps. J'étais contente. Je le regardais, là, il était dans la salle, sur le banc. J'étais là, puis je le regardais, j'étais sérieuse, sérieuse, en voulant dire : « tu vas payer ». Ça suffit. (Anna)

Pour l'autre participante, les résultats ont été moins concluants. Elle raconte d'ailleurs que le fait de ne pas avoir été entendue et crue a été une expérience particulièrement éprouvante.

Parce qu'il faut vraiment du courage pour aller voir quelqu'un et lui parler de ce qu'on vit, qui est désagréable. Il faut du courage. Mais si on se met le courage et qu'on va en justice et que la justice donne raison. Alors que dans le fond, le fond de mon cœur, je sais que j'ai dit la vérité. Lui, il a menti. La justice est partie de son côté. Ça m'a mise à terre. Je n'ai pas compris. Voilà. (Tara)

Malgré le fait que plusieurs participantes ont entamé des démarches pour faire reconnaître leur droit au logement, aucune d'entre elles n'a reçu de résultats positifs. Une seule d'entre elles a mentionné avoir reçu un retour d'appel d'une politicienne. Selon cette participante, c'est principalement parce que sa situation a été médiatisée, et à cause de son statut social et parce qu'elle « sonne éduquée », qu'elle a réussi à être considérée, à être entendue et à se rendre si loin dans ses démarches, comparativement à d'autres femmes. Elle souligne toutefois que malgré tous ces effets, aucun résultat concret n'a été obtenu.

Je pense que la seule raison pourquoi [nom d'une politicienne] m'a parlé directement, c'est parce que dans mon entrevue à la radio, je l'ai interpellée directement. Puis, je vais te dire vraiment tristement, je pense que, oui, [nom d'une politicienne] m'a appelée parce que c'était médiatisé avec une entrevue à la radio. Mais, je crois aussi qu'elle a communiqué avec moi parce que je sonne éduquée. Tu comprends ? Et puis, je ne suis pas, j'ai, je pense que le biais social fait que j'ai plus de crédibilité que quelqu'un qui est comme plus défavorisé, à la base. (Louisa)

4.7.4 Les éléments de synthèse

Que ce soit en ce qui concerne la violence subie ou le droit au logement, très peu de résultats positifs ont été obtenus à la suite des démarches entreprises par les femmes. Même quand elles se lèvent et trouvent l'énergie pour se battre, elles obtiennent peu de soutien et les réponses sociales sont la plupart du temps négatives. Malgré tout, les participantes n'hésitent pas à s'exprimer sur les changements sociaux nécessaires pour que les femmes qui partagent leurs expériences soient considérées comme

des sujets et des citoyennes à part entière.

4.8 Les changements souhaités

Lorsqu'il s'agit de réfléchir aux changements pour vaincre les inégalités sociales et obtenir de la reconnaissance sur divers aspects de leur vie, les participantes ont été très volubiles et inspirées. Ainsi, elles ont proposé des changements sociaux qui leur permettraient de ne plus être en contexte de survie, dans une société où l'État ne se défilerait plus devant ses responsabilités sociales et dans laquelle elles auraient une place.

D'abord, les femmes rencontrées spécifient généralement qu'elles auraient aimé recevoir une aide, des ressources et un soutien adéquat de l'État et de la communauté afin qu'elles soient entendues, protégées et reconnues dans leurs droits, de l'enfance à l'âge adulte. Toutes les participantes ont exprimé que plus de ressources adéquates doivent être développées pour les aider et les soutenir. La majorité parle de l'importance d'offrir plus de places en maison d'hébergement pour les femmes en difficulté et souligne qu'à leur avis, les lieux d'hébergement pour personnes itinérantes ne doivent pas être mixtes. Elles ont mentionné qu'il était important que les ressources soient développées en fonction des besoins spécifiques des femmes et que ces places doivent être offertes sur le long terme et disponibles pour toutes les femmes en difficulté.

Il faudrait plus de places dans les maisons d'hébergement. Il faudrait plus de lieux où elles pourraient habiter en permanence. Parce que je sais qu'il manque de places dans les maisons d'hébergement. Ça, c'est déplorable. Oui. Il faudrait en avoir plus ou agrandir les maisons. Hmm, hmm, c'est ça qu'il faudrait changer. Il faudrait des maisons d'hébergement pour toutes les femmes qui sont, qui ont des problèmes de violence conjugale ou pas conjugale. (Tara)

Plus de la moitié des femmes ont parlé de la nécessité de créer plus de logements abordables, mais qui répondent aussi à leurs réalités spécifiques.

Il faudrait davantage de logements pour les femmes fragilisées parce qu'il y a des femmes qui ont vécu des situations difficiles qui ne peuvent pas habiter n'importe où. Avec, dans n'importe quel environnement. Ça, ils devraient y penser. (Tara)

Ensuite, la majorité des participantes ont remis en question l'intervention policière par rapport aux

femmes en situation d'itinérance. Elles dénoncent le manque de sensibilité et de considération, et revendiquent une approche différente où elles seraient davantage soutenues et écoutées. « Tant qu'à moi, c'est pas leur rôle. Ils n'ont pas les ressources pour le faire. Ils n'ont pas les habiletés pour le faire » (Louisa). « Je ne sais pas pour quelles raisons, je retournerais en prison. Mais, on peut tu offrir des ressources à quelqu'un qui en a jamais eues ? Pis, d'être entendue » (Josée).

La majorité des participantes ont également parlé de l'importance de faire de la recherche en lien avec l'itinérance des femmes. Certaines d'entre elles ont tenu à mentionner que de participer à cette recherche a été vécu comme une occasion de s'exprimer. Certaines ont d'ailleurs ajouté qu'elles aimeraient que cette recherche puisse amener des changements concrets pour elles. « Mais ça donne quoi les recherches, si ça ne fait pas évoluer le système ? Je pense que c'est pour ça que mon entrevue était importante, la partager » (Léonie).

Plusieurs femmes ont ajouté qu'elles aimeraient surtout que leur parole soit entendue, crue et reconnue par la société et la justice. « Quand je parle de justice, il nous faudrait plus de voix. Il faudrait qu'on nous croie plus ou qu'on nous mette des outils pour qu'on puisse parler comme il faut » (Tara). « Première des choses, donner le droit de parole justement à ces gens, ces femmes-là. Comme juste à l'hôpital, je me suis battue pis... ben non, vas-y dont le vivre, toi, dans un état de même, on s'en reparlera » (Josée). « Au moins, leur donner de l'attention. Les entendre. Nous entendre » (Lydia).

Finalement, les participantes ont évoqué d'autres changements qu'elles souhaiteraient voir se réaliser concernant les soins et les services qui les touchent directement. L'égalité salariale, une meilleure accessibilité aux soins psychiatriques, un meilleur soutien pour les mères afin d'éviter que les enfants se retrouvent dans différentes familles d'accueil, une meilleure confidentialité dans les ressources et éviter les démantèlements des campements pour personnes itinérantes sont des souhaits qui ont été formulés par quelques-unes. C'est aussi dans ces mots qu'une participante a parlé de l'importance de déstigmatiser et déconstruire les stéréotypes sur l'itinérance, afin qu'il y ait une meilleure accessibilité sociale pour les femmes vivant cette situation :

Si tu vis de l'abus, les gens vont te le dire que ce n'est pas correct puis que tu devrais te sortir de là. Puis là, on parlera pas du cercle d'abus puis tout ça, mais. Hum, mais quand tu vis une situation que tu te retrouves sans logis, je pense que tu vois plus comme un échec. Comme si t'avais, tsé, je suis un échec parce que je [me] retrouve dans cette situation-là. Tu le vois pas, comme ça arrive, ça arrive à plus de monde que tu penses. Hum, donc c'est un peu de déstéréotyper, déstigmatiser. (Louisa)

Chapitre 5 Discussion

Le présent chapitre a pour objectif de discuter des résultats obtenus à la lumière des connaissances disponibles afin de répondre à notre question de recherche. À titre de rappel, celle-ci se formulait comme suit : comment les femmes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais perçoivent-elles les reconnaissances affective, sociale et juridique issues de leurs divers rapports sociaux et comment se positionnent-elles par rapport à la défense de leurs droits?

Ce chapitre fera état des cinq principaux thèmes qui émergent de notre analyse, soit : 1) la représentation de soi, 2) l'omniprésence de la violence et la désaffiliation, 3) la reconnaissance dans une perspective de justice sociale, 4) les liens de reconnaissance et le besoin d'accompagnement dans la lutte pour la reconnaissance, 5) l'intersectionnalité et la lutte pour la reconnaissance. Nous terminerons cette section du mémoire avec quelques recommandations pour l'intervention, la recherche et le législateur.

5.1 La représentation de soi

L'analyse des résultats de notre recherche démontre que les participantes ne s'identifient que peu ou pas du tout à l'expression « femme en situation d'itinérance ». Comme plusieurs auteurs l'ont déjà constaté, ce qui limite la possibilité pour les femmes de s'identifier à des représentations de l'itinérance pourrait être en partie attribuable à une conceptualisation homogène et masculine du phénomène (Bellot et Rivard, 2017 ; Cambrini, 2013 ; Gélinau et al., 2015 ; Mayock et al., 2015).

En ce sens, Grenier (2019) constate, dans son étude auprès de femmes en situation d'itinérance recrutées en collaboration avec la Maison de Sophia (organisme offrant de l'hébergement supervisé de transition et de l'hébergement de longue durée de dernier recours pour femmes, dans la ville de Saint-Jérôme), que le terme « femmes en difficulté » correspond davantage à la définition que se donnent les participantes. Dans le cas de la présente recherche, seulement une participante a choisi cette dernière appellation. Parmi les termes choisis par les participantes pour se définir, il y avait « femme sans

domicile fixe », « survivante » et « guerrière », car selon elles, ceux-ci correspondent davantage à l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, tout comme les participantes de l'étude de Grenier (2019), les femmes rencontrées cherchaient généralement à résister à une « étiquette » qu'elles conçoivent comme dévalorisante.

Certaines recherches décrivent la honte et la perte identitaire comme des phénomènes importants pour les femmes en situation d'itinérance (Bellot et al., 2018; Mayock et al., 2015). Nos résultats indiquent également que ces phénomènes sont présents, mais que des stratégies pour préserver une image positive de soi sont aussi adoptées. Ce constat vient en partie rejoindre la recherche de Casey, Goudie et Reeve (2008) démontrant l'importance pour les femmes en situation d'itinérance de conserver les représentations qu'elles avaient d'elles-mêmes avant l'itinérance, et de présenter une image respectable d'elles-mêmes.

Nos résultats rejoignent aussi l'analyse de Paugam (1991) qui a conceptualisé le phénomène de disqualification. Pour cet auteur, l'axe social et l'axe économique influencent l'identité des personnes, mais ces dernières ont aussi un rôle à jouer dans leur définition de soi et leur perception de la situation. C'est-à-dire que les individus sont certes affectés par la pauvreté et les phénomènes d'étiquetage, mais ils disposent aussi de certaines marges de manœuvre leur permettant de résister à la réprobation et d'ainsi conserver leur dignité. C'est en ce sens qu'il nous est possible de concevoir qu'un bon nombre des femmes rencontrées arrivent à résister au phénomène d'étiquetage.

En outre, Grenier (2019) a aussi constaté que les femmes de son étude étaient réticentes à partager leur vécu lors des entretiens de recherche. Dans son analyse, cette réticence est associée à la honte du statut d'itinérance ou sinon, à un certain déni de la situation d'itinérance. Dans le cadre de la présente recherche, les résultats mènent vers une tout autre analyse. La honte ou le déni de la situation ne sont pas apparus comme un obstacle au dévoilement. En fait, nous avons observé que les femmes se sont exprimées aisément et elles nous ont parfois confié à quel point cela leur avait fait du bien. De plus, précisons que si les femmes ont été interpellées par le terme « femmes en situation d'itinérance » lors

du recrutement, cela n'est pas apparu comme un obstacle à leur aisance ou à leur participation.

5.2 L'omniprésence de la violence et le processus de désaffiliation

À l'image d'une spirale centrifuge évoquée par d'autres chercheuses (Gélineau et al., 2008; Laberge et al., 2000), il apparaît qu'un processus de fragilisation complexe et impliquant une série de facteurs a amené les femmes de notre étude à vivre l'itinérance. Les participantes ont raconté être arrivées en état d'itinérance à cause d'une multitude de facteurs venant des sphères privée et publique. Les facteurs évoqués par les participantes sont principalement liés à la violence et aux abus, à la toxicomanie, à des problématiques de santé mentale, à des conditions de vie précaires et au manque d'accessibilité à un logement décent et abordable. Ajoutons toutefois que c'est le fait d'avoir de la difficulté à se trouver un logement adéquat et abordable dans la région ainsi que le fait de vivre de la violence qui ont été identifiés par les participantes de cette recherche comme les deux principaux facteurs les ayant précipitées vers l'itinérance.

Cependant, ce qui nous apparaît le plus marquant dans l'expérience de ces femmes, c'est l'omniprésence de la violence, de l'enfance à la vie adulte. Qu'elle soit physique, sexuelle, psychologique ou verbale, la violence traverse le vécu de toutes les femmes ayant participé à cette recherche. Nos résultats s'ajoutent ainsi à ceux d'un bon nombre de recherches qui démontrent comment l'expérience de la violence affecte les femmes en situation d'itinérance de diverses façons (Cousineau et al., 2021; Gilbert et al., 2017; Latimer et al., 2015; Lewinson et al., 2014; Rodriguez-Moreno et al., 2020). Parmi les conséquences directes de la violence vécue, les participantes ont identifié la perte d'un lieu sécuritaire où vivre, la dépendance aux drogues, la perte d'estime de soi et la perte de confiance en l'autre. Les états de peur, de stress, d'hypervigilance et l'impression que son intégrité physique est menacée ont aussi été identifiés comme des conséquences importantes.

Ce dernier constat s'apparente à ce que Lewinson et al. (2014) définissent comme un état de stress post-traumatique, diagnostic le plus souvent répertorié chez les femmes en situation d'itinérance ayant participé à leur recherche. En revanche, contrairement aux résultats de cette recherche, aucune des

femmes de notre recherche n'a mentionné avoir reçu un diagnostic de stress post-traumatique. Cela peut être dû au fait qu'elles n'ont pas consulté pour ce problème, que nous ne leur avons pas posé la question ou encore qu'elles n'aient pas choisi de nous le spécifier. En fait, des participantes ont clairement dit qu'elles craignaient revivre de la violence, car aucune ne se considérait en sécurité à l'endroit habité au moment de l'entrevue. Ces craintes pourraient être fondées puisque plusieurs auteurs soutiennent que les femmes revivent généralement de la violence lorsqu'elles se retrouvent en situation d'itinérance (Gélineau et al., 2008; Huey, 2016; Novac, 2006; Van Berkum et Oudshoorn, 2015).

En outre, nos résultats, comme ceux de l'étude de Grenier (2019), mettent en évidence que le vécu de violence contribue à diminuer le réseau de soutien de ces femmes. En fait, si les femmes rencontrées réussissent à maintenir certains liens qu'elles perçoivent comme souteneurs, la majorité de ceux-ci sont rompus, souvent à cause de la violence vécue. Par exemple, certaines femmes ont rompu certaines relations avec un parent ou un conjoint afin de mettre fin à la violence.

La violence n'est pas la seule raison qui explique la perte du réseau de soutien, puisque les participantes ont également relaté certains conflits et des situations où elles ont été rejetées par leurs proches. Cette rupture de lien ne concerne pas seulement la sphère affective. En effet, la majorité d'entre elles étaient exclues du marché du travail, six femmes sur sept étant sans emploi au moment de l'entrevue, ce qui limite davantage leur intégration dans la sphère sociale. Si nous ne sommes pas en mesure de dire pourquoi elles se sont éloignées du marché du travail, ne les ayant pas interrogées à ce sujet, nous pouvons cependant observer que les participantes se sont dites isolées et ont mentionné avoir du mal à maintenir des liens sur le long terme ou à recevoir du soutien de leur réseau informel. À l'instar de Castel (1994), nous comprenons ainsi que c'est à cause d'un processus de ruptures économiques, mais aussi de ruptures sociales que ces femmes en viendraient généralement à vivre un processus de désaffiliation.

L'analyse de nos résultats démontre ainsi que les femmes rapportent avoir vécu des difficultés, notamment de la violence, qui les ont amenées à vivre en situation d'itinérance, celle-ci s'entrecroisant

avec un processus de désaffiliation. Mais à l'égard de cette situation, quelles sont les réponses sociales étant spécifiquement dédiées à ces femmes ? Comment ces ressources s'activent-elles à la reconnaissance sociale de ces femmes et à la justice sociale ? Si beaucoup de recherches portent sur les difficultés individuelles des femmes en situation d'itinérance (Bowpitt et al., 2011; Echenberg et Jensen, 2012 ; Green et al., 2012; Huey, 2016; Novac, 2006; Torchalla et al., 2011; Van Berkum et Oudshoorn, 2015), plus rares sont celles qui explorent les dimensions collectives de l'itinérance influençant la vie de ces femmes.

5.3 La reconnaissance dans une perspective de justice sociale

L'analyse des résultats met en évidence le fait que malgré des besoins criants, les participantes de notre recherche disent obtenir peu de réponses sensibles ou adaptées à leur réalité et à leurs besoins spécifiques. Bien qu'il existe certains espaces de reconnaissance, les participantes n'ont généralement pas l'impression de faire l'objet d'interventions au cours desquelles elles ont le sentiment d'être réellement prises en compte et considérées. Elles font référence à trois types de réponses sociales différentes, soit celles des services de santé et services sociaux institutionnels, celles des services du réseau communautaire, et celles reçues des services de l'ordre ou des policiers.

La première réponse sociale étudiée était en lien avec les services déployés par le système de santé et de services sociaux institutionnels, qui ont souvent des mandats plus stricts que ceux des organismes communautaires. Bien qu'il existe bel et bien des espaces où les femmes se disent reconnues dans ces services, les expériences sont généralement plutôt négatives et répondent peu aux besoins spécifiques des femmes. Ces derniers résultats concordent avec l'étude de Cameron et al. (2016) et celle de Mayock et al. (2015) qui soulignent que plus de la moitié des femmes rencontrées expliquent avoir fait des demandes d'aide répétées, en raison de besoins considérables. Lorsque les participantes de cette étude vont vers les hôpitaux, notamment pour des problèmes de santé mentale, elles ont souvent l'impression d'être « de trop », d'avoir à grandement insister pour recevoir de l'aide, en plus de se sentir parfois méprisées.

Ces femmes peuvent être dirigées vers les organismes communautaires, qui eux sont surchargés et peinent à répondre à la demande. À titre d'exemple, rappelons qu'une femme a raconté avoir demandé de l'aide à quatre hôpitaux, pour finalement recevoir une feuille de références de centres d'hébergement. Comme les centres d'hébergement étaient surchargés, cette femme raconte qu'elle a dû dormir dans la rue.

Ce dernier résultat nous ramène aux constats de Namian (2012) qui conceptualise le phénomène de *dumping*. Selon cette auteure, diverses instances se défilent de leur responsabilité liée à la prise en charge des personnes en situation d'itinérance, celles-ci ayant souvent de multiples problématiques et étant considérées comme une charge « trop lourde ». Selon Namian (2012), cette population serait massivement refoulée au secteur communautaire. Ainsi, cette tranche de la population n'aurait pas le même accès aux services de santé. Si la recherche de Namian (2012) s'est déroulée dans une grande ville comme Montréal et qu'elle porte sur l'expérience d'une population différente, soit des hommes en situation d'itinérance, nos résultats de recherche portent à croire que ce phénomène pourrait s'appliquer à la réalité des femmes en situation d'itinérance de la région.

La deuxième réponse sociale à laquelle les femmes font référence dans leur discours et leur expérience est celle offerte par les organismes du réseau communautaire. Les participantes soutiennent y trouver davantage de soutien, mais il leur semble tout de même ardu de recevoir une aide adaptée à l'ensemble de leurs besoins, et ce, sur le long terme. À titre d'exemple, si les femmes peuvent aller dans les refuges mixtes, elles se sentent rarement à l'aise ou en sécurité dans ces lieux, ce qui a comme résultat qu'elles les évitent. En outre, les participantes disent se voir souvent refuser l'accès à des maisons d'hébergements. La raison évoquée lorsqu'elles font appel à ces services est que ces ressources sont davantage dédiées aux femmes victimes de violence. Ces constats font en sorte que les lieux d'hébergement disponibles restent restreints. Lorsqu'elles réussissent à trouver un endroit où se réfugier, les ressources ont des contraintes qui se traduisent souvent par de trop courts délais de séjour. Elles ont ainsi du mal à trouver une place, malgré des demandes répétées. Tout comme l'observent

Mondou-Labbé (2019) et Bellot et al. (2018), des séjours d'hébergement de trop courte durée et le manque de places dans les centres d'hébergement limitent la possibilité pour les femmes de se déposer, de prendre du mieux et engendrent même de la détresse. En outre, certaines femmes ont évoqué des idéations suicidaires, d'avoir été dégoûtées ou à bout de souffle, devant se buter à de nombreux refus et lutter pour avoir accès à un endroit où se déposer et recevoir de l'aide.

La pénurie des places d'hébergement pour les femmes en difficulté est réelle et bien documentée (Bellot et al., 2018; Conseil du statut de la femme, 20012; Cousineau et al., 2021; MSSS, 2014a). Les résultats de la présente étude permettent de soulever un enjeu supplémentaire, soit celui du territoire. Vivre en situation d'itinérance en Outaouais, c'est avoir accès à encore moins de ressources, comparativement à ce qui peut être offert dans les grandes villes. Au moment de la collecte des données de la présente recherche en Outaouais, aucune ressource spécifique pour femmes n'était offerte et les participantes soulignent à grands traits un manque criant de services. Ces résultats s'ajoutent à ceux de Ngué-No (2018) qui ont mis en évidence les témoignages d'intervenant·e·s du milieu communautaire concernant l'insuffisance de ressources pour les femmes en situation d'itinérance dans la région. Une publication d'AGIR (2014) avait aussi fait le même constat quelques années auparavant. En se référant aux données du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO), un cri d'alarme avait alors été envoyé pour parler de l'urgence de mettre en place des ressources d'intervention pour répondre efficacement aux réalités complexes des femmes en situation d'itinérance dans la région.

La troisième réponse sociale abordée par les femmes concernait l'intervention policière et les services de l'ordre. Sans que nous ayons abordé le sujet, plusieurs participantes ont tenu à nous parler qu'elles estiment avoir vécu des expériences négatives avec les policiers, évoquant que la « relation police-citoyen est rompue » et qu'elles sont d'avis que les « droits [sont] bafoués ». Certaines soutiennent avoir vécu de la brutalité policière, du profilage, des discriminations et avoir le sentiment que leur parole était peu ou pas considérée, notamment lors de situations de crise accentuées par des problèmes de santé mentale, ou encore lorsqu'elles ont voulu dénoncer une agression sexuelle. Si les expériences ne sont

pas toutes entièrement négatives, nos résultats indiquent que plusieurs femmes de cette étude ont peu confiance et se sentent peu soutenues par le service de police, car elles ont l'impression que les policiers n'assurent pas leur protection.

Les phénomènes de judiciarisation, de profilage et d'étiquetage des personnes en situation d'itinérance sont largement répandus et ont été colligés par de nombreuses recherches qui se sont déroulées dans différentes villes du Canada (Bellot et al., 2012; Bellot et Sylvestre, 2017, 2016; Bernier et al., 2011; Nault et al., 2016; Raffestin, 2020; Sylvestre et al., 2011). Ces différentes recherches mettent en lumière comment les personnes en situation d'itinérance peuvent facilement être victimes de discriminations et d'interventions inappropriées de la part du service de l'ordre ou de police et comment ces phénomènes affectent négativement des personnes qui sont déjà victimes d'exclusion et de violation de droits importants. La recherche de Raffestin (2020) explique d'ailleurs comment la judiciarisation de l'itinérance implique des dénis de reconnaissance et des conséquences négatives dans la vie de personnes qui sont déjà fragilisées par des conditions de vie difficiles et des expériences négatives. Par exemple, ces personnes se sentent mises à l'écart, discriminées, et n'ont que peu ou pas d'occasions de se faire entendre (Raffestin, 2020). De son côté, l'étude de Nault et al. (2016) illustre spécifiquement comment ces phénomènes se produisent sur le territoire de Gatineau.

Les résultats de notre recherche et la mise en relief avec ces dernières études nous poussent à croire que les interventions effectuées par le service de police de la région apportent peu de protection sociale ainsi que peu de reconnaissance de la parole et de la citoyenneté des femmes en situation d'itinérance dans la région.

En somme, pour différentes raisons, les trois réponses sociales (les services de santé et services sociaux institutionnels, les organismes communautaires et le service de police) sont peu adaptées aux réalités et aux besoins des participantes de notre recherche. À cet effet, plusieurs études (Bellot et Rivard, 2017; Côté, 2014; Namian, 2012) conçoivent que l'absence de réponses adéquates à l'endroit des personnes en situation d'itinérance, et parmi celles-ci les femmes, témoigne du faible engagement

politique à l'égard d'une frange croissante de la population. Plusieurs recherches soulignent que ces femmes ne verraient pas leurs droits respectés, n'auraient pas droit à la même considération politique que les autres citoyens et subiraient de graves inégalités sociales et de santé (Bellot et Rivard, 2017; Cousineau et al., 2021). Notre analyse va dans le même sens, tout en ajoutant certains éléments conceptualisés par Fraser (2005) et Honneth (2000), entre autres, concernant la justice sociale.

Lorsque Fraser (2005) conceptualise la justice sociale, elle souligne à quel point il est primordial de se questionner sur les mécanismes politiques qui restreignent la reconnaissance du statut de certains membres de la communauté. Si les résultats de la présente recherche ne permettent pas d'identifier des mécanismes politiques spécifiques, ils témoignent certainement d'une redistribution des ressources inéquitable à l'endroit de femmes qui vivent dans une extrême pauvreté. Par exemple, plusieurs participantes se disent clairement incapables de répondre à leurs besoins de base, comme de se nourrir ou de se loger convenablement. Les prestations d'aide sociale qu'elles reçoivent sont insuffisantes. Conséquemment, à l'instar de Fraser (2005), considérant la précarité vécue par les femmes et le peu de ressources déployées par l'État face à cette situation, la question de la redistribution des ressources nous semble un élément central à considérer dans la problématique de l'itinérance au féminin.

Pour sa part, Honneth (2000) soutient qu'il est essentiel d'être attentif aux conditions (incluant la redistribution des ressources) qui permettent aux individus de participer librement, c'est-à-dire sans contraintes, sans peur et sans douleur, à la formation politique d'une société. Or, l'analyse des résultats met en lumière plusieurs situations dans lesquelles les femmes vivent des contraintes, de la peur et de la douleur. Ainsi, elles n'ont pas accès à ces conditions propices auxquelles fait référence Honneth leur permettant de participer librement à la vie en société. En outre, les femmes rencontrées ont confié vivre de la violence sous différentes formes, être souvent dans l'impossibilité de se réfugier dans un lieu où elles peuvent se sentir en sécurité et où elles peuvent se déposer sur le long terme. Elles ont aussi raconté avoir du mal à obtenir des soins malgré des problèmes de santé mentale et n'avoir accès qu'à très peu de protection sociale.

Dans ce contexte de « vie moindre », comme le fait remarquer Namian (2012), les simples faits de tenter de se sortir la tête de l'eau et d'avoir une place reconnue sont certainement des défis immenses. Tout comme plusieurs auteures, nous considérons que ces femmes se retrouvent dans une situation limite de vulnérabilité, où il leur est difficile d'actualiser leur pleine autonomie et leur pouvoir d'agir (Bellot et Rivard, 2017 ; Namian, 2012, 2014).

Si ces dimensions collectives de l'itinérance au féminin sont mises en perspective, c'est que cela permet de mieux saisir comment les possibilités de ces femmes peuvent être limitées et comment elles peuvent vivre certains dénis de reconnaissance de la part du politique. De plus, la présente analyse permet d'identifier les espaces où les femmes se disent davantage reconnues, et de souligner à quel point ces espaces sont nécessaires.

5.4 Les liens de reconnaissance et le besoin d'accompagnement dans la lutte pour la reconnaissance

L'ensemble des participantes de la présente recherche ont rapporté avoir le sentiment d'être reconnues par certain·e·s des intervenant·e·s du milieu institutionnel. Cependant, elles confient avoir davantage de liens de réciprocité et de reconnaissance dans leurs échanges avec les intervenant·e·s du milieu communautaire. Ce sont dans ces espaces d'écoute et de respect qu'elles disent se sentir en confiance, valorisées et émotionnellement plus stables. Ces espaces de reconnaissance sont vus comme nécessaires pour les femmes, à la fois pour se maintenir en équilibre, mais aussi pour permettre leur reconstruction identitaire et sociale.

Ces résultats sont comparables à ceux de Gilbert et al. (2019), Lapalme (2017), Grenier et al. (2019), Grenier et al. (2020) et Bellot et al. (2018) qui soulignent toute l'importance d'interventions s'appuyant sur la dignité, la confiance, la compréhension, la flexibilité et la bienveillance. Ce sont dans ces liens investis, égalitaires et bienveillants que les femmes peuvent se déposer, se rétablir, se sentir en sécurité et se réconcilier avec elles-mêmes (Bellot et al., 2018; Gilbert et al., 2019; Grenier et al., 2019; Grenier et al., 2020; Lapalme, 2017). Ce sont effectivement dans ces espaces qu'elles disent arriver à se sentir

aimées, valorisées et à s'exprimer librement. Tout comme Bellot et al. (2018) le soutiennent, ces liens sont assurément une « clef de voûte du chemin vers leur mieux-être ». Ce dernier constat vient rejoindre l'analyse d'Honneth (2000).

Pour Honneth (2000), c'est dans le miroir de l'autre que chaque personne peut se reconnaître et développer une estime de soi, selon ses qualités et ses capacités. L'analyse des résultats nous amène à constater que des interventions flexibles, favorisant des liens de confiance forts sur le long terme, valorisant les forces des femmes et bienveillantes sont des ancrages forts pour les femmes. Ce sont ces liens qui font toute la différence dans la vie des femmes, car elles s'y sentent reconnues pour qui elles sont. Ainsi, à l'opposé de la violence vécue qui laisse des marques, ces liens de reconnaissance sociale et affective permettent le développement de l'estime et de la confiance (Honneth, 2000; Seymour, 2009). C'est donc à partir de ces liens de reconnaissance que les participantes arrivent à se considérer davantage comme des sujets et des actrices.

L'analyse met aussi en évidence le fait que les participantes ont besoin de soutien et de ressources pour faire entendre leurs voix et valoir leurs droits. Toutes les participantes ont clairement affirmé que ce type d'accompagnement leur a manqué lors de leurs démarches. Cet accompagnement dans leur recherche de reconnaissance est qualifié de précieux par les femmes, car elles estiment avoir besoin de plus de connaissances, d'outils et d'appuis pour être en mesure d'établir un rapport de forces avec les multiples acteurs qu'elles rencontrent. Les résultats de la présente recherche démontrent que les participantes arrivent davantage à aller au bout de leurs actions et à obtenir des résultats positifs lorsqu'elles bénéficient de stabilité et de ressources qui les accompagnent ou parlent en leur nom.

Les participantes ont certes besoin d'être aimées et valorisées, mais elles font aussi état de l'importance d'être accompagnées dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits, de la prise en compte de leur parole et de leur personne. Si bon nombre de recherches (Bellot et al., 2015; Grenier et al., 2019; Grenier, et al., 2020; Lapalme, 2017; Maurin, 2019; Mayock et al., 2015) abordent l'intervention auprès des femmes en situation d'itinérance, aucune d'entre elles, à notre connaissance, n'identifie ce besoin

d'accompagnement décrit comme crucial par les participantes de cette recherche. Cet accompagnement devient essentiel lorsque sont considérées les discriminations à affronter ainsi que les luttes à mener.

La prochaine section aborde la croisée de ces discriminations et la lutte menée par les participantes afin d'être reconnues dans leur qualité de sujet, d'actrice et de citoyenne.

5.5 L'intersectionnalité et la lutte pour la reconnaissance

Si certaines auteures estiment que les femmes en situation d'itinérance sont discriminées non seulement parce qu'elles sont en situation d'itinérance, mais aussi parce qu'elles sont des femmes (Edgar et Doherty, 2001; Mayock et al., 2015), nous considérons que les participantes de cette recherche sont majoritairement à la croisée de ces deux oppressions, mais pas exclusivement. Les participantes nous ont parlé d'une panoplie de situations où elles ont identifié avoir vécu des discriminations. Les motifs de discriminations additionnels mentionnés étaient : avoir un statut précaire, l'ethnicité, la corpulence, avoir une apparence physique plus éloignée des standards de beauté, avoir des problèmes de santé mentale, le fait d'être associée au monde de la consommation et la présomption de prostitution. Selon des géométries variables, ces conditions ont limité leur inclusion dans certains services, certains organismes et certains cercles sociaux. Nous tenons à souligner que ce sont les femmes elles-mêmes qui ont identifié ces motifs.

Nos résultats concordent avec un bon nombre de ceux répertoriés par d'autres auteurs concernant les motifs de discriminations rapportés par les femmes (Bellot et Rivard, 2017; Benbow, Forchuck et Ray, 2012; RCLALQ, 2021; Zufferey, 2017). Toutefois, comparativement à d'autres résultats de recherches, ceux concernant le fait d'être mère (Forchuck et Ray, 2012; RCLALQ, 2021), d'être jeune (Flynn et al., 2015, 2017) ou âgée (Vinet St-Pierre, 2018), d'appartenir aux minorités sexuelles LGBTQIA+ (Shelton, 2013) ou d'être en situation de handicap (Conseil des Montréalaises, 2019) n'apparaissent pas dans le discours des participantes de l'étude. Ce constat peut s'expliquer en partie par le profil des participantes. Cependant, parmi les cinq participantes de l'étude qui sont mères, aucune d'entre elles

n'a mentionné avoir vécu de la discrimination par rapport à ce statut. Il se peut toutefois que ces discriminations soient présentes dans la vie des participantes, mais que celles-ci n'aient pas abordé le sujet, d'autant plus qu'aucune question spécifique n'y faisait référence lors de l'entrevue.

L'analyse des résultats permet de saisir « de manière dialogique les tensions entre les cadres d'oppression vécus et les capacités d'actrice des femmes à les contester » (Bilge, 2016, p.105). Par cette recherche, il est non seulement possible de cerner comment les injustices et les expériences particulières de discriminations sont perçues et vécues par ces femmes, mais aussi comment elles envisagent d'être des agentes de résistance (Collins, 2016 ; Corbeil et Marchand, 2006). En fait, ce n'est pas seulement la reconnaissance de leurs droits qui leur importe, mais bien d'être dans un rapport de force égalitaire avec les autres et avec les institutions.

Tout comme plusieurs auteures (Bellot et al., 2018; Bellot et Rivard, 2017; Lapalme, 2017; Mayock et al., 2015), nous constatons que le manque de reconnaissance peut amener une perte de confiance en la capacité d'agir et susciter des stratégies de retrait social. Dans le cas de cette recherche, plusieurs participantes ont choisi de garder le silence face à la violence et aux abus, et de ne pas aller plus loin dans leurs démarches parce que leur voix n'a pas été reconnue. Par exemple, parce qu'elles n'ont pas eu l'impression d'être validées par un proche ou par une autorité, plusieurs femmes ont décidé de mettre fin à leur démarche pour dénoncer un agresseur. Comme le remarque Ferrarese (2009), lorsqu'elle aborde la lutte pour la reconnaissance, nous concevons que les participantes voient la résistance et la prise de pouvoir comme nécessaires afin d'être reconnues à titre d'égaux dans la construction mutuelle de la relation.

Bénéficiant de peu de soutien, de ressources et de guidances, cette lutte pour la reconnaissance est perçue comme ardue par les participantes. Cependant, les résultats démontrent qu'elles arrivent tout de même à entreprendre des actions de résistance à l'intérieur de la marge de manœuvre dont elles disposent afin de tenter d'établir des rapports égaux avec les acteurs qui les entourent et ainsi se voir reconnues. À titre d'exemple, rappelons qu'elles ont affronté des agresseurs et des propriétaires

de logements, entamé des démarches à la régie du logement, dénoncé des situations dans les médias traditionnels et sociaux, déposé des plaintes, fait des dénonciations auprès des policiers, de leurs proches et à la cour de justice, et ont utilisé maintes stratégies jugées pertinentes et à leur disposition. Les résultats obtenus illustrent de surcroît comment l'indignation et la révolte poussent les femmes à entreprendre des actions afin de résister aux injustices qu'elles perçoivent. À titre d'exemple, elles disent prendre des actions afin d' « ouvrir les yeux des gens », pour « faire évoluer le système » ou pour « aider les autres femmes », parce que c'est « inadmissible ce qui s'est passé ».

L'analyse des résultats met ainsi en évidence que différentes stratégies de résistance sont déployées par les participantes afin d'être entendues et reconnues en tant que sujet, actrice et citoyenne. Comme très peu de recherches abordent ce sujet, cette dimension confère un caractère novateur à la présente recherche.

Parmi les études qui abordent les stratégies de résistance, une recherche participative (Bellot et Rivard, 2017) ainsi que deux recherches-actions, soit le projet PARVIS (Flynn et al., 2015) et le projet Dauphine (Flynn et al., 2017), permettent d'illustrer la façon dont les femmes en situation d'itinérance, avec le soutien d'intervenantes et de chercheuses, ont la capacité de prendre la parole et de poser des actions, dans un cadre sécurisant et valorisant. La présente recherche met en lumière cette même capacité chez les femmes rencontrées de lutter pour leur reconnaissance sociale et juridique dans un contexte de vie « naturel ». En d'autres mots, les femmes arrivent à se percevoir comme des actrices sociales, capables de résistance et d'agentivité, et en mesure de reprendre du pouvoir, malgré le contexte difficile de survie dans lequel elles vivent et les nombreuses barrières rencontrées.

Précisons aussi que les échantillons des recherches de Flynn et al. (2015, 2017) étaient entièrement composés de femmes en situation d'itinérance respectivement âgées de 18 à 23 ans et entre 17 et 25 ans, ce qui n'est pas le cas de notre recherche. Ainsi, notre recherche illustre aussi que des femmes plus âgées (les femmes de notre recherche avaient entre 40 et 58 ans) sont aussi capables de poser des actions face aux injustices qu'elles perçoivent.

Parmi les autres recherches recensées abordant les stratégies de résistance et les prises de pouvoir des femmes en situation d'itinérance, les recherches de Casey et al. (2008) et Vinet-Saint-Pierre (2018) démontrent comment les femmes prennent des actions afin de résister à la stigmatisation, de préserver leur identité et leur dignité ou pour redéfinir positivement leur identité. De diverses manières, ces recherches démontrent qu'il est possible de résister aux normes établies à l'intérieur des structures actuelles et que les femmes ne sont pas dénuées d'agentivité devant les pressions normatives subies. Ces éléments sont aussi comparables aux résultats de la présente recherche, surtout lorsqu'est abordée la représentation de soi. Toutefois, la présente recherche aborde de façon plus spécifique le combat des femmes devant les inégalités sociales et les injustices qu'elles perçoivent.

De plus, l'analyse des résultats démontre que ce sont les situations liées à la violence et aux abus ainsi que celles liées au logement qui ont mené les femmes à se mobiliser. Ces résultats découlent peut-être du fait que ce sont ces deux problématiques qui touchent le plus les participantes. Notre analyse met aussi en évidence que peu de résultats positifs sont obtenus, malgré de nombreuses luttes et les démarches entreprises. Rappelons qu'une seule femme a réussi à faire reconnaître ses droits après avoir subi des manifestations de violence extrême. À notre connaissance, aucune autre étude n'a présenté des résultats dans ce sens.

L'analyse des résultats propose un éclairage accru sur la capacité des femmes à développer leur capacité d'analyse critique et à concevoir des solutions adaptées à leurs réalités. En fait, les participantes à la présente recherche se sont dites profondément indignées et révoltées des réponses sociales reçues. De fait, elles arrivent à poser un regard critique sur le monde qui les entoure. Toutes conçoivent avoir une certaine responsabilité individuelle, mais soulignent que les problèmes rencontrés sont aussi collectifs. Elles arrivent à émettre des critiques en exprimant leurs perceptions des injustices sociales, et en soulignant à quel point elles estiment que l'État se défile de ses responsabilités sociales. Par exemple, elles ont maintes fois décrit les injustices qu'elles perçoivent et les biais sociaux entre les riches et les pauvres. Ce dernier résultat rejoint ceux de Vinet-Saint-Pierre (2018) qui explique que les

participantes de son étude arrivent à se sortir d'une certaine individualisation de la problématique, en étant capables d'être dans une posture critique face à la société.

Les participantes étaient également animées et volubiles lorsqu'il était question de proposer des changements sociaux adaptés à leurs réalités. Par exemple, elles ont parlé du besoin criant de ressources adéquates de l'enfance à l'âge adulte; de l'importance d'avoir accès à des programmes de logements abordables, où leurs propres besoins seraient aussi considérés; de la nécessité de développer des interventions policières plus sensibles et axées vers le soutien. De plus, elles ont proposé un éventail de solutions afin d'améliorer leur sort, d'être mieux protégées contre la violence et pour déstigmatiser l'itinérance. Les femmes sont donc inspirées et proposent des pistes pertinentes. Elles se disent aussi habitées par le désir de se rallier au monde qui les entoure et de le transformer afin qu'elles soient pleinement reconnues dans leur qualité de sujet, d'actrice et de citoyenne.

5.6 Des recommandations pour l'intervention sociale, pour la recherche et au législateur

À la lumière des résultats obtenus et de l'analyse de ceux-ci, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées, certaines pour l'intervention, d'autres pour la recherche, et d'autres encore pour le législateur.

5.6.1 Les recommandations pour l'intervention sociale

Comme nous l'avons précédemment énoncé, et surtout en accord avec plusieurs autres auteures, nous sommes d'avis que des interventions égalitaires, flexibles, progressives et bienveillantes par le biais desquelles les femmes se voient pleinement reconnues dans leur qualité de sujet sont à privilégier (Bellet et al., 2019; Grenier et al., 2020; Lapalme, 2017). Spécifions que les femmes réclament des espaces pour se déposer, se rétablir, se sentir en sécurité et se réconcilier avec elles-mêmes (Bellot et al., 2018; Gilbert et al., 2019; Grenier et al., 2019; Grenier et al., 2020; Lapalme, 2017). En regard des résultats obtenus, nous croyons que des interventions individuelles afin d'accompagner et de soutenir les femmes dans leur lutte pour la reconnaissance et le développement de leur pouvoir d'agir devraient

être offertes aux femmes.

Par ailleurs, les femmes vivent plusieurs difficultés et sont souvent dans un contexte de vie moindre où il devient difficile pour elles de se tenir la tête hors de l'eau (Bellot et Rivard, 2017 ; Namian, 2012, 2014). Pour cette raison, nous réitérons aussi l'importance de mener des interventions collectives. Celles-ci permettront de revendiquer de meilleures conditions de vie et une meilleure reconnaissance des droits de ces femmes, dans une visée de reprise de leur pouvoir d'agir.

5.6.2 Les recommandations pour la recherche

Assurément, des angles morts subsistent dans les recherches et mériteraient d'être approfondis. À travers ce processus de recherche, plusieurs questionnements ont émergé et ont fait évoluer notre réflexion. Étudier les actions et les interventions entreprises pour faire entendre la voix des femmes en situation d'itinérance dans l'espace public nous apparaît un thème de recherche particulièrement fécond et pertinent, et surtout, en continuité avec cette recherche.

Ajoutons qu'afin de combler certaines lacunes constatées dans les recherches, il serait aussi pertinent de mener une recherche spécifique sur les relations entre le service de l'ordre ou la police et les femmes en situation d'itinérance de la région.

5.6.3 Les recommandations au législateur

Rappelons que les femmes composeraient entre 25 % et 40 % de la population en situation d'itinérance et que plusieurs recherches démontrent une croissance du phénomène (Gaetz et al., 2013; MSSS, 2014a; MSSS, 2019; Van Berkum et Ousdhoorn, 2015). Un grand nombre de recherches, y compris la nôtre, démontrent également que la violence est omniprésente dans la vie de ces dernières et que les réponses sociales sont insuffisantes, voire inadéquates, pour répondre à leurs besoins spécifiques (Bourque et al., 2019; Cousineau et al., 2021; CSF, 2012; Flynn et al., 2017; Gélinau et al., 2008; Lewinson, Thomas et White, 2014; Mayock et al., 2015). Bien que certaines actions soient mises en place afin de répondre à cette problématique, comme la Stratégie des partenariats de lutte contre

l'itinérance (SPLI) au fédéral ou le plan d'action interministériel 2021-2026 au niveau provincial, des engagements clairs et des actions pour contrer l'itinérance des femmes sont toujours attendus (Bellot et Rivard, 2017). Ainsi, nous ajoutons notre voix à celles d'autres chercheuses (Bellot et Rivard, 2017; Bourque et al., 2019; Cousineau et al. 2021) pour insister sur l'importance de repositionner la problématique de l'itinérance dans une logique de reconnaissance des droits, afin que soient adaptées les solutions proposées à la réalité des femmes. En outre, il est urgent de réfléchir et d'agir par rapport à la présence de la violence dans la vie des femmes, en amont et en aval de l'itinérance.

À la lumière des résultats obtenus, nous adhérons aussi à l'idée que la prise en compte du vécu et des perceptions des personnes principalement concernées par la problématique de l'itinérance devrait être davantage considérée comme essentielle (Bellot, 2001; Bellot et Rivard, 2017; MacDonald, 2013; Parazelli, 2002). Tout comme Parazelli (2002), nous concevons que les personnes en situation d'itinérance sont capables de participer aux changements sociaux et politiques, et que leurs voix doivent être entendues lors de l'élaboration de politiques les concernant. Si la recherche de Parazelli (2002) étudie la réalité des jeunes de la rue, la nôtre vise à faire entendre la voix des femmes en situation d'itinérance.

Dès le début de cette recherche, les femmes se sont montrées intéressées, engagées et volontaires à participer. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs mentionné être contentes de contribuer à cette recherche, car elles estimaient participer ainsi à changer les choses. Leurs propos ont été constructifs, pertinents et éclairants. Elles se sont montrées comme les principales expertes de leur situation. À cela, tout comme Bellot et Rivard (2017), nous concevons que la parole et l'expérience des femmes en situation d'itinérance doivent être priorisées lorsqu'il est question d'élaborer des politiques et des plans d'action les concernant.

Conclusion

Le thème de la reconnaissance est apparu comme la pierre angulaire de cette recherche. Nous avons donc tenté de mettre en lumière comment sept femmes, vivant ou ayant vécu l'itinérance en Outaouais depuis les cinq dernières années, perçoivent les reconnaissances affective, sociale et juridique issues de leurs divers rapports sociaux. Plus spécifiquement, ce mémoire voulait recueillir les perceptions des femmes sur le sens qu'elles donnent à leur propre expérience d'itinérance, la reconnaissance de leurs droits et de leurs prises de parole dans l'espace public. Nous avons aussi voulu saisir comment celles-ci se définissent en tant que sujet, actrice et citoyenne.

Le cadre théorique choisi était composé de la théorie critique de la reconnaissance d'Honneth (2000), enrichi par les contributions de Fraser (2003, 2005) et de Ferrarese (2009), auquel s'est ajouté le concept d'intersectionnalité tel que défini par Collins et Bilge (2016).

L'analyse des résultats a mis en lumière plusieurs dimensions relatives à l'itinérance au féminin. Nous avons pu comprendre les perceptions et les expériences des femmes par rapport à l'amour ou l'intimité, la solidarité et la reconnaissance de leurs droits. Tout en rendant visibles les contextes de vulnérabilité et les discriminations vécues par les femmes, cette recherche a permis de relater comment les participantes tentent de lutter pour leur reconnaissance sociale et juridique afin d'être considérées comme des sujets, des actrices et des citoyennes. Si les participantes tentent surtout de faire des démarches en lien avec le logement et la dénonciation de la violence vécue, il s'avère qu'elles obtiennent peu de résultats positifs. Cette recherche a permis de porter un éclairage supplémentaire sur les prises de pouvoir des femmes participant à notre recherche, tout en soulevant leur besoin d'être soutenues dans cette lutte pour la reconnaissance de leurs droits, de leur parole et de leur personne.

Cette recherche a relevé que c'est à travers leurs liens avec les intervenant·e·s que les participantes de cette recherche arrivent à se sentir reconnues, à se tenir en équilibre et en lien avec le monde, mais que davantage d'appui et d'aide devraient soutenir leurs luttes pour une plus grande reconnaissance.

Ces femmes cherchent bel et bien à être reconnues en tant que sujet, actrice et citoyenne. Cette recherche a aussi démontré que les femmes ont une voix et des savoirs pertinents méritant d'être davantage pris en compte.

En plus d'apporter de nouvelles connaissances scientifiques, rappelons que cette recherche a émis des recommandations pour l'intervention, la recherche et le législateur. Rappelons qu'il est recommandé que plus de ressources soient mises en place pour aider plus sensiblement ces femmes, mais aussi pour soutenir les luttes qu'elles mènent dans les sphères juridique et sociale. En ce qui concerne la recherche, il est suggéré que plus de recherches explorent les initiatives soutenant cette lutte pour la reconnaissance. Finalement, nous arguons que peu d'actions sont prises pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation d'itinérance. À l'instar de plusieurs auteurs, nous recommandons de repositionner la problématique dans une logique de droits, de prendre en compte les réalités spécifiques des femmes, dont la prégnance de leur vécu de violence, et d'ainsi prioriser la voix des femmes dans l'élaboration des mesures déployées.

Liste des références

- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
[http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(1\)/manadon_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(1)/manadon_ch.pdf)
- Aranguiz, M. et Fecteau, J.-M. (1998). Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIX^e siècle. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 83–98.
<https://doi.org/10.7202/301425ar>
- Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR). (2014, 10 avril). *L'itinérance des familles et des femmes est en hausse en Outaouais* [Communiqué de presse]. http://agir-outaouais.ca/wp-content/uploads/2014/04/Communique%C3%A9-de-presse_Pauvret%C3%A9-et-femmes.pdf
- Bellot, C. (2001). *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.
- Bellot, C., Burns, V., Côté, P., Flynn, C., Fontaine, A., Greissler, É., Grenier, S., Hurtubise, R., MacDonald, S.-A., Nengeh Mensah, M. et les co-chercheuses du comité de reconnaissance : Lyly, Cylvie, Vivian, Thereza, Thérèse, Francine, Émilie, Annie, Marjolaine, Chantal, Ninon, Francine, Barbara et Marie Josée (2018). *Rendre visible l'itinérance au féminin* (N° 2016-FI-196118) [Rapport de recherche]. www.scf.gouv.qc.ca/nouvelles/publications/detail/news/rendre-visible-litinerance-au-feminin-rapport-de-recherche/
- Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50 (2), 95–121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2016, 8 décembre). *La judiciarisation de l'itinérance à Val d'Or* (N° P-057) [Rapport de recherche]. Université de Montréal, Observatoire sur les profilages, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-057.pdf
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47(Hors-série), 11-44.
<https://doi.org/10.7202/1040516ar>
- Bellot, C., Sylvestre, M.-È. et Chesnay, C. (2012). *15 ans de recherche sur la judiciarisation de l'itinérance : bilan et enjeux* [Rapport de recherche]. The Canadian Homelessness Research Network Press.
- Benbow, S., Forchuk, C. et Ray, S. L. (2011). Mothers with mental illness experiencing homelessness: A critical analysis. *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*, 18(8), 687-695.
<https://doi.org/10.1111/j.1365-2850.2011.01720.x>
- Bernier, D., Bellot, C. et Sylvestre, M.-È (2011). *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène*. (The Homeless Hub report series, report #6). The Canadian Homelessness Research Network Press. http://liquedesdroitsqc.org/wp-content/uploads/2016/03/judiciarisationquebec_nov7_web_1.pdf

- Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J. et Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l'itinérance des femmes. Des parcours semés d'embûches. *Reflets*, 25(1), 133–153.
<https://doi.org/10.7202/1064671ar>
- Bowpitt, G., Dwyer, P., Sundin, E. et Weinstein, M. (2011). Comparing men's and women's experiences of multiple exclusion homelessness. *Social Policy and Society*, 10(4), 537-546.
<https://doi.org/10.1017/S1474746411000285>
- Bukowski, K. et Buetow, S. (2011). Making the invisible visible: A Photovoice exploration of homeless women's health and lives in central Auckland. *Social Science et Medicine*, 72(5), 739-746.
<https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2010.11.029>
- Cambrini, E. (2013). *Le sens donné par des femmes vivant une situation d'itinérance à leurs expériences d'espaces significatifs pour elles* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Archipel. <https://archipel.uqam.ca/5574/1/M12936.pdf>
- Cameron, A., Abrahams, H., Morgan, K., Williamson, E. et Henry, L. (2016). From pillar to post: Homeless women's experiences of social care. *Health & Social Care in the Community*, 24(3), 345-352. <https://doi.org/10.1111/hsc.12211>
- Campenhoudt, L. V. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Casey, R., Goudie, R. et Reeve, K. (2008). Homeless women in public spaces: Strategies of resistance. *Housing Studies*, 23(6), 899-916. <https://doi.org/10.1080/02673030802416627>
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 11–27.
<https://doi.org/10.7202/1002206ar>
- Castel R. (2009). *La montée des incertitudes*. Seuil.
- Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de rue des jeunes à Montréal* (Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal). Archipel. <https://archipel.uqam.ca/1273/>
- Collins, P. H. (2016). *La pensée féministe noire : savoir, conscience et politique de l'empowerment*. Les Éditions du Remue-ménage.
- Collins, P. H. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity Press.
- Conseil du statut de la femme. (2012, avril). *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*. <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/reflexion-sur-litinerance-des-femmes-en-difficulte-un-aperçu-de-la-situation.pdf>
- Conseil du statut de la femme. (2015). *Portrait statistique sur l'égalité femmes-hommes en Outaouais*. https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_outaouais.pdf
- Conseil des Montréalaises. (2019, novembre). *Se loger à Montréal. Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/conseil_des_montrealaises_avis_logement_handicap_web.pdf

- Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40–57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*. Les éditions du remue-ménage.
- Cosgrove, L. et Flynn, C. (2005). Marginalized mothers : Parenting without a home. *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 5(1), 127-143. <https://doi.org/10.1111/j.1530-2415.2005.00059.x>
- Côté, P. (2012). Besoins et droits : deux modèles de politiques sociales en itinérance au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 151–167. <https://doi.org/10.7202/1016353ar>
- Côté, P., Flynn, C., Blais, M., Manseau, H. et Fournier, É. (2017). L'itinérance comme vecteur de reproduction des rapports de genre inégalitaires : une analyse des relations intimes chez les jeunes. *Service social*, 63(2), 85–98. <https://doi.org/10.7202/1046501ar>
- Courtel, Y. (2008). La lutte pour la reconnaissance dans la philosophie sociale d'Axel Honneth. *Revue des Sciences Religieuses*, 82(1), 5–23. <https://doi.org/10.4000/rsr.622>
- Cousineau, M.-M., Flynn, C., Marchand, I., Coté, P.-B., Fernet, M., Caron, R. et Damant, D. (2021). *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée* (N° 2018-VC-204311) [Rapport de recherche]. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/04/cousineau-et-flynn_rapport_violence-femmes-itinerance.pdf
- Debordeaux, D. (1994). Désaffiliation, disqualification, désinsertion. *Recherches et Prévisions*, 38(1), 93-100. <https://doi.org/10.3406/caf.1994.1668>
- De Gaulejac, V. et Léonetti, I. T. (1994). La désinsertion sociale : déchéance sociale et processus d'insertion. *Recherches et Prévisions*, 38(1), 77-83. <https://doi.org/10.3406/caf.1994.1665>
- Deslauriers, J.- P. (1991). *Recherche qualitative : guide pratique*. McGraw-Hill.
- Di Tirro, A. (2015). *La place des acteurs au sein des pratiques d'intervention en sites fixes d'échange de seringues* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Archipel. <https://archipel.uqam.ca/8620/>
- Dorvil, H. et Boucher-Guèvremont, S. (2013). Problèmes sociaux, populations marginalisées et travail social. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir.), *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques* (p.19-44). Presses de l'Université du Québec.
- Echenberg, H. et Jensen, H. (2012). *Facteurs de risque de l'itinérance* (Publication no PRB 08- 1F). Bibliothèque du Parlement. <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0851-f.pdf>
- Edgar, B. et Doherty, J. (2001). Supported housing and homeless in the European Union. *European Journal of Housing Policy*, 1(1), 59-78. <https://doi.org/10.1080/14616710110036418>
- Énoncé de politique des trois Conseils (ECTC). (2010). *Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Gouvernement du Canada.

- Ferrarese, E. (2009). Qu'est-ce qu'une lutte pour la reconnaissance ? Réflexions sur l'antagonisme dans les théories contemporaines de la reconnaissance. *Politique et Sociétés*, 28(3), 101–116. <https://doi.org/10.7202/039006ar>
- Fischer, G.-N. (2011). Les espaces institutionnels. Dans G.-N. Fisher (dir.), *Psychologie sociale de l'environnement* (p. 155-174). Dunod.
- Flynn, C., Damant, D. et Lessard, G. (2015). Le projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par l'entremise de la recherche-action participative. *Recherches féministes*, 28(2), 53–79. <https://doi.org/10.7202/1034175ar>
- Flynn, C., Lapierre, S., Couturier, P. et Brousseau, M. O. (2017). Agir avec les jeunes femmes de la rue pour une praxis de l'intersectionnalité — Réflexion autour du projet PARVIS. *Reflets*, 23(2), 109–140. <https://doi.org/10.7202/1043304ar>
- Fougeyrollas-Schewbel, D., Lépinard, É. et Varikas, É. (2005). Introduction. *Cahiers du genre*, 39(2), 5-12. <https://doi.org/10.3917/cdqe.039.0005>
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Éditions la découverte.
- Fraser, N. et Honneth, A. (2003) *Redistribution or Recognition? A political-philosophical exchange*. Verso Press.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). (2015, mars). *Femmes, logement et pauvreté* [Rapport de recherche]. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>
- Gabet, M., Grenier, G., Perrottet, D. et Fleury, M.-J. (2020). Le soutien postlogement transitoire auprès des femmes en situation d'itinérance : besoins, implantation et impact d'une étude pilote. *Santé mentale au Québec*, 45(1), 79–103. <https://doi.org/10.7202/1070242ar>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Paul, B., Pearce, B., Turner, A. et Marsolais, A. (2012) *Définition canadienne de l'itinérance*. Observatoire canadien sur l'itinérance. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf>
- Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T. et Gulliver, T. (2013). *État de l'itinérance au Canada 2013* (Rapport de recherche Homeless Hub, Rapport n° 4). Canadian Homelessness Research Network Press. https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC2013_FR_0.pdf
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données* (5^e éd). Presses de l'Université du Québec.
- Gauvreau, C. (2014, 28 février). Un levier de changement. *Actualités UQAM*. <https://www.actualites.uqam.ca/2014/politique-sur-litinerance-un-levier-de-changement>

- Gélineau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., Tremblay, P.-A., Brisseau, N., Morency-Carrier, M.-C. et Brisseau, N. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages. *Revue du CREMIS*, 8(2), 48-55.
<http://www.cremis.ca/portrait-des-femmes-en-situation-ditinerance-de-multiples-visages>
- Gélineau, L., Loudahi, M., Bourgeois, F., Potin, R. et Zundi, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*. <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16715391/la-spirale-de-litinerance-au-feminin-ywca-canada>
- Gelper, N. (2022, 21 janvier). Vague de froid : une femme itinérante est morte durant la nuit glaciale. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2762783/sans-abris-morte-durant-la-nuit-glaciale/?fbclid=IwAR1hMCIP5nBrB5NO5BL9gdfO6qnSBSbWBoQJzhZSUBHuDo41uxlpK8RXh30>
- Goffman, E. (1968). *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. Les Éditions de Minuit.
- Gouvernement du Canada. (2018). *Financement : Projets de lutte contre l'itinérance*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpementsocial/programmes/communautes/sans-abri.html>
- Green, H. D. Jr, Tucker, J. S., Wenzel, S. L., Golinelli, D., Kennedy, D. P., Ryan, G. W. et Zhou, A. J. (2012). Association of childhood abuse with homeless women's social networks. *Child Abuse & Neglect*, 36(1), 21-31. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.07.005>
- Grenier, K. (2019). *Trajectoires et identités de femmes en situation d'itinérance dans la région des Laurentides* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Outaouais). Dépôt institutionnel de l'UQO. <https://di.uqo.ca/id/eprint/1117>
- Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., Bourque, M. et St-Germain, L. (2020). Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec. *Sciences et Actions Sociales*, 13(1), 146-174. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0146>
- Grenier, J., Thibault, S. et Bourque, M., Blackburn, D. et Grenier, K. (2019). Rencontres à cœur ouvert avec des femmes en situation d'itinérance – quand la norme stigmatise et conduit à l'invisibilité. *Sciences et Actions Sociales*, 11(1), 101-122. <https://doi.org/10.3917/sas.011.0101>
- Grenier, J., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., St-Germain, L., Plante, S., et Champagne, M. (2019). *La pratique émergente de la Maison de Sophia : prévenir et réduire l'itinérance féminine sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord par le biais d'une recherche évaluative-participative* [Rapport de recherche]. Emploi et développement social Canada.
- Grimard, C. (2013). Problématiser l'itinérance : une pluralité de figures. Dans M. Otero et S. Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui : repenser la nonconformité* (p.149-165). Les Presses de l'Université du Québec.
- Honneth, A. (2000). *La Lutte pour la reconnaissance*. Les éditions du Cerf.

- Honneth, A. (2001). Recognition or Redistribution? *Theory, Culture & Society*, 18(23), 43–55. <https://doi.org/10.1177/02632760122051779>
- Honneth, A. (2006). *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*. La Découverte.
- Huey, L. (2016). There is no strength in emotions: The role of street enculturation in influencing how victimized homeless women speak about violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(10), 1817–1841. <https://doi.org/10.1177/0886260515570749>
- Klassen, J. (2015). *Counting women in a gender based analysis of women's homelessness*. <http://rabble.ca/blogs/bloggers/policyfix/2015/03/counting-women-gender-based-analysis-homelessness>
- Laberge, D., Morin D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 83-99). Éditions du Multi Mondes.
- Lapalme, V. (2017). *Les rapports d'identification aux lieux des femmes sans-abri fréquentant les maisons d'hébergement* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Archipel. <http://www.archipel.uqam.ca/10417/1/M15008.pdf>
- La rue des Femmes de Montréal. (2010, juin). *Différenciation entre l'état d'itinérance au féminin et l'état d'itinérance au masculin*. <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Diff%C3%A9renciation-de-litin%C3%A9rance-f%C3%A9minin-et-masculin.pdf>
- Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C. et Smith, A. (2015). *Je compte MTL 2015 : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Ville de Montréal. https://www.ledevoir.com/documents/pdf/Rapport_itinerants.pdf
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notions et étapes. Dans J.-P. Deslauriers (dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative* (p. 49-65). Presses de l'Université du Québec.
- Lejeune, C. (2016). Le blog de recherche comme journal de bord informatique. Un soutien à la réflexivité, à l'analyse, à la communication et à la scientificité? *Recherches qualitatives*, (20), 402-415. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/204690/1/lejeune2016b.pdf>
- Lewinson, T., Thomas, M. L. et White, S. (2014). Traumatic transitions: Homeless women's narratives of abuse, loss, and fear. *Affilia*, 29(2), 192-205. <https://doi.org/10.1177/0886109913516449>
- Liamputtong, P. (2007). *Researching the vulnerable*. Sage.
- MacDonald, S. (2013). Les expériences méconnues des jeunes itinérants « à risque » : vivre et survivre. *Lien social et Politiques*, (70), 205–226. <https://doi.org/10.7202/1021164ar>
- MacDonald, S., Coté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, E. et Houde, S. (2020, mai). *Démarche qualitative du deuxième portrait de l'itinérance au Québec : regards croisés et approfondissement des connaissances* [Rapport de recherche]. https://rsiqtest.files.wordpress.com/2021/11/rapport-final_2020-05-26_version-finale.pdf

- Marcillat, A. (2016). Réflexivité de la recherche par approche qualitative dans l'intervention sociale. Retour sur les problèmes éthiques et méthodologiques dans l'étude de populations vulnérable. *Recherches qualitatives*, (20), 176-187. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/HS-20/rq-hs-20-marcillat.pdf
- Margier, A., Bellot, C. et Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain : deux voies de normalisation. *Le sociographe*, 48(4), 21-32. <https://doi.org/10.3917/graph.048.0021>
- Maurin, M. (2015). Prendre place : les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 253–269. <https://doi.org/10.7202/1037691ar>
- Mayock, P., Sheridan, S. et Parker, S. (2015). 'It's just like we're going around in circles and going back to the same thing ...': The dynamics of women's unresolved homelessness. *Housing Studies*, 30(6), 877-900. <https://doi.org/10.1080/02673037.2014.991378>
- Mercier, C. (1996). Les facteurs explicatifs. Dans L. Fournier et C. Mercier (dir), *Sans domicile fixe, au-delà du stéréotype* (p. 26-36). Éditions du Méridien.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014a). *L'itinérance au Québec : premier portrait*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014b). *Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et s'en sortir*. Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2021). *S'allier devant l'itinérance. Plan d'action. Plan d'action interministériel en itinérance, 2021-2026*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>
- Mondou-Labbé, L. (2019). *Femmes et itinérance : trajectoires biographiques et expériences de l'hébergement d'urgence* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/22774>
- Mongeau, P. (2011). *Réaliser son mémoire ou sa thèse. Côté Jeans et côté Tenue de soirée*. Presses de l'Université du Québec.
- Murray, S. (2011). Violence against homeless women : Safety and social policy. *Australian Social Work*, 64(3), 346-360. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2011.552983>
- Namian, D. (2012). La santé mentale (re)visitée, aux frontières du lien social et politique : itinérance et fin de vie. *Lien social et politiques*, (67), 201-216. <https://doi.org/10.7202/1013024ar>
- Namian, D. (2014). L'errance à l'heure de la « cinétique politique » : du nomadisme à l'immobilisme des corps. *Pensée plurielle*, 35(1), 33-42. <https://doi.org/10.3917/pp.035.0033>
- Nault, G., Couture-Glassco, É. et Larose-Hébert, K. (2016). Le mal caché de la rue : le poids de l'étiquette. *Reflets*, 22(1), 56–82. <https://doi.org/10.7202/1037163ar>

- Ngué-No, F. (2018, 14 avril). Les femmes itinérantes, une population méconnue. *Ici Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097488/femmes-itinerants-population-meconnue-recensement-outaouais-gatineau-ottawa>
- Novac, S. (2006) *Violence familiale et itinérance : analyse documentaire*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/violence-familiale/itinérance-analyse-documentaire.html>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2013). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive : parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Presses de l'Université du Québec.
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale*. Presses universitaires de France.
- Pichon, P. (2008). Construction d'un problème social et émergence de la catégorie SDF en France. Dans P. Pichon (dir), *Sdf, sans-abri, itinérant. Oser la comparaison* (p. 43-57). Les Presses universitaires de Louvain.
- Plante, M.-C. (2012). *L'itinérance des femmes en progression*. Table des groupes de femmes de Montréal. <https://www.oregand.ca/veille/2012/05/itinérance-des-femmes-en-progression.html>
- Poliquin, H. (2017). Penser et percevoir autrement les personnes qui font usage de drogues par injection. *Drogues, santé et société*, 16(2), 104–124. <https://doi.org/10.7202/1041855ar>
- Posada-Abadía, C. I., Marín-Martín, C., Oter-Quintana, C. et González-Gil, M. T. (2021). Women in a situation of homelessness and violence: A single-case study using the photo-elicitation technique. *BMC Women's Health*, 21(1), article 216. <https://doi.org/10.1186/s12905-021-01353-x>
- Poutanen, M. A. (2015). *Beyond brutal passions: prostitution in early nineteenth-century montreal*. McGill-Queen's University Press.
- Pirès, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, A. Mayer et A. P. Pirès (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Gaëtan Morin.
- Raffestin, I. (2020). Les conceptions de l'injustice des personnes itinérantes montréalaises judiciarisées. *Sciences & Actions Sociales*, 13(1), 108-122. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0108>
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). (2021). *Enquête discrimination et logement 2021 : Quand trouver un logement est une véritable course à obstacles*. <https://rclalq.qc.ca/publications/enquete-discrimination-et-logement-2021/>
- Rodriguez-Moreno, S., Vázquez, J. J., Roca, P. et Panadero, S. (2021). Differences in stressful life events between men and women experiencing homelessness. *Journal of Community Psychology*, 49(2), 375-389. <https://doi.org/10.1002/jcop.22465>
- Roy, S. (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale? *Lien social et Politiques*, (34), 73-80. <https://doi.org/10.7202/005232ar>

- Roy, S. (2008). Histoire politique de la question itinérante au Québec. Dans P. Pichon (dir.), *Sdf, sans-abri, itinérant. Oser la comparaison* (p. 25-42). Les Presses universitaires de Louvain.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier B. (dir.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données* (5e éd., p. 337-360). Presses de l'Université du Québec.
- Seymour, M. (2009). La politique de la reconnaissance et la théorie critique. *Politique et Sociétés*, 28(3), 3–21. <https://doi.org/10.7202/039002ar>
- Shelton, J. (2013). *There's no place like home? The experiences of unstably housed transgender and gender non-conforming young people* (Thèse de doctorat). The City University of New York.
- Sikich, K. W. (2008). Global female homelessness: A multi-faceted problem. *Gender Issues*, 25(3), 147-156.
- Skjott Linneberg, M. et Korsgaard, S. (2019). Coding qualitative data: A synthesis guiding the novice. *Qualitative Research Journal*, 19(3), 259–270. <https://doi.org/10.1108/QRJ-12-2018-0012>
- Sylvestre, M.-È., Bellot, C., Ménard, P. A. C. et Tremblay, A. C. (2011). Le droit est aussi une question de visibilité : l'occupation des espaces publics et les parcours judiciaires des personnes itinérantes à Montréal et à Ottawa. *Canadian Journal of Law and Society*, 26(3), 531-561.
- Torchalla, I., Strehlau, V., Li, K. et Krausz, M. (2011). Substance use and predictors of substance dependence in homeless women. *Drug et Alcohol Dependence*, 118(3), 173-179. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2011.03.016>
- Van Berkum, A. et Oudshoorn, A. (2015, avril). *Best practice guideline for ending women's and girl's homelessness* [Rapport de recherche]. <http://londonhomeless.ca/wp-content/uploads/2012/12/Best-Practice-Guideline-for-Ending-Womens-and-Girls-Homelessness.pdf>
- Vexliard, A. (1997). *Introduction à la sociologie du vagabond*. L'Harmattan.
- Vinet-Saint-Pierre, M. (2018). *Les femmes âgées en situation d'itinérance et les trajectoires de désinsertion : y a-t-il des marges de manœuvre?* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/22764>
- Weisz, C. et Quinn, D. M. (2018). Stigmatized identities, psychological distress, and physical health: Intersections of homelessness and race. *Stigma and Health*, 3(3), 229-240. <https://doi.org/10.1037/sah0000093>
- Zufferey, C. (2017). *Homeless and social work*. Routledge.

Annexe A Certificat d'approbation éthique



CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

La présente atteste que le projet de recherche décrit ci-dessous a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et qu'il satisfait aux exigences de notre politique en cette matière.

Projet # : 2020-1021

Titre du projet de recherche : La reconnaissance affective, sociale et politique : la voix et les perceptions des femmes en situation d'itinérance sur le territoire de l'Outaouais

Chercheur principal :

Pascale Gaudet-Bouchard,
Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Directrice de recherche:

Sylvie Thibault
Professeure, Université du Québec en Outaouais

Date d'approbation du projet : 10 mars 2020

Date d'entrée en vigueur du certificat : 10 mars 2020

Date d'échéance du certificat : 10 mars 2021

André Durivage
Président du CER de l'UQO

Annexe B Courriel expliquant le projet aux organismes et demandant une entente

Bonjour,

Comme convenu, lors de notre conversation, je vous fais parvenir un résumé de mon projet de recherche (voir annexe 6) en fichier joint. Je vous rappelle toutefois les objectifs poursuivis :

Dans cette recherche, je souhaite donner la parole aux femmes en situation d'itinérance ou qui ont déjà vécu l'itinérance dans les 5 dernières années dans la région de l'Outaouais. L'objectif principal du projet de mémoire est de comprendre le point de vue des femmes vivant ou ayant vécu un épisode d'itinérance durant les 5 dernières années. De façon plus spécifique, ce projet vise à :

- 1) comprendre le sens qu'elles donnent à leur expérience d'itinérance;
- 2) cerner leurs perceptions sur leur vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale ;
- 3) documenter leurs expériences en lien avec la reconnaissance de leurs droits et de leurs prises de parole dans l'espace public;
- 4) comprendre comment les femmes se perçoivent et comment elles se définissent en tant que citoyenne

Vous trouverez aussi, en fichiers joints, les différents outils de recrutement dont je vous ai parlé, lors de notre dernière conversation : soit un texte pour permettre aux intervenantes d'expliquer le projet aux femmes intéressées (voir annexe 7), le dépliant explicatif de la recherche (voir annexe 2), la carte avec mes coordonnées (voir annexe 1) et une affiche présentant le projet (voir annexe 3).

Je vous rappelle que j'aimerais pouvoir donner la possibilité aux participantes de faire la rencontre dans un de vos locaux, si c'est possible pour votre organisme.

Comme je vous l'ai déjà précisé, vous pouvez prendre le temps de réfléchir à ma proposition et consulter vos collègues et votre comité d'administration, au besoin. Je communiquerai de nouveau avec vous dans une dizaine de jours pour savoir si le projet vous intéresse. D'ici là, si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Merci
Pascale Gaudet
Candidate à la maîtrise en travail social, UQO
xxx-xxx-xxxx
Gaup22@uqo

Annexe C Affiche

RECHERCHÉE

Tu t'identifies comme une femme

Tu es sans domicile fixe présentement ou tu as vécu un épisode d'itinérance durant les 5 dernières années

Tu as plus de 18 ans

Tu es capable de t'exprimer en français

Si tu corresponds à cette description, j'aimerais connaître ton expérience!

Je suis étudiante à la maîtrise en travail social et je réalise présentement une recherche s'intitulant *La reconnaissance affective, sociale et politique : la voix et les perceptions des femmes en situation d'itinérance sur le territoire de l'Outaouais*, dont l'objectif principal est de donner une voix et de comprendre le point de vue des femmes vivant ou ayant vécu un épisode d'itinérance durant les 5 dernières années

Je souhaite rencontrer des femmes qui veulent en parler pour une entrevue individuelle d'environ 90 minutes

Tout ce que tu auras partagé sera traité de façon confidentielle et tu peux te retirer de la démarche à tout moment

Une compensation de 20\$ est prévue

Pour plus d'informations :

Pascale Gaudet

Téléphone :

Courriel : gaup22@uqo.ca

Ce projet a été approuvé par le Comité éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (No d'approbation : 2020-1021)

Annexe D Dépliant



Comment faire pour participer ?

Pour avoir plus d'informations, tu peux me contacter par téléphone ou courriel

Pascale Gaudet

gaup22@uqo.ca

Ce projet a été approuvé par le
Comité éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais
No d'approbation : 2020-1021

RECHERCHÉE

Tu t'identifies comme une femme

Tu es sans domicile fixe présentement ou tu as vécu un épisode d'itinérance durant les 5 dernières années

Tu as plus de 18 ans

Tu es capable de t'exprimer en français

Si tu corresponds à cette description, j'aimerais connaître ton expérience!



Annexe E Carte avec coordonnées



Annexe F Guide d'entrevue

Formulaire de consentement

Remerciements, explications de la recherche, ainsi que lecture, explications et signature du formulaire de consentement. S'assurer que la remise de la copie du formulaire est sécuritaire.

Mise en contexte du présent projet de recherche

Je vous rappelle que le but de cette recherche est de comprendre le point de vue des femmes vivant ou ayant vécu un épisode d'itinérance durant les 5 dernières années.

Dans cette entrevue, nous discuterons de 4 thèmes.

- 1) Le sens donné à l'expérience d'itinérance ;
- 2) Les liens avec les différents réseaux informels et formels;
- 3) La reconnaissance des droits;
- 4) La prise de parole.

Déroulement de l'entrevue

Cette entrevue durera environ 1 h 30. Je te rappelle qu'en tout temps, tu peux décider de ne pas répondre à certaines questions, demander une pause ou terminer l'entrevue, et ce, en toute liberté. Il est important pour moi que tu te sentes confortable de prendre cette liberté.

Il est aussi essentiel pour moi que tu te sentes à l'aise de discuter de ton vécu et de me donner ton point de vue. Il n'y a ici aucun jugement sur les réponses que tu me donneras. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions. Je te le rappelle, je désire tout simplement comprendre ta perception et ton vécu.

Il se peut que je me réfère parfois à mon guide d'entrevue afin de m'assurer de ne pas oublier certains sujets et pour relancer la discussion, au besoin.

As-tu des questions par rapport à la recherche ou l'entrevue ?

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons commencer l'entrevue...

Questions principales	Questions complémentaires/ de relance et notes à l'interviewer	Lien avec les objectifs
<p>1. Si tu es là aujourd'hui, c'est que tu te considères que tu es présentement, ou a déjà été, sans domicile fixe ou en situation d'itinérance. Par contre, cela ne veut pas nécessairement dire que tu es d'accord avec cette appellation.</p> <p>Comment définirais-tu ta situation ?</p>	<p>Peux-tu m'expliquer les circonstances qui t'ont mené à cette situation</p>	<p>Le sens donné à l'expérience d'itinérance</p>
<p>2. J'aimerais que tu me parles des personnes qui sont importantes pour toi.</p>	<p>Est-ce que tu as l'impression que ce que tu ressens pour ces personnes-là, c'est réciproque?</p> <p>Comment décrirais-tu tes relations ?</p> <p>Comment te sens-tu quand tu es avec ces personnes ?</p> <p>Dans quelles relations, te sens-tu le plus incluse et libre d'être qui tu es ?</p>	<p>Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale</p>
<p>3. On sait que les ressources pour les femmes sont plus difficiles à trouver, peux-tu me parler des organismes ou des ressources avec qui tu as eu des contacts à cette période?</p>	<p>J'aimerais que tu me parles de comment tu te sens ou tu te sentais en y allant</p> <p>As-tu l'impression que tu es importante pour les gens que tu y rencontres ?</p>	<p>Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale</p>
<p>4. Peux-tu me parler si tu as déjà eu à faire reconnaître tes droits?</p>	<p>Si oui, veux-tu m'en parler? Quels moyens as-tu utilisés?</p> <p>Si non : est-ce que tu penses que tu as des droits? Veux-tu me parler des raisons qui t'amènent à penser ça?</p>	<p>Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance des droits et de la prise de parole.</p>
<p>5. Peux-tu me parler des lieux où tu peux t'exprimer et où tu te sens entendue?</p>	<p>As-tu déjà voulu ou as-tu déjà dénoncé une situation d'injustice ou d'abus de pouvoir? Comment cela s'est passé?</p> <p>Selon la réponse, demander si certains éléments ont soutenu la femme dans ce processus ou si certaines conditions auraient facilité la prise de parole de la femme.</p>	<p>Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance des droits et de la prise de parole.</p>
<p>7. Certaines recherches démontrent que les femmes en situation d'itinérance ou sans domicile fixe vivent davantage d'exclusion, parce qu'elles sont des femmes. Quelle a été ton expérience ?</p>	<p>Si la femme dit avoir vécu de l'exclusion : à part le fait d'être une femme, est-ce que tu penses que certaines autres raisons ont pu faire en sorte que tu te sentes exclue?</p> <p>Si la femme dit avoir vécu de l'exclusion : comment réagis-tu lorsque tu te sens exclue?</p>	<p>Le sens donné à l'expérience d'itinérance</p> <p>La perception et la définition en tant que sujet/citoyenne</p> <p>Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale</p>
<p>8. Selon ton expérience, qu'est-ce qui devrait être fait pour aider les femmes qui vivent une situation comme la tienne ?</p>	<p>Selon toi, qu'est-ce qui serait prioritaire ?</p>	<p>La perception de soi, en tant que citoyenne</p> <p>Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance des droits et de la prise de parole.</p>

Questions principales	Questions complémentaires/ de relance et notes à l'interviewer	Lien avec les objectifs
		Les perceptions et le vécu en lien avec la reconnaissance affective et sociale

Avant que l'on termine l'entrevue, je sais que certaines questions ont pu toucher certaines émotions. J'aimerais savoir comment tu te sens. Ressens-tu le besoin que je contacte une intervenante, à l'instant ?

Est-ce qu'il y a des sujets qui sont importants pour toi et que nous n'avons pas abordés ?

Avant de terminer, j'aimerais te demander quelques informations sociodémographiques.

1. Âge :
2. Statut civil :
3. Enfant (s) :
4. Niveau d'étude :
5. Source de revenus :
6. Emploi actuel ou ancien emploi :
7. Origine ethnique :
8. Orientation sexuelle :
9. Langue maternelle
10. Identité de genre :
11. Autres informations que tu juges importantes :

As-tu des commentaires à propos de l'entrevue ?

Pour terminer, j'aimerais te laisser ma carte avec mes coordonnées, si jamais tu connais une femme qui serait intéressée à participer à la recherche. Partage-la si tu as envie, mais sache qu'il n'y a aucune obligation.

J'aimerais te remercier pour ta contribution. Ton partage est très précieux pour la recherche. En signe de reconnaissance et pour te dédommager pour ton temps et ton transport, je te remets ce 20 \$ (remettre le 20 \$ et faire signer le reçu).

Annexe G Formulaire de consentement

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

La reconnaissance affective, sociale et politique : la voix et les perceptions des femmes en situation d'itinérance sur le territoire de l'Outaouais

Étudiante : Pascale Gaudet- Direction : Sylvie Thibault

Tout d'abord, je t'invite à poser toutes les questions que tu jugeras utiles à ta compréhension lors de la présentation de ce document.

Je sollicite, par la présente, ta participation au projet de recherche *La reconnaissance affective, sociale et politique : la voix et les perceptions des femmes en situation d'itinérance sur le territoire de l'Outaouais* qui vise à comprendre le point de vue des femmes vivant ou ayant vécu un épisode d'itinérance durant les 5 dernières années. Les objectifs de ce projet de recherche sont de: 1) comprendre le sens qu'elles donnent à leur expérience d'itinérance; 2) cerner leurs perceptions sur leur vécu en lien avec leur reconnaissance affective et sociale ; 3) recueillir leurs expériences en lien avec la reconnaissance de leurs droits et de leurs prises de parole dans l'espace public; 4) comprendre comment elles se perçoivent et comment elles se définissent en tant que citoyenne.

Ta participation consiste à prendre part à une entrevue individuelle semi-dirigée d'environ 90 minutes selon quatre thèmes. Les thèmes discutés porteront sur 1) le sens donné à l'expérience d'itinérance ; 2) les liens avec les différents réseaux informels et formels; 3) la reconnaissance des droits; 4) la prise de parole.

L'entrevue est effectuée dans un lieu confidentiel, de ton choix ou dans un organisme partenaire.

Notre discussion sera enregistrée numériquement (audio). Seules moi et ma directrice de mémoire aurons accès aux enregistrements. La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais*. Les données seront conservées sur une clé USB et protégées par un mot de passe. Seulement ma directrice de mémoire et moi-même aurons accès aux données.

J'aimerais aussi t'informer que la transcription verbatim anonymisée de l'entrevue pourrait servir à une activité pédagogique dans le cadre du séminaire de recherche à la maîtrise en travail social et ainsi être utilisée par la professeure Denyse Côté à des fins d'évaluation.

*Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au *Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications*.

Tant les données recueillies que les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à ton identification. Ton nom et tous les autres noms que tu citeras au cours de l'entrevue, qui pourraient permettre éventuellement de t'identifier même indirectement, seront remplacés par des pseudonymes. Les documents seront donc codifiés. Le contenu intégral de l'entrevue ne

sera jamais communiqué à qui que ce soit; seules les données codifiées pourront être communiquées. À moins que tu ne consentes à une utilisation secondaire telle que plus amplement décrite plus loin, les données recueillies ne seront utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent formulaire de consentement.

Les résultats seront diffusés par un mémoire et possiblement, dans un article scientifique et au moins un colloque scientifique. Les données recueillies seront conservées sous clé dans le bureau de ma directrice et les seules personnes qui y auront accès sont moi-même et ma directrice de mémoire. Les formulaires de consentement seront gardés dans un classeur sous clé et détruits 5 ans après la fin de la recherche et des activités de transfert de connaissances, soit vers la fin de 2028. Si tu désires être contactée lorsque les données seront diffusées, tu peux me laisser ton courriel ou ton numéro de téléphone.

Ta participation à cette étude te permettra de participer à l'avancement des connaissances quant à la reconnaissance affective, sociale et politique des femmes en situation d'itinérance. Les risques associés à ta participation sont minimaux et je m'engage, le cas échéant, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les réduire ou les pallier. Tout d'abord, si tu choisis que l'entrevue se déroule dans les locaux d'un organisme que tu connais, il est possible que les membres du personnel sachent que tu participes à l'étude. Par contre, ceux-ci n'auront pas accès au contenu de ton entrevue et les données recueillies ne pourront mener à ton identification. Aussi, il se peut que les questions posées t'amènent à aborder certaines difficultés que tu as éprouvées. Tu n'es pas obligée de répondre aux questions, si tu ne te sens pas à l'aise. Si jamais tu ressens un malaise, n'hésite pas à m'en parler. Je pourrai arrêter l'entrevue ou prendre une pause, selon ton choix. Si j'estime que ton bien-être est menacé, je m'engage aussi à mettre fin à l'entrevue. En tout temps, je vais m'assurer que tu bénéficies d'un soutien et d'un suivi adéquat, si tu en éprouves le besoin. Je pourrais t'aider à choisir une ressource qui te convient dans la liste de ressources que je te remets à l'instant, où tu pourras parler de ta situation à une intervenante. Je m'engage à rester présente auprès de toi, le temps d'effectuer les démarches vers une ressource appropriée pour que tu reçoives le soutien nécessaire.

Les inconvénients à ta participation concernent aussi le temps nécessaire à l'entrevue et le déplacement qu'elle implique. Je souhaite donc reconnaître ta contribution, ainsi que ta participation à la recherche. À la fin de l'entrevue, tu recevras donc une compensation financière de 20\$ pour ta participation, et ce, même si tu décides de ne pas compléter l'entrevue.

Ce projet de recherche est un projet non subventionné. La compensation financière provient d'une petite bourse que m'a octroyée ma directrice sur ses fonds de recherche.

Si tu as des questions concernant ce projet de recherche ou si tu souhaites te retirer de la recherche, communique avec moi, Pascale Gaudet, XXX-XXX-XXXX, gaup22@uqo.ca ou ma directrice, Sylvie Thibault au 1-800-567-1283, poste 2263, sylvie.thibault@uqo.ca. Si tu as des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, t u p e u x communiquer avec le président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, André Durivage au 819 595-3900, poste 1781.

Tu es libre de participer à ce projet de recherche. Tu peux mettre fin à ta participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier ta décision. Tu as par ailleurs le droit de ne pas répondre à certaines questions, et ce, toujours sans préjudice.

Ta collaboration est précieuse pour me permettre de réaliser cette étude et je te remercie d'y participer.

SIGNATURES

Ta signature atteste que tu as clairement compris les renseignements concernant ta participation au projet de recherche et indique que tu acceptes d'y participer. Elle ne signifie pas que tu acceptes d'aliéner tes droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Tu es libre de te retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice. Ta participation devant être aussi éclairée que ta décision initiale de participer au projet, tu dois en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement du projet de recherche. En conséquence, tu ne devrais jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Consentement à participer au projet de recherche :

Nom de la participante :

Signature de la participante :

Date :

Nom du chercheur :

Signature du chercheur :

Date :

Utilisation secondaire des données recueillies

Avec ta permission, nous aimerions pouvoir conserver les données recueillies à la fin du présent projet pour d'autres activités de recherche dans le domaine de l'itinérance des femmes sous la responsabilité de Sylvie Thibault pour lequel tu es aujourd'hui invitée à participer. Afin de préserver tes données personnelles et ton identité, les données seront anonymisées, c'est-à-dire qu'il ne sera plus possible à quiconque de pouvoir les relier à ton identité. Nous nous engageons à respecter les mêmes règles d'éthique que pour le présent projet.

Il n'est pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer au présent projet de recherche. Si tu acceptes, tes données seront conservées pour une période de 5 ans (soit environ jusqu'en 2033) après la fin du présent projet et ensuite détruites.

Consentement à une utilisation secondaire :

J'accepte que mes données soient conservées pour une utilisation secondaire dans le domaine suivant : itinérance des femmes, sous la responsabilité de Sylvie Thibault.
Je refuse une utilisation secondaire des données que je vais fournir.

Nom de la participante :

Signature de la participante :

Date :

Nom du chercheur :

Date :

Annexe H Liste des ressources

LISTE DES RESSOURCES

L'Antre-Hulloises : Services d'accompagnement et de soutien aux femmes, intervention visant le rehaussement des compétences personnelles et sociales, connaissance de soi, auto-santé, animation et organisation d'activités, aide à la réorganisation de vie, prévention et sensibilisation à la violence conjugale, dépistage et accompagnement rejoignant diverses problématiques.

Téléphone : (819) 778-0997

Bureau Régional d'Action Sida (BRAS) : Le Bureau Régional d'Action Sida (Outaouais) a comme mission d'élaborer et de promouvoir des actions communautaires visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de l'Outaouais par rapport au VIH/SIDA. Il accueille aussi en maison d'hébergement des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans la Maison des Oliviers.

Site web : <http://lebras.qc.ca/>

Téléphone : 819-776-2727

Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions Sexuelles de l'Outaouais (CALAS Outaouais) : Vient en aide aux femmes qui ont été agressées sexuellement

Site web : <http://www.calas.ca/>

Téléphone : 819-771-1773

Centre d'aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) : Assistance pour personne victime d'un crime. Les services sont offerts même si le crime n'est pas rapporté aux policiers.

Site web : <http://www.cavac.qc.ca/accueil.html>

Téléphone : 1-866-532-2822

Centre Mechtilde : Maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale et familiale. Le centre accueille également des femmes à risque d'itinérance avec leurs enfants.

Site web : <http://www.centremechtilde.ca>

Téléphone : 819-777-2952

Maison Libère-Elle : Organisme dont la mission consiste à offrir de l'aide spécialisée et de l'hébergement aux femmes victimes de violence ou ayant des difficultés temporaires ainsi qu'à leurs enfants. Écoute téléphonique 24/7; consultation, information, référence; aide et hébergement. Elle offre aussi ses services aux femmes en difficulté ayant besoin d'un refuge temporaire.

Site web : <http://maisonlibere-elles.ca/>

Téléphone : 819 827-4044

SOS violence conjugale : Services d'accueil, d'évaluation, d'information, de sensibilisation, de soutien et de référence bilingues, gratuits, anonymes et confidentiels 24 h sur 24 – sept jours sur sept aux victimes de violence conjugale et à l'ensemble des personnes concernées par cette problématique.

Site web : <http://www.sosviolenceconjugale.ca/>

Téléphone : 1-800-363-9010

Tél-Aide : Service d'écoute en français et en anglais, gratuit, anonyme et confidentiel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Service est accessible à toute personne qui souffre de solitude, de stress, qui est en détresse psychologique ou en colère, ou qui a simplement besoin de se confier à quelqu'un qui les écouterait sans les juger.

Site web : <http://www.telaide.org>

Téléphone : 514-935-1101

Annexe I Grille d'analyse mixte

GRILLE D'ANALYSE

Comment les femmes en situation d'itinérance dans la région de l' Outaouais perçoivent-elles la reconnaissance affective, sociale et politique issue de leurs divers rapports sociaux et se définissent-elles en tant que citoyenne ?

1. Parcours menant à l'itinérance
 - 1.1. Représentations de l'itinérance
 - 1.2. Définition de soi
 - 1.3. Facteurs de vulnérabilité
 - 1.3.1 Violence et les abus
 - 1.3.1.1. Violence et abus dans l'enfance
 - 1.3.1.2 Violence et abus dans les relations intimes et amoureuses
 - 1.3.1.3 Violence publique
 - 1.3.1.4 Conséquences
 - 1.3.2. Santé mentale
 - 1.3.3. Consommation
 - 1.3.4. Autres
2. Récits d'exclusion
 - 2.1 Absence d'exclusion
 - 2.2 Motifs d'exclusion
 - 2.3 Réactions et réponses à l'exclusion
3. Relations significatives
 - 3.1 Positives
 - 3.2 Négatives
4. Réseau formel
 - 4.1 Ressources communautaires
 - 4.1.1. Maisons d'hébergement
 - 4.1.2. Refuges
 - 4.1.3. Autres ressources
 - 4.2 Ressources institutionnelles
 - 4.2.1 Relations positives
 - 4.2.2 Relations négatives
5. Obstacles en lien avec l'accessibilité aux ressources
6. Obstacles en lien avec le logement
7. Stratégies de défenses de droits
 - 7.1 Raison évoquées pour défendre leurs droits ou pour dénoncer une injustice
 - 7.2 Moyens utilisés
 - 7.2.1 Prise de parole
 - 7.2.1.1 Médias traditionnels et média sociaux
 - 7.2.1.2 Dans les ressources

7.2.2 Plaintes

7.2.3 Recours en justice

7.2.4 Autres

7.3 Freins aux démarches (obstacles)

7.4 Aide reçue et attendue

7.5 Réponses reçues

7.5.1 Positives

7.5.2 Négatives

8 Rapport avec le service de police

9 Changements souhaités

9.1 Priorités à accorder

10 Indéfini